

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

Société Anonyme au capital de 21.416.000 €

Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD

429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 AOUT 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions statutaires, légales et réglementaires, vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de :

- vous présenter le rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir, étant précisé que ce rapport contient une section spécifique relative aux informations sur le gouvernement d'entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui vous sont présentés, ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

SOMMAIRE

1 - ACTIVITE DU GROUPE	9
1.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	10
1.1.1 Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / déchets d'activités économiques / divers)	10
1.1.2 Activité traitement - valorisation	10
1.1.3 Sur l'ensemble de nos activités	11
1.1.4 Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	12
1.1.4.1 Contentieux l'établissement mauritanien de Dragui-Transports.....	12
1.1.4.2 La Tunisie	12
1.1.4.3 Passifs éventuels	12
1.1.4.3.1 Taxe foncière en période de post-exploitation	13
1.1.4.3.2 Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports : .	14
1.1.4.3.3 Non renouvellement du marché de Marrakech	15
1.1.4.3.4 Arrêt du centre d'exploitation d'OUM AZZA.....	15
1.1.4.3.5 Ouverture du site de Roumagayrol	15
1.1.4.4 Situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.....	15
1.1.4.5 Réclamation Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole.....	16
1.2 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE	16
1.3 Les activités du Groupe en matière de recherche et de développement.	18
1.4 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI	18
Situation en Tunisie	18
Situation Zéphire	18
1.5 INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	19
1.6 INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE	19
1.7 DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS	19
1.7.1 Risques divers	19

1.7.2 Risques de crédit	19
1.7.3 Risques environnementaux.....	19
1.7.4 Risques juridiques.....	20
1.7.5 Risque de liquidité	20
1.7.6 Risque de change.....	20
1.7.7 Risque de taux d'intérêts.....	20
1.7.8 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe.....	21
1.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	21
2 - ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	22
2.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	23
2.1.1 Activités de la Société.....	23
2.1.2 Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	23
2.1.3 Description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers.....	23
2.1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	23
2.2 EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE	23
2.2.1 Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.....	23
2.2.2 Bilan	24
2.2.3 Compte de résultat.....	24
2.2.4 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende	24
2.2.5 Dépenses de nature somptuaire	24
2.2.6 Rapport des commissaires aux comptes	24
2.2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	24
2.2.8 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.....	25
Au 31 décembre 2019 :	25
Au 31 décembre 2020 :	26

2.3 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)	26
2.4 LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	27
2.5 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI	27
Situation Zéphire	27
2.6 ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE	27
2.7 ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES	27
2.7.1 Tableau des filiales consolidées.....	27
2.7.2 Filiales non consolidées	29
2.8 AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL	29
2.9 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.....	29
2.10 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE.....	29
2.11 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	30
2.11.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :	30
2.11.6 Economie circulaire	32
2.11.6.1 Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets.....	32
2.11.6.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.....	33
2.11.7 Changement climatique	33
2.12 INFORMATIONS SOCIALES	33
2.13 LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX.....	33
2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL	33
2.15 ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE)	33
2.16 OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE	34
2.16.1 Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juillet 2020.....	34

2.16.2 Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 août 2021	35
2.17 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5 000 €	36
2.18 PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER	36
2.19 LISTE DES SUCCURSALES	36
2.20 DECISIONS A PRENDRE	37
2.20.1 Projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale.	37
3 - R.S.E. / DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA - FINANCIERE DU GROUPE	44
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	108
4.1 INFORMATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION.....	109
4.1.1 Liste des mandats et fonctions de chaque mandataire social durant l'exercice	109
4.1.2 Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre l'un des mandataires sociaux et une autre société dont la 1ère possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (article L 225-37-4 du code de commerce)	111
4.1.3 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce.....	111
4.1.3.1 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.	111
4.1.3.2 Conventions entre GPE et la SCI François Charles Investissements.....	111
4.1.3.3 Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby.....	111
4.1.3.4 Procédure d'évaluation des conventions courantes passées à des conditions normales	112
4.1.4 Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé	112
4.1.5 Tableau des délégations en cours de validité des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.....	112
4.1.6 Composition du conseil d'administration.....	112
4.1.7 Fonctionnement et organisation du conseil d'administration.....	113
4.1.8 Convocations des administrateurs	113
4.1.9 Fréquence des réunions	114
4.1.10 Information des administrateurs.....	115
4.1.11 Lieu des réunions.....	115
4.1.12 Rémunération des administrateurs au titre de leur fonction	115
4.1.13 Comités spécialisés	115

4.1.14 Travaux du comité financier et d'audit	116
4.1.15 Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général	117
4.1.16 Conseil d'administration et commissariat aux comptes	118
4.1.16.1 Quitus	118
4.1.16.2 Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	118
4.1.16.3 Nomination d'un administrateur salarié	118
4.1.16.4 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020	120
4.2 Référence à un code de gouvernement d'entreprise	121
4.2.1 En ce qui concerne les rémunérations	121
4.2.2 En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration.....	122
4.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales	122
4.4 Fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques	122
4.4.1 Organisation du contrôle interne	123
4.4.1.1 L'Environnement de contrôle.....	123
4.4.1.2 Analyse des risques	123
4.4.1.3 Système d'information	123
4.4.1.4 Activités de contrôle	124
4.4.1.5 Suivi budgétaire.....	124
4.4.1.6 Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement	124
4.4.1.7 Elaboration de l'information comptable et financière.....	124
4.4.1.8 Surveillance	125
Procédures générales de surveillance.....	125
La contribution de l'audit interne	125
Eléments organisationnels	125
Financiers	125
Fonctionnels	125
Qualitatifs	126

4.4.2	Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	126
4.4.2.1	Auto-contrôle structurel.....	126
4.4.2.2	L'intervention de l'expert-comptable	127
4.4.3	.Perspectives.....	127
4.5	INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SUR L'EXERCICE	127
4.5.1	Rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice pour chacun des mandataires sociaux, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titre de créances ou de titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société.	127
4.5.2	Les rémunérations et avantages reçus, durant l'exercice, des sociétés contrôlées au sens de l'art L 233-16 du code de commerce par la société dans laquelle le mandat est exercé, ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.	129
4.5.3	Ratios et évolution des rémunérations des dirigeants et des salariés de la Société (article L 22-10 -9 du Code de commerce)	129
4.5.4	Politique des rémunérations applicables aux mandataires sociaux (article L 22-10-8 du Code de commerce)	132
4.5.4.1	Rémunération fixe	132
4.5.4.2	Rémunération variable annuelle	132
4.5.4.3	Rémunération exceptionnelles	133
4.5.4.4	Rémunération des administrateurs au titre de leur fonction	133
4.5.4.5	Attribution de stock-option / actions de performance.....	133
4.5.4.6	Régime de retraite supplémentaire	133
4.5.4.7	Indemnité de non concurrence	133
4.5.4.8	Avantage en nature	133
4.5.4.9	Informations diverses.....	133
4.5.5	Application de la politique de rémunération aux dirigeants mandataires sociaux pour 2021.....	134
4.5.5.1	Rémunération fixe	134
4.5.5.2	Avantages en nature	134
4.6	INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES AUX SOCIETES COTEES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES INCIDENCES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE	134
4.6.1	Structure du capital de la Société.....	134
4.6.2	Les restrictions statutaires sur droit de vote et transfert de titre	134

4.6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce.....	135
4.6.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	135
4.6.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	135
4.6.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	135
4.6.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.....	135
4.6.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions	135
Accords de la société prenant fin ou modifiés en cas de changement de contrôle	135
4.6.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	135
5. Annexes	136
5.1 ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE.....	137
<i>SA DRAGUI TRANSPORTS.....</i>	<i>137</i>
<i>SAS PROPOLYS</i>	<i>137</i>
<i>SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES</i>	<i>137</i>
<i>SAS ABVAL</i>	<i>137</i>
<i>SA DEVERRA.....</i>	<i>137</i>
<i>SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES.....</i>	<i>137</i>
<i>SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES.....</i>	<i>137</i>
<i>SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL</i>	<i>137</i>
<i>SAS ZEPHIRE.....</i>	<i>137</i>
<i>La SA de droit marocain TEODEM</i>	<i>137</i>
<i>La SA de droit marocain TEORIF</i>	<i>137</i>
<i>La SAS de droit marocain TEOMARA</i>	<i>137</i>
5.3 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	140
5.4 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENTS.....	142

1 - ACTIVITE DU GROUPE

1.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Durant l'exercice 2020, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 198,7 M€, (217,6 M€ en 2019), en diminution de 8,68%.

L'activité propreté est en baisse avec un chiffre d'affaires passant de 168 M€ à 158,96 M€ (-5,38%).

L'activité valorisation-traitement est en baisse passant de 49,5 M€ à 39,7 M€ (-19,8%).

1.1.1 Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / déchets d'activités économiques / divers)

En 2020, le chiffre d'affaires de cette activité passe de 168 M€ à 158,96 M€.

Ce repli de l'activité du secteur propreté est principalement dû à l'arrêt du contrat déficitaire de collecte des déchets ménagers des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris, la non-reconduction délibérée de deux contrats de collecte et de propreté déficitaires au Maroc (Fnideq et M'Diq), à la vente d'un fonds de commerce de gestion de déchets d'activité économique à Antibes, ainsi qu'une baisse de la fréquentation touristique dans les secteurs de Saint-Tropez et de Marrakech du fait du COVID.

Dans le cadre de la poursuite de notre politique de non renouvellement de nos marchés au Maroc, le chiffre d'affaires dans ce pays passe de 9,2 M€ en 2019 à 6,7 M€ en 2020.

Nous rappelons que certains contrats renouvelés courant 2019 trouvent leur plein effet sur l'exercice 2020. Il s'agit des contrats suivants :

- le marché de propreté et de collecte des déchets ménagers et emballages recyclables passé par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, pour le compte des villes de la Seyne-sur-Mer et de Saint-Mandrier. D'une durée de 6 ans et d'un montant total de 52 M€, ce contrat a pris effet le 1er septembre 2019. Ce contrat inclut également le marché de propreté et de collecte de Saint-Mandrier à partir du 1er janvier 2020.
- Le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables du territoire de Nice Nord/Est et des ordures ménagères résiduelles d'une partie de Nice Centre. D'une durée de 4 ans et d'un montant total de 18 M€, ce contrat a pris effet le 1er décembre 2019.

1.1.2 Activité traitement - valorisation

Le chiffre d'affaires de cette activité est en baisse de 19,8%, passant de 49,6 M€ sur l'exercice 2019 à 39,7M€ en 2020.

La comparaison de l'activité Traitement-Valorisation entre 2019 et 2020 subit les effets de l'arrêt du centre de tri du Broc (mai 2019) et la fin du contrat pour l'exploitation du centre de tri d'Athador (se reporter au paragraphe 1.1.4.5 ci-après) intervenue fin avril 2020.

Sur notre installation de stockage d'Aboncourt, deux fontis (effondrements de terrains) se sont formés en octobre et décembre 2019 ayant entraîné, à la demande des services de l'Etat (DREAL) et du client (Communauté de Commune de l'Arc Mosellan), une très forte réduction des tonnes enfouies. Une négociation a été engagée avec le Client afin d'obtenir l'indemnisation du préjudice subi. Parallèlement, pour la sauvegarde des droits de l'entreprise, nous avons engagé un recours contentieux dans lequel nous demandons la résiliation anticipée du contrat de DSP et l'indemnisation correspondante.

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Pierrefeu-du-Var a vu son activité fortement réduite pendant la période des travaux relatifs au nouveau casier de stockage.

Le nouvel arrêté préfectoral a effectivement été obtenu le 21 octobre 2019 permettant l'exploitation d'un nouveau casier sur une durée minimale de 8 ans pour un tonnage de 940 000 tonnes. Les travaux de construction de ce nouveau casier ont été achevés en septembre 2020. Depuis le 11 septembre 2020, le site reçoit le tonnage correspondant à son arrêté préfectoral. Ainsi, le site accueille actuellement les déchets des collectivités et des professionnels du Var jusqu'en 2022, puis les déchets de l'ensemble du territoire provençal du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) à compter du 1er janvier 2023.

Enfin, la période de confinement liée la crise sanitaire Covid-19 s'est traduite par une forte baisse de tonnage réceptionnée dans le centre de valorisation du Muy.

En octobre 2019, notre filiale TEODEM a procédé à la signature d'un protocole de résiliation à l'amiable de l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets d'Oum Azza, à effet du 30 juin 2020. En mai 2020, le Client n'ayant pas réussi à confier, comme il l'avait prévu à un autre prestataire, l'exploitation de ce site, nous a sollicité pour reporter la date d'effet du protocole de résiliation au 31 décembre 2020.

Compte-tenu des arriérés non payés par le Client sur ce contrat, et de notre prudence quant à sa capacité à nous payer de cette exploitation supplémentaire, nous avons refusé sa demande.

Sous le prétexte d'un prétendu dégagement d'odeur, quatre jours avant la prise d'effet de la résiliation au 30 juin 2020, le Client a mis en demeure TEODEM de régulariser la situation dans les 24 heures.

Malgré notre réponse dès le 27 juin 2020, le Client a cru pouvoir prendre une décision de « mise en régie » de l'exploitation le 1er juillet 2020 soit le lendemain de la date fixée dans le protocole pour la résiliation du contrat de gestion déléguée (30 juin 2020).

Par ailleurs, cette même décision de mise en régie provisoire comporte une autre décision unilatérale, sans aucun fondement juridique invoqué, de suspension de la convention de gestion déléguée et du protocole de résiliation.

Pour notre part, et conformément au protocole, nous avons arrêté l'exploitation comme prévu le 30 juin 2020.

La décision du Client du 1^{er} juillet 2020 a été contestée dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir. Le 9 mars 2021, le Tribunal Administratif de Rabat a déclaré notre requête irrecevable en ce qu'elle devrait être portée devant le juge du contrat et non celui de l'excès de pouvoir. TEODEM va déposer une nouvelle requête devant le juge du contrat.

Dans le cadre de la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon, la société Zephyre (société détenue à hauteur de 51% par le Groupe, sans impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe car intégrée selon la méthode de la mise en équivalence) a enregistré un chiffre d'affaires non consolidé au titre de l'exercice 2020 de 23,95 M€ contre 24,1 M€ en 2019 soit une diminution de 0,62 %.

1.1.3 Sur l'ensemble de nos activités

Notre résultat net consolidé s'établit, pour l'exercice 2020, à -6,87 M€ contre 1,9 M€ en 2019.

En 2020, le résultat net d'impôts de l'ensemble des activités abandonnées (Tunisie) est de 0M€.

L'Excédent Brut d'Exploitation¹ s'élève à 26,9 M€ contre 23,5 M€ au 31 décembre 2019.

¹E.B.E. = Résultat opérationnel + Dotation aux amortissements et provisions.

Notre résultat opérationnel passe de 2,3 M€ en 2019 à – 4,7 M€ en 2020.

Notre Capacité d'Autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt, est en baisse passant de 24,1 M€ à 21,4 M€.

Les investissements nets réalisés en 2020 sont de 32,5M€ contre 22,4 M€ en 2019.

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres du Groupe, impactés par le résultat net part du Groupe de l'exercice, passent à 62,2 M€ contre 69,76 M€ en 2019 et l'endettement financier net s'élève à 65,8 M€. Le taux d'endettement net ressort désormais à 106 % en tenant compte des dettes établies selon la norme IFRS 16.

1.1.4 Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

1.1.4.1 Contentieux l'établissement mauritanien de Dragui-Transports

Des décisions de justice ont été rendues en Mauritanie réclamant un montant d'environ 0,5 M€ au groupe. Une procédure d'exequatur a débuté au tribunal de Grande instance de Draguignan avec une audience initialement prévue en octobre 2018 et reportée par deux fois.

Fin 2019, cette affaire a été radiée par le juge du tribunal de Grande instance de Draguignan pour défaut d'accomplissement des diligences dans le délai requis.

Au 31 décembre 2020, aucune procédure n'a été relancée, la société reste donc en attente d'une éventuelle réintroduction de l'affaire. Aucune provision n'a été comptabilisée, car d'une part la Société conteste formellement cette réclamation et d'autre part la Société bénéficie dans ce dossier spécifique de la garantie de l'Etat Mauritanien.

1.1.4.2 La Tunisie

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Ces décisions trouvent toutes le même fondement : la grande difficulté de se faire payer dans des conditions normales et de faire respecter la bonne foi dans les relations contractuelles.

Les conséquences financières de ces décisions se sont ressenties fortement sur l'exercice 2014 mais permettent de préserver les capacités de développement du Groupe sur des aires géographiques bénéficiant de conditions de marchés mieux maîtrisables.

Depuis le 31/08/2014, le groupement « Pizzorno / AMSE », qui était titulaire du contrat, n'a plus d'activité.

Nous avons entrepris la liquidation du GIE Pizzorno/AMSE, laquelle permettra celle de PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE et des succursales de Pizzorno Environnement Industries et Groupe Pizzorno Environnement. Les démarches sont toujours en cours.

1.1.4.3 Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- Des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou

- Des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

1.1.4.3.1 Taxe foncière en période de post-exploitation :

Le groupe a provisionné dans ses comptes les coûts correspondants à ses obligations de suivi trentenaire des Centres de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Cependant dans une jurisprudence récente (22/11/2017), le Conseil d'Etat a considéré que la taxe foncière due par le propriétaire exploitant, devait être calculée pour ce type de site sur la base due pour les propriétés bâties, et ce y compris pendant la période de post-exploitation.

Les sommes éventuellement dues à ce titre pendant la période de suivi trentenaire n'ont pas été provisionnées par le groupe depuis la clôture au 31 décembre 2017, car trop d'incertitudes subsistaient pour permettre d'évaluer un montant de manière raisonnable :

- D'une part le statut du groupe vis-à-vis de ces sites pendant la période de post-exploitation n'était pas connu, ce qui conditionnait l'exigibilité et le mode de calcul de la taxe (notamment des négociations étaient en cours avec les bailleurs concernant les baux emphytéotiques sur les deux sites concernés pouvant conduire pour l'un d'entre eux à une absence d'exigibilité de cette taxe durant la période de post-exploitation) ;
- D'autre part la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE), organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, s'était saisie de ce sujet et avait notamment entrepris un dialogue avec la direction de la législation fiscale en vue de préciser la manière de déterminer la taxe ;

En 2019, l'article 121 de la loi de finances pour 2020 (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) a notamment modifié l'article 1499-00 A du Code Général des Impôts en insérant l'alinéa suivant : « L'article 1499 ne s'applique pas à la détermination de la valeur locative des équipements indissociables des installations de stockage de déchets autorisées conformément au titre 1er du livre V du code de l'environnement, dès lors que les installations ont cessé de procurer des revenus provenant de l'enfouissement de déchets avant le 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'imposition est établie, sans qu'il soit tenu compte des revenus accessoires provenant de l'extraction de biogaz. » :

Cet article a pour objet de faire glisser les CSDU en post-exploitation d'une activité industrielle relevant de la méthode comptable, qui repose sur le prix de revient des investissements passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties à une activité commerciale relevant de la grille tarifaire qui repose sur une surface pondérée valorisée par un tarif au m² mais ainsi l'évaluation des taxes foncières afférentes s'avère être plus complexe : en effet la méthode est différente entre un site en exploitation (méthode comptable) et un site en post-exploitation (méthode tarifaire), sachant toutefois que cette mesure réduira significativement la base de calcul de la taxe foncière qui serait due.

Enfin, en 2020, l'article 132 de la loi de finances pour 2021 (loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020) est revenue sur ce régime afin d'en clarifier les contours en précisant quelles sont les installations visées par la mesure d'exclusion de la méthode comptable ainsi que la date à compter de laquelle la méthode d'évaluation suivant la méthode tarifaire prévue pour les locaux professionnels s'applique.

Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes, des actions encore en cours de la FNADE et de la durée de la projection en cause (trente ans), il n'était pas possible pour le groupe d'estimer de manière fiable ses obligations futures en la matière jusqu'au 31 décembre 2020 et le passif éventuel lié à cette obligation pouvait varier selon les hypothèses retenues entre zéro et 12,4 M€ (avant effets d'actualisation).

Dès la promulgation de la loi de finances pour 2021 fixant enfin un cadre définitif à l'évaluation de cette taxe pour les CSDU, et compte tenu de la complexité pour l'évaluer de manière fiable, le Groupe a fait appel à un conseil fiscal externe afin de l'aider à évaluer les montants qui pourraient être réclamés par l'Administration pendant la période de post-exploitation des sites du Cannet des Maures et de Pierrefeu. Le seul retour chiffré fait à ce jour par le conseil fiscal concerne le site du Cannet des Maures (exploité par la filiale VALTEO), retour fait avant la date d'arrêté des comptes de GPE.

Cette évaluation, faite à partir de l'évolution des taux et des coefficients constatés sur les 5 dernières années pour l'imposition des locaux professionnels, a pris comme hypothèse que le site était susceptible d'être classé dans une des trois catégories fiscales suivantes :

- DEP 1 : terrains exploités commercialement comme lieux de dépôt à ciel ouvert ;
- IND 2 : carrières et établissements assimilables ;
- EXC 1 : locaux ne relevant d'aucune des catégories précédentes par leurs caractéristiques sortant de l'ordinaire.

Dans l'attente de commentaires de l'administration fiscale sur la catégorie à retenir, le Groupe a décidé d'ajuster la provision pour suivi trentenaire d'un montant de 1 272 K€, sur la base du montant de taxe foncière résultant de l'hypothèse la plus basse soit IND 2 (1 781 K€). Le Groupe considère en effet qu'il devrait, dans le meilleur des cas, s'acquitter a minima du montant résultant de l'hypothèse basse (NB : à noter qu'un montant de 509 K€ était déjà provisionné au titre de la taxe foncière depuis l'exercice 2018, ce qui explique la différence entre le montant ajusté de la provision et celui de l'hypothèse la plus basse IND 2).

Pour information, le complément de taxe foncière résultant de la prise en compte des deux autres hypothèses serait respectivement de 3 359 K€ (EXC 1) et 14 846 K€ (DEP 1), ce qui aurait pour conséquence une provision complémentaire de respectivement 2 850 K€ et 14 337 K€.

L'évaluation selon la méthode prévue pour les locaux professionnels ne s'appliquera qu'à partir de l'année suivant celle au cours de laquelle il sera notifié l'achèvement de la couverture finale du dernier casier de l'installation de stockage à l'inspection des installations classées, soit à partir de l'année 2022 pour le site du Cannet des Maures, selon les hypothèses retenues.

S'agissant du site de Pierrefeu, les résultats des travaux du conseil fiscal ne sont pas encore disponibles à la date d'arrêté des comptes, dès lors aucune estimation du montant de provision complémentaire ne peut être fournie.

1.1.4.3.2 Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême.

Début 2014, le Tribunal du Travail a ordonné l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports. Cette procédure entachée de vice de forme n'a pas abouti.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie.

En conséquence et à l'instar des comptes précédents, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2020.

1.1.4.3.3 Non renouvellement du marché de Marrakech

Le Groupe Pizzorno a annoncé qu'il n'était pas candidat au renouvellement du marché de collecte et de nettoyage de Marrakech dont il est attributaire depuis 2007 au travers de sa filiale locale Teomara. Le contrat a pris fin au 31 décembre 2020.

1.1.4.3.4 Arrêt du centre d'exploitation d'OUM AZZA

Nous invitons le lecteur à se reporter au 1.1.2 du présent rapport.

1.1.4.3.5 Ouverture du site de Roumagayrol

Nous invitons le lecteur à se reporter au 1.1.2 du présent rapport.

1.1.4.4 Situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et des décisions prise par les états pour y faire face ont touché l'ensemble des secteurs d'activité économiques et financiers français et mondiaux. Dès le début de la crise, le Groupe a mis en œuvre, en liaison avec ses clients, un plan de continuité d'activité afin de garantir la poursuite de ses missions essentielles de service public au service de l'intérêt général. Dans le même temps, le Groupe a mis en place de nombreuses mesures visant à permettre à ses agents de continuer leurs activités en totale sécurité (solution hydro-alcoolique, port du masque, respect des gestes barrières ...).

Ainsi, la direction du Groupe, en coordination avec ses clients, a adapté son organisation, comme suit :

- Maintien des collectes des déchets ménagers en adaptant les moyens humains, conformément aux consignes d'hygiène et de prévention émises par le Gouvernement et recommandées par la filière des professionnels du déchet ;
- Maintien de l'activité de traitement des déchets sur ses sites d'exploitation, notamment des Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) à l'UVE de Toulon ;
- Fermeture des déchetteries accueillant des particuliers et gérées par le Groupe.

Enfin, le télétravail a été généralisé pour toutes les fonctions éligibles.

Les impacts de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant
Baisse d'activité contrats marchés alimentaires et forains	- 442	- 237
Baisse d'activité contrat Maroc	- 764	- 502
Baisse d'activité centre de tri du Muy	- 418	- 206
Baisse d'activité contrat Saint-Tropez	- 486	- 189
Baisse d'activité Assainissement	- 40	- 28
Prime PEPA		977
Dépenses Covid (dont masques)		421
Baisse sponsoring		318
Total	- 2 150	- 2 242

De plus, le Groupe Pizzorno a bénéficié de report d'échéances d'emprunts de 6 mois dans le cadre des mesures Covid-19 pour un montant de 10,3 M€.

1.1.4.5 Réclamation Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole

Dans le cadre des opérations de fin de la délégation de service publique pour l'exploitation du centre de tri d'Athador, nous avons établi un projet de décompte en conclusion duquel nous réclamons la somme de 378580 € essentiellement sur le fondement des effets du COVID 19 sur l'exploitation de l'installation.

En réponse, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a cru pouvoir émettre, le 28 décembre 2020, un projet de décompte rectifié faisant apparaître une réclamation de sa part pour un montant global de 4,4M€. Nous avons rejeté chacune des demandes formulées dans ce décompte qui ne comportait aucune justification sérieuse. Aucune procédure judiciaire n'a été engagée à ce jour ni par notre filiale, ni par la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole.

1.2 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE

Le Groupe poursuit sa stratégie de fidélisation de ses clients. Il enregistre des renouvellements de contrats pour 2021 :

- Par la Ville de Saint-Tropez pour le nettoyage de la commune (marché de 4 ans pour un montant de 2,3 millions d'euros TTC/an) ;
- Par la Ville de Marseille dans le cadre du marché de propreté pour une durée de quatre fois un an, représentant un chiffre d'affaires total de 6,3 millions d'euros ;
- Par la Communauté de Communes Var-Estérel-Méditerranée pour la gestion du quai de transfert, de la déchèterie de Fréjus et du transport des déchets pour 5 ans, représentant un chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros.

Et de nouveaux contrats pour 2021

- Le marché d'entretien des cours et jardins des écoles de la commune de Fréjus d'une durée d'un an reconductible trois fois (démarrage le 2 février 2021) ;

- Le marché de collecte, transport et traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères du Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon la Seyne-sur-Mer, d'une durée de trois ans (démarrage au 1^{er} janvier 2021) ;
- Le marché relatif à la collecte de la Commune du Revest-les-Eaux (Toulon Provence Métropole) pour une durée de six ans ferme (démarrage le 1^{er} avril 2021).

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une grande visibilité avec un carnet de commandes, ne comprenant que les commandes fermes, qui s'élève au 31 décembre 2020 à 527M€ incluant 51% du chiffre d'affaires restant à percevoir sur la durée du contrat de Zéphire.

Nous entendons maintenir la dynamique commerciale du Groupe en poursuivant nos investissements et continuer à conquérir de nouveaux marchés dans un souci permanent d'amélioration de la rentabilité de nos activités. A cette fin, nous choisissons nos développements, notamment en fonction des optimisations possibles de nos implantations.

Essentiellement dans les domaines du traitement et de la valorisation des déchets, les évolutions techniques et réglementaires permettent d'envisager une offre alternative. Notre entreprise est capable, comme par exemple dans le cadre de la modernisation et l'exploitation du Centre de Tri et de Valorisation du Muy (Var), de construire des projets industriels permettant, par l'utilisation de technologies propres à séparer les flux de déchets et réaliser une valorisation appropriée, de réduire l'utilisation des centres de stockage pour en préserver les capacités qui seront encore longtemps nécessaires pour le traitement des déchets ultimes.

La résilience de l'activité en 2020, ainsi que la confiance des dirigeants dans les objectifs fixés par le Groupe pour 2021, constituent des bases solides pour le développement de PIZZORNO Environnement.

En parallèle, l'accélération de la transition écologique et de l'économie circulaire dans les écosystèmes locaux offrent au Groupe PIZZORNO des opportunités de croissance attractives.

Ainsi, PIZZORNO Environnement entend les saisir en accélérant ses initiatives dans les nouvelles technologies et dans la maîtrise de nouveaux métiers.

Ses dirigeants et son actionnaire principal ont ainsi souhaité engager des réflexions plus larges sur les possibilités de renforcer les moyens humains, techniques et financiers dont le Groupe pourrait bénéficier pour consolider et étendre ses compétences en tant qu'acteur majeur et innovant du secteur.

Après avoir démontré sa capacité à recentrer ses activités autour de ses services et actifs les plus rentables, le Groupe fait la preuve, au travers des épisodes de la crise sanitaire, de la solidité et de la résilience de son business model.

Fort de ses bases solides, et malgré un contexte économique général qui reste complexe et fluctuant, le Groupe est confiant dans les objectifs qu'il s'est fixé pour 2021, à savoir un chiffre d'affaires compris entre 200 M€ et 205 M€ associé à une amélioration de la performance opérationnelle permettant de dégager un EBE entre 30 M€ et 35 M€. Le montant des investissements devrait atteindre environ 28-30 M€. Une partie de ces résultats seront liés à des projets de développement sur les activités de collecte, tri et valorisation : expansion géographique sur le territoire national, déploiement d'une plateforme de biodéchets (compostage et énergies vertes) et lancement de projets structurants sur les activités de déchets industriels.

Sur cette base, et fort de la confiance et de la fidélité de ses clients, de la compétence et de l'investissement de plus de 3 000 collaborateurs, et de la qualité de ses infrastructures et de ses services, les dirigeants du Groupe et son principal actionnaire souhaitent pouvoir saisir les éventuelles opportunités relatives à l'accélération des préoccupations environnementales, au renforcement de l'économie circulaire et à l'usage des nouvelles technologies.

Pour cela, le Groupe a décidé d'explorer plus précisément avec des conseils extérieurs, les options qui lui permettraient de réaliser au mieux ses ambitions.

1.3 LES ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

En 2020, le Groupe n'a pas eu d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

1.4 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Situation en Tunisie

Dans le cadre du marché passé avec l'ANGED pour l'exploitation de la décharge de Djebel Chekir, une caution de bonne fin était exigée du GIE Pizzorno-AMSE, titulaire du marché, pour un montant total de 2.110.356, 144 TND.

La part du groupe Pizzorno dans le GIE Pizzorno-AMSE est de 60% et celle de notre partenaire, l'AMSE de 40%.

Cette caution a été consentie par la BIAT avec une contre garantie en France de la BPCA en proportion de la part de GPE dans le GIE (60%) soit une contre garantie de 1.266.214 TND soit 380 370,68 € au 25/05/2021. Le GIE considère que la caution a cessé de produire ses effets le 31/12/2015. GPE a demandé à la BPCA de solliciter une main levée de la caution auprès de la BIAT, laquelle a refusé. L'ANGED a de son côté tenté d'actionner la caution mais la BIAT n'a pas satisfait à cette demande. L'ANGED a alors engagé une procédure devant le Tribunal de première Instance de Tunis. Ce dernier a rendu un jugement ordonnant le paiement d'un montant de 2.110.356,144 Dinars à l'ANGED au titre du montant de la caution bancaire outre les intérêts à partir du 28/01/2016 et les frais de procédure. La BIAT a fait appel du jugement. Le GIE n'ayant pas pu intervenir pour sa défense en première instance, a constitué avocat en appel. L'Affaire est en cours.

Situation Zéphire

Depuis fin mai, suite à un dysfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°2 de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par notre filiale Zéphire dans le cadre d'une DSP, est à l'arrêt. Une expertise est en cours pour déterminer d'une part les causes de ce dysfonctionnement et d'autre part les solutions techniques pour y remédier dans les meilleurs délais. Zéphire estime que la durée maximum d'arrêt de la chaudière n°2 est de l'ordre de 6 à 10 mois.

Nous n'avons à ce jour pas encore assez d'éléments pour déterminer les conséquences notamment financières de cet incident, et par suite les éventuelles conséquences sur l'évaluation de la créance de 33,5 M€ détenue par GPE sur Zéphire au 31 décembre 2020.

En effet, nous ne connaissons pas encore à ce jour le coût de remplacement de l'élément défaillant, ni son délai de livraison (qui déterminera la durée d'indisponibilité de la chaudière et donc le montant de la perte d'exploitation), et nous ne savons pas encore si l'assurance prendra en charge ce sinistre et dans quelle mesure. A titre informatif, la perte d'exploitation qui résulterait d'une durée d'arrêt de 10 mois est de l'ordre de 12 M€.

Dans ces conditions, la société a décidé de comptabiliser une provision pour dépréciation de la créance détenue sur Zéphire sur la base d'un budget prévisionnel de trésorerie de Zéphire jusqu'à la fin de la DSP corrigé pour tenir compte du coût minimal estimé qui sera encouru par cette dernière en raison de ce sinistre, soit le montant des franchises d'assurance, qui s'élèvent à 500 K€ pour le coût de remplacement de l'équipement et qui sont estimées à 1 200 K€ pour les pertes d'exploitation, sur la base d'une durée d'arrêt de 10 mois. Une provision de 817 K€ a donc été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2020.

De plus, en l'absence de marge de manœuvre, la sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires entre 2020 et 2021 inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1 154 K€ ;
- La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 1% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1 654 K€.

1.5 INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3. RSE-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE.

1.6 INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3. RSE-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU GROUPE.

1.7 DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

De façon générale, les risques et incertitudes auxquels peuvent être confrontées les différentes sociétés composant le Groupe ne sont pas différents de ceux qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse. Bien que nous en reprenions les motifs principaux ci-dessous, nous vous invitons à vous y reporter.

1.7.1 Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

1.7.2 Risques de crédit

Au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

1.7.3 Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des

installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

1.7.4 Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

1.7.5 Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

- D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 20 005 K€ au 31/12/2020 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme ;
- D'un montant de disponibilités nettes (cash) de 17 387 K€.

1.7.6 Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	Débit	Crédit
Emprunts		1 703
Compte de tiers	35 180	32 369
Trésorerie	1 635	
Total	36 815	34 072
Solde global	2 743	

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 27 K€.

1.7.7 Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts en France est à taux fixes compris entre 0,30% et 0,85% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,50 % et 1,70% pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont à taux fixe à 6,50% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,95% et 7,25 % pour les contrats de location financement.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

	Clôture	Ouverture
Solde des emprunts à taux variable	750	1 250
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	1%	2,06%
Impact d'une variation de 1% du taux d'intérêts des emprunts à taux variable sur le résultat	13	18

(*) Entièrement compensé par une variation inverse des swaps.

1.7.8 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier au 31/12/2020.

1.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes consolidés dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

2 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

2.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Activités de la Société

En 2020, Le chiffre d'affaires a été de 32,5 M€ en baisse de 27,13% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse de chiffre d'affaires résulte d'une part de la forte réduction d'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux d'Aboncourt et d'autre part de marchés dont le renouvellement à leur échéance a été confié à la société Propolys, filiale à 100%.

Le résultat d'exploitation est en baisse à - 3,5 M€ en 2020 contre -2,2 M € en 2019.

Le résultat financier est en baisse à -0,48 M€ contre -1,1 M€ pour l'exercice précédent.

Après impact des charges et produits exceptionnels et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est en baisse passant de -0,2 M€ à -0,48 M€.

En 2020, la Société a réalisé 2,7 M€ d'investissements, essentiellement pour du renouvellement de matériel.

Dans le cadre de sa position de tête de Groupe, notre Société a n'a pas reçu de dividendes en 2020.

2.1.2 Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Notre Société n'a pas d'élément particulier à signaler au titre de la présente rubrique qui soit différent de ceux relatés pour l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.1.4 ci-dessus.

2.1.3 Description des risques principaux, utilisation d'instruments financiers

Compte tenu de l'objet de la Société, l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires est indirectement la même que celle de l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

2.1.4 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Compte tenu de l'objet de la Société, les risques et incertitudes auxquels elle est confrontée sont de mêmes natures que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

2.2 EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Ces comptes présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

2.2.1 Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu d'autre modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

2.2.2 Bilan

Le total des capitaux propres de la Société s'élève à 58 994 681 € pour un capital social d'un montant de 21 416 000 €.

Le total du bilan de la Société s'élève à 203 124 992 € en 2020 contre 202 806 424 € au titre de l'exercice précédent.

2.2.3 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société est passé de 44 646 339 € en 2019 à 32 540 246 € en 2020.

Le résultat de l'exercice est une perte comptable de 483 171 € en 2020 contre une perte de 233 536 € en 2019 :

- Charges d'exploitation : 40 145 402 € contre 51 132 104 € au titre de l'exercice précédent
- Dont traitements et salaires : 13 274 498 € contre 14 319 799 € au titre de l'exercice précédent,
- Dont charges sociales : 6 021 958 € contre 6 080 380 € au titre de l'exercice précédent,
- Produits d'exploitation : 36 634 989 € contre 48 908 495 € au titre de l'exercice précédent,
- charges financières : 12 964 641 € contre 6 667 163 € au titre de l'exercice précédent,
- Produits financiers : 12 480 322 € contre 5 553 547 € au titre de l'exercice précédent,
- Charges exceptionnelles : 738 462 € contre 219 864 € au titre de l'exercice précédent,
- Produits exceptionnels : 2 237 416 € contre 1 187 100 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 3 510 413 € contre une perte de 2 223 609 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier se traduit par une perte de 484 319 € contre une perte de 1 113 616 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -3 994 732 € contre -3 337 226 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 1 498 954 € contre 967 236 € au titre de l'exercice précédent.

2.2.4 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice au compte "report à nouveau", lequel sera porté à un nouveau solde de 34 686 109 €

2.2.5 Dépenses de nature somptuaire

En application de l'article 223 du Code général des impôts, vous noterez que la Société a encouru des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39-4 dudit code pour un montant de 28 403 €.

2.2.6 Rapport des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

2.2.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos (Annexe 5.3).

2.2.8 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément à l'article L 441-14 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices écoulés du solde des dettes, par date d'échéance, à l'égard des fournisseurs et des clients.

Au 31 décembre 2019 :

	Art. D.441 4.-1°: Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D.441 4.-2°: Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1459						351					
Montant total TTC des factures concernées	3 860 730	509 506	109 852	-129 853	-280 551	208 954	21 177 104	1 402 249	462 246	90 008	3 313 111	5 267 614
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	13,34%	1,76%	0,38%	-0,45%	-0,97%	0,72%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							40,62%	2,69%	0,89%	0,17%	6,35%	10,10%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Contractuels : Délais légaux : Application de la loi LME						Délais Contractuels : dans la notification de marché Délais légaux :					

Au 31 décembre 2020 :

	Art. D.441 4.-1°: Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D.441 4.-2°: Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1059						274					
Montant total TTC des factures concernées	1 990 925	207 768	371 118	49 810	-170 803	457 893	22 724 471	714 750	5005	947	4 293 977	5 014 679
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	10,08%	1,05%	1,88%	0,25%	-0,87%	2,32%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							59,38%	1,87%	0,01%	0,00%	11,22%	13,10%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Contractuels : Délais légaux : Application de la loi LME						Délais Contractuels : dans la notification de marché Délais légaux :					

2.3 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu de l'objet de la Société, ses perspectives et son évolution sont directement liées à celles du Groupe décrites dans la première partie du présent rapport. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au

paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.4 LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous confirmons que, compte tenu de son objet, la Société n'a pas de budget particulier en matière de recherche et développement.

2.5 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Situation Zéphire

Depuis fin mai, suite à un dysfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°2 de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par notre filiale Zéphire dans le cadre d'une DSP, est à l'arrêt. Nous invitons le lecteur à se reporter au paragraphe 1.4 ci-dessus.

2.6 ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

L'activité de chaque société composant le Groupe fait l'objet de l'Annexe 5.

2.7 ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que votre Société n'a pas pris de participation au cours de l'exercice écoulé.

2.7.1 Tableau des filiales consolidées

Au 31/12/2020, le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	100%	100%	IG
Abval	Draguignan	808 275 754	100%	100%	IG
Draguigaz	Draguignan	843 312 620	50%	50 %	ME
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	95,62%	100%	IG
Exa'rent	Draguignan	804 024 289	100%	100%	IG
Deverra	Draguignan	808 318 349	99,92%	100%	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47,81%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		60%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		100%	100%	IG
Samnet	Draguignan	302 221 403	100%	100%	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		98,49%	100%	IG
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement	Draguignan	323 592 295	99,80%	100%	IG
Pizzorno Environnement Industrie	Draguignan	803 515 444	100%	100%	IG
Pizzorno Environnement International	Draguignan	803 515 519	100%	100%	IG
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	100%	100%	IG
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	100%	100%	IG
Propolys	Draguignan	525 089 371	100%	100%	IG
Société de tri d'Athanor	La Tronche	790 294 508	100%	100%	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		99,21%	100%	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		98,64%	100%	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		99,20%	100%	IG
Valeor	Draguignan	802 557 942	100%	100%	IG
Valteo	Draguignan	802 556 241	100%	100%	IG
Zephyre	Toulon	790 031 546	51%	51%	ME

2.7.2 Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Société	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat exercice 2020	Valeur des titres
SCI du Balançan	16,66	4	23	173 (1)
SA Scann	5,00	(nd)	(nd)	15 (2)
GIE varois d'assainissement	5,00	(nd)	(nd)	1
IRFEDD	13,50	(nd)	(nd)	3
SPANC Sud Sainte Baume	30,00	(nd)	(nd)	9 (3)
Z ET P à Abu Dhabi	49,00	(nd)	(nd)	25 (4)
Total				225

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Une juste valeur nulle des titres de la SA SCANN d'une valeur historique de 15 K€ a été retenue depuis le 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2020 (à noter que ces titres sont dépréciés à 100% au 31 décembre 2020)

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société

(4) La société n'est pas active. Une juste valeur nulle des titres de la Z ET P d'une valeur historique de 25 K€ a été retenue au 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2020 (à noter que ces titres sont dépréciés à 100 % au 31 décembre 2020)

(nd) Eléments non disponibles

2.8 AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL.

Néant.

2.9 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.

Néant.

2.10 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE.

Le 15 juillet 2020, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société afin, notamment d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché dans la limite de 4,5% de nombre d'actions sur une durée maximum de douze (12) mois.

À ce titre, au 31 décembre 2020, la Société possède 139 527 de ses propres actions acquises pour une valeur de 2123 K€, soit une valeur d'acquisition moyenne de 15,21 € représentant 3,49% du capital social.

Le programme de rachat est détaillé au paragraphe 2.16.

Les mouvements de titres d'autocontrôle ont été les suivants :

	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Nombre de titres	141 640	13 101	15 214	139 527
Valeur (en milliers d'euros)	1905	137		2123

Au 31 décembre 2020, les actionnaires personnes morales ou physiques détenant directement ou indirectement une part des actions de la Société supérieure aux seuils prévus à l'article L233-13 du Code de Commerce sont les suivantes :

Identité	Actions et % capital	Décisions sur l'affectation des résultats		Décisions hors affectation des résultats		Date de validité
		Droits de vote	% droits de vote	Droits de vote	% droits de vote	
Mme Eliane PIZZORNO née TAPOUL (usufruitière)	2 872 993 71,82 %	5 745 986	83,60	-	-	31.12.2015
Magali DEVALLE (nue propriétaire)	2 872 994 71,82 %	2	ns	5 745 988	83,60	31.12.2015
Frédéric DEVALLE	1 Ns	2	ns	2	ns	31.12.2015
Total groupe familial	2 872 995 71,82 %	5 745 990	83,60%	5 745 990	83,60%	31.12.2015
Groupe GDSA* SA	20,01 %	800 400		800 400	11,64 %	31.12.2020

(*) La société anonyme GDSA a déclaré le 10/12/2020 à l'Autorité des Marchés Financiers, avoir franchi en hausse le 7/12/2020, les seuils de 10% des droits de vote et 20% du capital de la société Groupe Pizzorno Environnement, et détenir 800 400 actions Groupe Pizzorno Environnement soit 20,01 % du capital et 11,64 % des droits de vote.

Nous précisons que conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de quatre ans donnent droit de vote double.

2.11 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.11.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :

2.11.1.1 Poste énergie

Consommation gazole : 902 807 litres

Consommation super : 10 133 litres

Consommation bioéthanol : 3 146 litres

Consommation GNR : 107 936 litres

Consommation GNV : 349 512 kg

Consommation de BioGNV : 3 338 kg

Consommation de E85 : 1 067 litres

Consommation d'électricité : 7 750 936 kwh

Consommation de gaz naturel : 366 053 kwh PCI

2.11.1.2 Poste intrant

Consommation d'eau : 108 040 m³

La Société est engagée dans une démarche environnementale respectant les exigences de la norme ISO 14001 : 2015, et certifiée sur l'ensemble de ses activités.

La politique environnementale de la Société est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires et autres en matière d'environnement
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental
- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter nos impacts sur l'environnement
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables

Ces différents engagements sont déclinés en indicateurs environnementaux au sein de programmes de management propres à chaque exploitation.

2.11.2 Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs

Afin de cibler les actions de réduction et de prévention des impacts environnementaux, la Société utilise la méthode de l'analyse environnementale. L'analyse environnementale est la base de la mise en place d'un système de management de l'environnement, elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs générés par une activité et de bâtir les actions par priorité (importance de l'impact). Les IES sont cotés selon la gravité et la fréquence de l'impact, ajustée selon la sensibilité du milieu (comme facteur de variation) et appréhendés selon que la situation soit normale (activité courante), dégradée (activité en marche temporairement anormale) ou accidentelle.

Sur chaque exploitation, une analyse environnementale est menée afin d'identifier les impacts environnementaux significatifs générés par nos activités. L'objectif étant de bâtir un plan d'actions permettant de réduire ces impacts.

2.11.3 Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Un fond réglementaire reprenant l'ensemble des exigences applicables à chaque exploitation a été créé en 2011 et adapté par activité. Il recense l'ensemble des dispositions sur les thématiques Sol/sous-sol, Air, Bruit, Eaux, Déchets et exigences locales (plan d'urbanisme, règles d'assainissement,...).

Celui-ci est déployé sur l'ensemble des sites. Cette évaluation, réalisée conjointement avec le manager opérationnel du site, donne lieu à un programme de mise en conformité. Ce plan est piloté par le manager opérationnel et revu régulièrement.

2.11.4 Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux

Afin de prévenir et réduire les impacts environnementaux, diverses actions sont mises en place :

- les effluents issus de nos activités sont captés, traités et valorisés
- les consommations énergétiques sont suivies et analysées, et des actions de réduction sont mises en place : formation à l'éco-conduite, acquisition de véhicules électriques ou fonctionnant au GNV, construction de station GNV, choix d'un fournisseur d'électricité garantissant une part d'énergie verte...
- les salariés sont régulièrement sensibilisés à la notion d'environnement et aux impacts potentiels générés par leurs activités
- la traçabilité des déchets produits est assurée par la mise en place de registre conformément à l'arrêté du 29 février 2012
- en cas de dysfonctionnement, une analyse des causes est systématiquement menée et un plan d'actions est mis en place
- un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre a été réalisé en 2020 sur les émissions des scopes 1, 2, 3 selon la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME, respectant la norme ISO 14069

2.11.5 Organisation interne, formation et sensibilisation

L'environnement au sein de la Société bénéficie de ressources humaines dédiées, combinant centre d'expertise et de pilotage, et centre opérationnel.

- L'expertise et le pilotage sont assurés au niveau central. Au sein du Groupe, le pôle Sécurité, Qualité et Environnement compte une Directrice QHSE, ainsi qu'une Responsable Environnement et Qualité, homologue d'un Responsable Sécurité. La mission principale sur les sujets liés à l'environnement est de promouvoir la politique environnementale sur l'ensemble des activités, d'apporter une expertise en termes d'analyse environnementale et réglementaire, ainsi que de constituer des actions de prévention et réduction des risques. Il a un rôle de conseil sur les questions d'application des exigences réglementaires et normatives.

- L'opérationnalité est assurée par la fonction de coordinateur SQE, rattaché au pôle SQE, en charge d'un ensemble d'exploitations, et ayant pour principale mission la mise en œuvre et le suivi des actions.

2.11.6 Economie circulaire

2.11.6.1 Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets

Se référer au chapitre « 1.2 La gestion des déchets, maillon d'une économie locale bas carbone » et au chapitre « 3.2 La préservation du capital naturel » de la déclaration de performance extra-financière du Groupe.

2.11.6.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Non concerné.

2.11.7 Changement climatique

Se référer au chapitre « 1.2 La gestion des déchets, maillon d'une économie locale bas carbone » et au chapitre « 3.1 La réduction de l'impact sur le dérèglement climatique » de la déclaration de performance extra-financière du Groupe.

2.12 INFORMATIONS SOCIALES

Compte tenu de l'appartenance de la Société à l'U.E.S. du Groupe, il n'existe pas d'institution représentative du personnel ni en conséquence d'accord collectif spécifique à la Société. Outre les conventions collectives applicables, elle applique les accords d'entreprise négociés et conclus dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe.

Les informations clés, concernant exclusivement notre société, se trouvent en Annexe 5.4 : Tableau des indicateurs sociaux.

2.13 LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX

Exercice clos le	Dividende brut	Dividende par action	Dividende net
31.12.2019	0 €	0 €	0 €
31.12.2018	1 000 000 €	0,25 €	1 000 000 €
31.12.2017	2 000 000 €	0,5 €	2 000 000 €

2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Au dernier jour de l'exercice, il n'existe aucun mécanisme de participation des salariés au capital social de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

2.15 ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

2.16 OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE

2.16.1 Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juillet 2020

Dans le cadre du dispositif prévu par les articles L. 225-209-2 et L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 15 juillet 2020 (l'"Assemblée") a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 4,5% du capital social, soit sur la base d'un capital social, 180.000 actions, pour une durée de douze (12) mois à compter de ladite assemblée générale, soit expirant le 15 juillet 2021.

L'Assemblée a décidé que le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5 000 000 €. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Il est ainsi indiqué que compte tenu du nombre d'actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2020, le nombre d'actions que la Société demeure autorisée à acquérir est de 41473 actions, soit 1,03 % du capital. Le prix d'achat unitaire maximum (hors frais) est de soixante (60) €.

Dans le cadre de la délégation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions conformément aux modalités décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, la Société a racheté 13 101 actions pour un montant de 212 724 € et revendu 15 214 actions pour un montant de 228 847 €. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a procédé à aucune annulation de ses propres actions.

Avec effet au 26 novembre 2013 et pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction, la Société a conclu avec la société LOUIS CAPITAL MARKET, un contrat de liquidité conformément à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011, portant sur les titres de la Société admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à LOUIS CAPITAL MARKET sont les suivants au jour de la prise d'effet du contrat :

- Nombre d'actions : 8 490 actions
- Solde en espèces du compte de liquidité : 127 384,44 €

Le contrat de liquidité ci-dessus décrit a été remplacé par un contrat de liquidité avec effet au 02 janvier 2019. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce nouveau contrat, au jour de sa prise d'effet, sont les suivants :

- Nombre d'actions : 9 858 actions
- Solde en espèces du compte de liquidité : 63 946,68 €

Toutefois, dans le cadre de l'acquisition de Louis Capital Markets/Midcap Partners par le groupe TPICAP Plc, le contrat de liquidité auparavant détenue par Louis Capital Markets UK, LLP a été automatiquement transféré le 31/12/2020 à TP ICAP (Europe), entité française du groupe TPICAP, autorisée et régulée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les opérations ainsi réalisées par la Société au titre des autorisations susmentionnées, y compris dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'actions achetées au cours de la période	Nombre d'actions vendues au cours de la période	Nombre d'actions détenues dans le cadre des programmes de rachat en fin de période	Prix moyen par action (en €)
JANVIER	538	672	11506	13.14
FEVRIER	1119	694	11931	12.67
MARS	2305	1963	12273	11.14
AVRIL	1387	4888	8772	12.40
MAI	1010	2539	7243	17.16
JUIN	1061	911	7393	19.75
JUILLET	452	73	7772	19.81
AOUT	541	281	8032	19.90
SEPTEMBRE	856	22	8866	19.74
OCTOBRE	2066	239	10693	19.18
NOVEMBRE	317	2526	8484	17.73
DECEMBRE	1449	406	9527	19.32
TOTAL	13101	15214	9527	

Au 31 décembre 2020, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés à terme dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

2.16.2 Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 août 2021

Toujours dans le cadre du dispositif prévu par les articles L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, nous souhaitons vous soumettre une résolution visant à renouveler le programme de rachat d'actions.

Les principales dispositions de ce programme proposées à l'assemblée générale sont résumées ci-après.

Cette nouvelle autorisation aurait une durée de douze (12) mois à compter de la date de l'assemblée générale et les termes et conditions seraient identiques à ceux conférés par l'assemblée générale annuelle ordinaire du 15 juillet 2020 (4,5% des titres au maximum et pour une valeur unitaire de 60 € maximum).

L'objectif de cette autorisation consisterait à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 5 000 000 €. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourraient être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208, L.225-177 et suivants, L. 22-10-61 et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des

- fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
 - conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
 - assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire.

Si vous décidiez de voter en faveur de cette autorisation, il conviendrait de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décide la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

2.17 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5 000 €

Conformément aux articles L.621-18-2 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'aucune opération supérieure à 5 000 € n'a été réalisée sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

2.18 PRETS CONSENTIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la Société n'a consenti aucun prêt de moins de trois ans à des petites ou moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques pouvant le justifier, conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

2.19 LISTE DES SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous rappelons que la Société possède deux succursales en Tunisie ci-dessous décrites :

Dénomination sociale de la succursale	Date de création	Adresse	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires 2020 (en euros)
Succursale de la société Groupe Pizzorno Environnement	27/08/2009	Chez Maître Zied GALLALA, 34 Avenue Louis Braille, 1002 TUNIS	0	0
Succursale de la société Pizzorno Environnement Industries	27/08/2009	Chez Maître Zied GALLALA, 34 Avenue Louis Braille, 1002 TUNIS	0	0

2.20 DECISIONS A PRENDRE

2.20.1 *Projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale.*

Le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires est le suivant :

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 AOUT 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "Société") sont convoqués en assemblée générale extraordinaire et ordinaire annuelle le **31 août 2021 à 9 heures** au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- présentation des rapports du conseil d'administration, du Président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- fixation de la rémunération allouée au conseil d'administration,
- autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la Société,
- renouvellement du mandat de la société NOVANCES-DAVID ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société,
- non-renouvellement du mandat de la société NOVANCES-DECHANT ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société,

- approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2020 ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce,
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 au Président du conseil d'administration,
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 au Directeur Général,
- approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration (autres que le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général) au titre de l'exercice 2021),
- approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021),
- approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2021),

A titre extraordinaire :

- présentation du rapport du conseil d'administration,
- modifications mineures des statuts en vue de prendre acte de la renumérotation du Code de commerce issu de l'ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé,
- pouvoirs en vue des formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire présentées par le Conseil d'administration

PREMIERE RESOLUTION (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes dudit exercice, du rapport joint du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte nette comptable de 483 171 euros.

DEUXIEME RESOLUTION (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes consolidés dudit exercice, et des rapports des commissaires aux comptes sur lesdits comptes, approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir une perte nette consolidée de 6,87 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est une perte de 483 171 euros, décide de l'affecter intégralement au compte "report à nouveau", lequel sera ramené à un nouveau solde de 34 686 109 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercices	Dividende brut	Dividende par action	Dividende net
31.12.2019	0 €	0 €	0 €
31.12.2018	1.000.000 €	0,25 €	1.000.000 €
31.12.2017	2.000.000 €	0,50 €	2.000.000 €

QUATRIEME RESOLUTION (*Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport, en chacun de ses termes et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION (*Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte du fait que la Société a pris en charge, au titre de l'exercice écoulé, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant de 28.403 euros.

SIXIEME RESOLUTION (*Fixation de la rémunération allouée au conseil d'administration*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 40.000 euros, le montant annuel de la rémunération allouée au conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que cette allocation sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

SEPTIEME RESOLUTION (*Autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de douze (12) mois, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants, à procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 4,5% du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 180.000 actions.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

L'assemblée générale décide que le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

L'assemblée générale prend acte que cette autorisation permettra à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-177 et suivants, L.22-10-61 et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire en vigueur.

L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

HUITIEME RESOLUTION - *(Renouvellement du mandat de la société NOVANCES-DAVID ET ASSOCIES en*

qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société NOVANCES-DAVID ET ASSOCIES, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société NOVANCES-DAVID ET ASSOCIES a déclaré par avance accepter le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION – *(Non-renouvellement du mandat de la société NOVANCES-DECHANT ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, prenant acte du fait que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société NOVANCES-DECHANT ET ASSOCIES, arrive à échéance à l'issue de cette assemblée, décide de ne pas le renouveler.

DIXIEME RESOLUTION *(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2020 ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

ONZIEME RESOLUTION *(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 au Président du conseil d'administration)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Madame Magali DEVALLE au titre de son mandat de Président du conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

DOUZIEME RESOLUTION *(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 au Directeur Général)* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Frédéric DEVALLE au titre de son mandat de Directeur Général, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

TREIZIEME RESOLUTION (*Approbaton des éléments de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration (autres que le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général) au titre de l'exercice 2021*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021, telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

QUATORZIEME RESOLUTION (*Approbaton des éléments de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Madame Magali DEVALLE au titre de son mandat de Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021, telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

QUINZIEME RESOLUTION (*Approbaton des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2021*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Frédéric DEVALLE au titre de son mandat de Directeur Général au titre de l'exercice 2021, telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans une section spécifique du rapport de gestion.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire présentées par le Conseil d'administration

SEIZIEME RESOLUTION (*Modifications mineures des statuts en vue de prendre acte de la renumérotation du Code de commerce issu de l'ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 portant création, au sein du code de commerce, d'un chapitre relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, du projet des statuts modifiés, décide d'apporter uniquement quelques précisions d'articles issus de la nouvelle codification au sein du chapitre X du titre II du livre II du Code de commerce, sans en changer la rédaction sur le fond :

- à l'article 12 (Droit de vote double), il est également fait référence à l'article L.22-10-46 du Code de commerce,
- à l'article 14.2 (Dispositions relatives aux administrateurs représentant les salariés), il est également fait référence aux articles L.22-10-3, L.22-10-5, L.22-10-6 et L.22-10-7 du Code de commerce.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "LegalVision Pro", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales

**3 - R.S.E. / DECLARATION DE
PERFORMANCE EXTRA - FINANCIERE
DU GROUPE**

PIZZORNO ENVIRONNEMENT
DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA
- FINANCIERE

2020

ACTEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE,
ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES



EDITORIAL

Cela fait maintenant plus d'un an que notre pays est confronté à la pandémie mondiale liée à la Covid-19. Nos pensées vont à toutes celles et ceux qui ont été touchés personnellement. Cette crise sanitaire a mis en lumière de nombreux métiers, parfois oubliés ou restant dans l'ombre, et les agents de collecte et de propreté font partie de ces professionnels reconnus comme essentiels, dont l'engagement a suscité l'admiration et la reconnaissance de nos concitoyens. Il s'agit de tous nos collaborateurs, dont les actions sur le terrain, dans les agences et au siège, ont permis de ne pas ajouter l'insalubrité à la crise sanitaire. La force de PIZZORNO Environnement réside dans ses professionnels engagés et responsables, qui confirment chaque jour l'engagement pris il y a 45 ans de porter l'intérêt général au plus haut. Nous voulons les remercier ici encore d'avoir répondu présent malgré les difficultés.

Les effets causés par cette crise accélèrent les changements en cours, en particulier dans la lutte contre le changement climatique et la perte de la biodiversité. Notre Groupe a choisi d'aller plus loin dans ses initiatives en faveur des nouvelles technologies et de la maîtrise de nouveaux métiers, afin de consolider et d'étendre nos compétences en tant qu'acteur majeur et innovant du secteur au service d'une économie circulaire toujours plus vertueuse. Nos valeurs continuent de nous guider dans cette trajectoire : exigence, responsabilité, proximité et innovation.

L'engagement du Groupe en faveur d'un développement durable se reflète dans notre adhésion, depuis 2008, au Global Compact des Nations Unies et dans notre promesse renouvelée d'en mettre en œuvre les 10 principes. Cet engagement se traduit également par notre contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies à travers les 4 axes de notre politique de responsabilité sociale d'entreprise : construire des relations de confiance et durables, innover au service de la transition énergétique, valoriser les Hommes et l'emploi et agir pour le cadre de vie des territoires.

Le Groupe est pleinement engagé dans sa stratégie de fidélisation des clients et de recentrage de ses activités en France. Fier de son histoire et fort de ses 3 000 collaborateurs, PIZZORNO Environnement est plus que jamais engagé auprès des territoires pour les accompagner dans leur transition écologique, au service du citoyen et de la planète.



Frédéric DEVALLE

Directeur Général

SOMMAIRE

1. Un acteur de l'économie circulaire, engagé dans la transition écologique des territoires	49
1.1. Des métiers au service d'une mission à impact positif pour la société.....	49
LES METIERS DU GROUPE	49
DES RELATIONS DE PROXIMITE AVEC SES CLIENTS.....	52
UN ACTEUR IMPLIQUE DANS LES TERRITOIRES	52
DES ACTIVITES ESSENTIELLES DE SERVICE AU PUBLIC – FOCUS SUR LA CRISE DE LA COVID-19.....	54
1.2. La gestion des déchets, maillon d'une économie locale bas carbone	54
DE LA COLLECTE A LA VALORISATION, LA CHAINE DES DECHETS PAR PIZZORNO ENVIRONNEMENT	55
DES SOLUTIONS PERMETTANT DE CONTRIBUER A UNE ECONOMIE BAS CARBONE.....	58
2. Le profil du Groupe et sa politique en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale.....	60
2.1. Le profil du Groupe	60
UNE ENTREPRISE FAMILIALE.....	60
LA CREATION DE VALEUR DU GROUPE.....	61
UNE ENTREPRISE RESPONSABLE.....	61
2.2. Le développement durable au cœur de la stratégie de Pizzorno Environnement.....	62
LES ENJEUX RSE, LES OPPORTUNITES & RISQUES ASSOCIES.....	63
LA STRATEGIE RSE DE PIZZORNO ENVIRONNEMENT	65
LES POLITIQUES DE LA STRATEGIE RSE.....	66
LA CONTRIBUTION DU GROUPE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	68
3. Les résultats de la stratégie RSE du Groupe	70
3.1. La réduction de l'impact sur le dérèglement climatique	70
LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	70
LA CONTRIBUTION A L'EVITEMENT D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	73
3.2. La préservation du capital naturel	75
LA PROTECTION DES SOLS ET DE LA RESSOURCE EN EAU.....	75
LA REDUCTION DES POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES	76
LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE.....	77
3.3. La contribution à la vitalité des territoires.....	79
LA PARTICIPATION A LA VITALITE ECONOMIQUE	79
L'EMPLOI LOCAL ET LE SOUTIEN A L'INSERTION PROFESSIONNELLE	79
3.4. La protection de la sante et qualité de vie des salariés et des usagers	80
LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET USAGERS	80
LA REDUCTION DES NUISANCES	81
LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE SANTE ET SECURITE	81
3.5. La valorisation du capital humain à travers l'emploi.....	82
L'INCLUSION ET LA DIVERSITE.....	82
LE MAINTIEN D'UN CADRE DE TRAVAIL DE QUALITE	83
L'ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYES DANS LA MUTATION DES METIERS	85
4. Annexes.....	86
4.1. Les filiales du Groupe Pizzorno Environnement.....	86

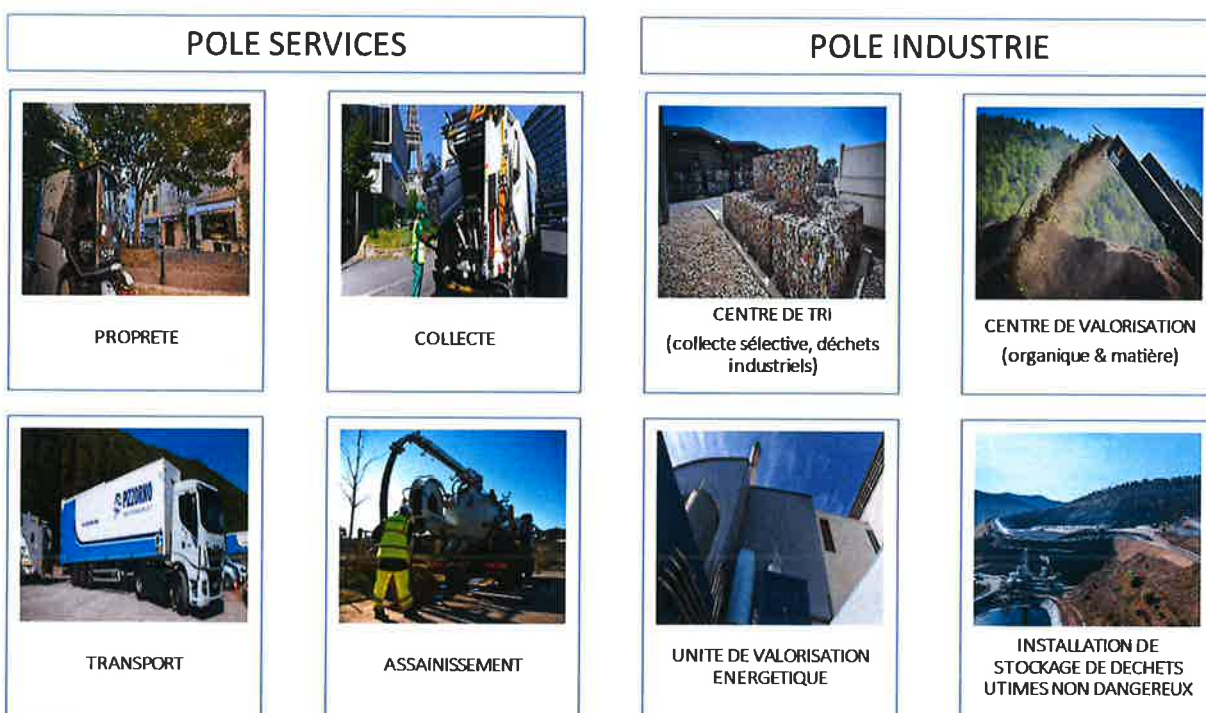
4.2. Note méthodologique : analyse de matérialité et des risques et opportunités principaux liés au développement durable de Pizzorno Environnement.....	87
4.3. Périmètre de reporting et vérification des informations extra-financières.....	89
4.4. Tableaux des indicateurs de la performance extra-financière	90
4.5. Tableaux de correspondance des indicateurs	97
4.6. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe- Exercice clos le 31 décembre 2020	104

1. Un acteur de l'économie circulaire, engagé dans la transition écologique des territoires

1.1. Des métiers au service d'une mission à impact positif pour la société

LES METIERS DU GROUPE

PIZZORNO Environnement intervient auprès des collectivités et des entreprises dans la gestion des déchets non dangereux et la mise à disposition de solutions de propreté et d'assainissement.



Les expertises du Groupe Pizzorno Environnement

Propreté : Qu'il soit urbain, touristique ou rural, chaque territoire a ses spécificités. La mission de PIZZORNO Environnement est de garantir la propreté des lieux de vie en proposant un service de qualité. Il s'appuie pour cela sur des moyens humains et technologiques adaptés aux besoins et aux contraintes des collectivités ainsi qu'aux réalités territoriales.

Collecte : Le Groupe organise la collecte des déchets ménagers et la collecte sélective des matières valorisables (emballages recyclables, biodéchets, encombrants...) auprès des collectivités et de leurs groupements et auprès des entreprises. Pour ce faire, PIZZORNO Environnement dispose d'une expertise reconnue de plusieurs décennies afin de répondre efficacement aux attentes des collectivités et de leurs habitants.

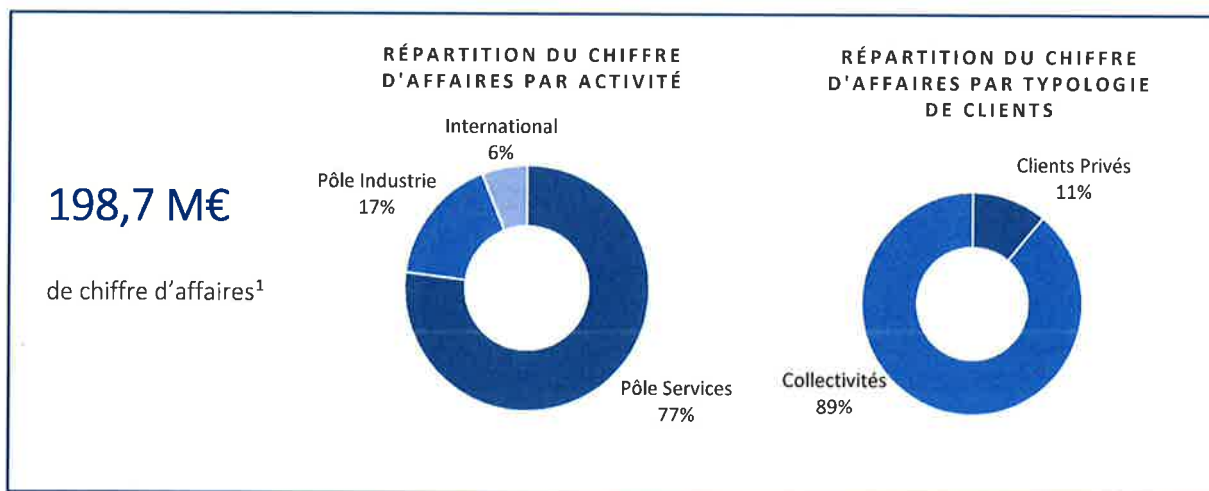
Valorisation : Acteur engagé dans l'économie circulaire, PIZZORNO Environnement participe au cercle vertueux du processus de réemploi visant à créer des matières premières secondaires. Il exploite à ce titre plusieurs installations permettant :

- **La valorisation matière** : sur les centres et plateformes de tri les matières réceptionnées sont triées et orientées vers les différentes filières de recyclage.
- **La valorisation organique** : le traitement de déchets verts et des biodéchets issus des collectes séparatives permet de produire un compost normé utilisé en agriculture locale.
- **La valorisation énergétique** : le traitement thermique des déchets ménagers en unité de valorisation énergétique permet de produire de la chaleur distribuée en réseau de chauffage urbain et de l'électricité.

Traitement : PIZZORNO Environnement exploite des installations de stockage de déchets non dangereux. Ces dernières réceptionnent les déchets ménagers ultimes non valorisables qui nécessitent un traitement sécurisé et respectueux de l'environnement. Ces installations sont suivies pendant 30 ans après la fin d'exploitation.

Transports : A travers sa filiale Exa'Rent, PIZZORNO Environnement organise le transport des déchets et des matières valorisables entre les exploitations et les centres de traitement et de valorisation. Etape centrale dans la chaîne de gestion des déchets, la maîtrise de l'activité transport permet une optimisation des déplacements et une réduction des nuisances routières et environnementales. Une partie des transports est réalisée avec des véhicules fonctionnant au GNV.

Assainissement : La société filiale Selfema propose aux collectivités, entreprises et particuliers des services spécialisés d'assainissement et de gestion des déchets liquides. Réactivité, disponibilité et professionnalisme sont les maître-mots de cette activité complémentaires aux métiers du Groupe.



¹ Le Groupe est organisé en trois pôles :

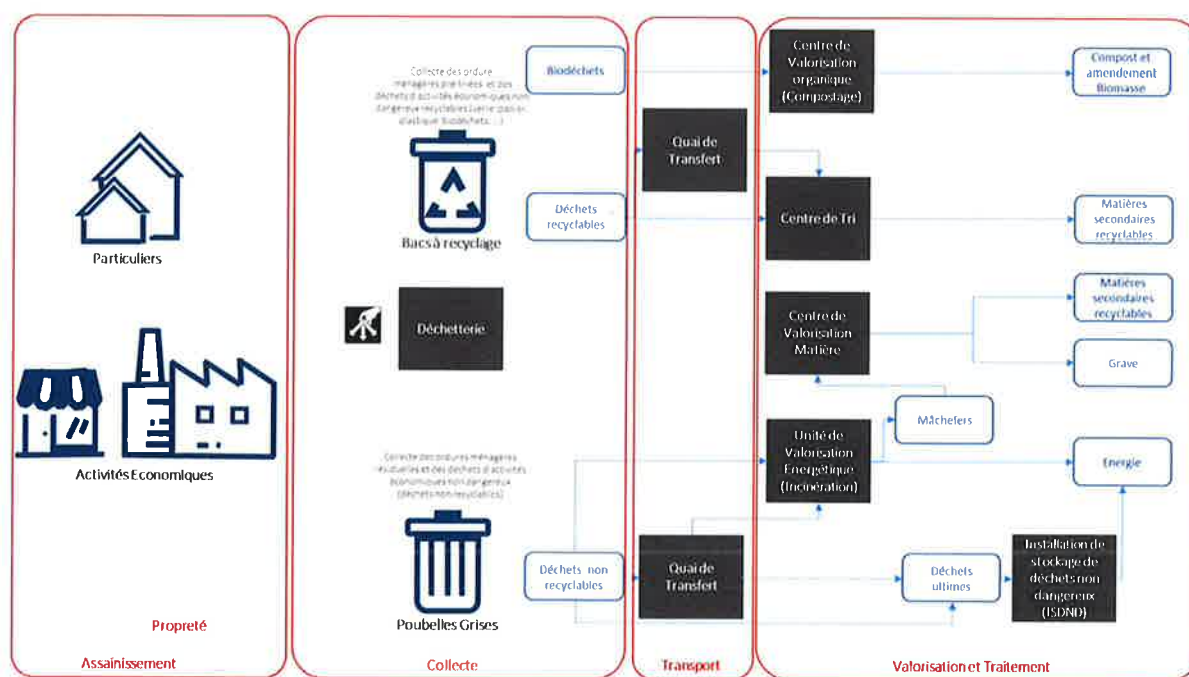
- **Le pôle Services**, qui regroupe les activités de collecte, de transport, de nettoyage (par exemple, des espaces publics comme les marchés alimentaires ou les plages) et d'assainissement
- **Le pôle Industries**, qui comprend les activités de valorisation et de traitement des déchets
- **Le pôle International**, qui centralise les activités de service et industrielles au Maroc.

La mission du Groupe

Pizzorno Environnement intervient au moment clé qu'est la fin de vie des produits et des matériaux. Cette étape est gérée grâce aux activités de collecte, de valorisation et de traitement des déchets, faisant du Groupe un maillon essentiel de l'économie circulaire sur ses territoires d'implantation. Bien ancré localement, le Groupe contribue au développement de l'économie locale, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et se place en catalyseur de la transition écologique des territoires.

Acteur de l'économie circulaire engagé dans la transition écologique des territoires œuvrant chaque jour pour offrir un cadre de vie plus agréable et plus sain aux citoyens dans le respect et la protection de l'environnement

Par ses activités, le Groupe agit via ses clients directs (collectivités et clients privés) auprès des bénéficiaires indirects finaux (foyers, entreprises, associations, etc.) illustrant ainsi le caractère sociétal et environnemental de sa mission quotidienne.



La chaîne de valeur de la gestion et de la valorisation des déchets du Groupe Pizzorno Environnement

DES RELATIONS DE PROXIMITE AVEC SES CLIENTS

Pour Pizzorno Environnement, la transition écologique et le développement de l'économie circulaire passent par une **action globale et conjointe** avec ses partenaires. Il nourrit pour cela des **relations durables avec ses clients**.



84%
du chiffre d'affaires couvert
par une certification qualité
ISO 9001

En 2020, Pizzorno Environnement a **bénéficié d'un taux de renouvellement de ses contrats de propreté de 90%**, démontrant la confiance qui lui est portée par ses clients, à l'image de la commune de Saint-Tropez qui a reconduit pour 4 ans le contrat de nettoyage de la ville qui lui était confié depuis 2013. Ces relations de confiance se traduisent aussi dans la **longévité des collaborations**, avec une moyenne de 4 ans pour les contrats de collecte et de 9 ans pour la valorisation et le traitement.

En 2020, le Groupe a également montré sa capacité à recentrer ses activités autour de ses services et actifs les plus rentables, pour mieux **se développer sur de nouveaux marchés** dans ses bassins d'activités historiques. La signature d'un contrat pour la collecte des biodéchets des 556 cantines de Marseille illustre cette stratégie (voir partie 1.2 sur les biodéchets).



Dans la même dynamique, le Groupe a identifié les services de collecte, de tri et de valorisation des déchets d'activités économiques (DAE) comme un axe important de développement pour 2021, et a acté dès 2020 la création d'une nouvelle offre commerciale PEP'S (« Pizzorno Environnement Professionnels Services ») dédiée aux clients industriels. Cette opération intervient après une première filialisation en 2019 : Exa'Rent, pour les activités de transport.

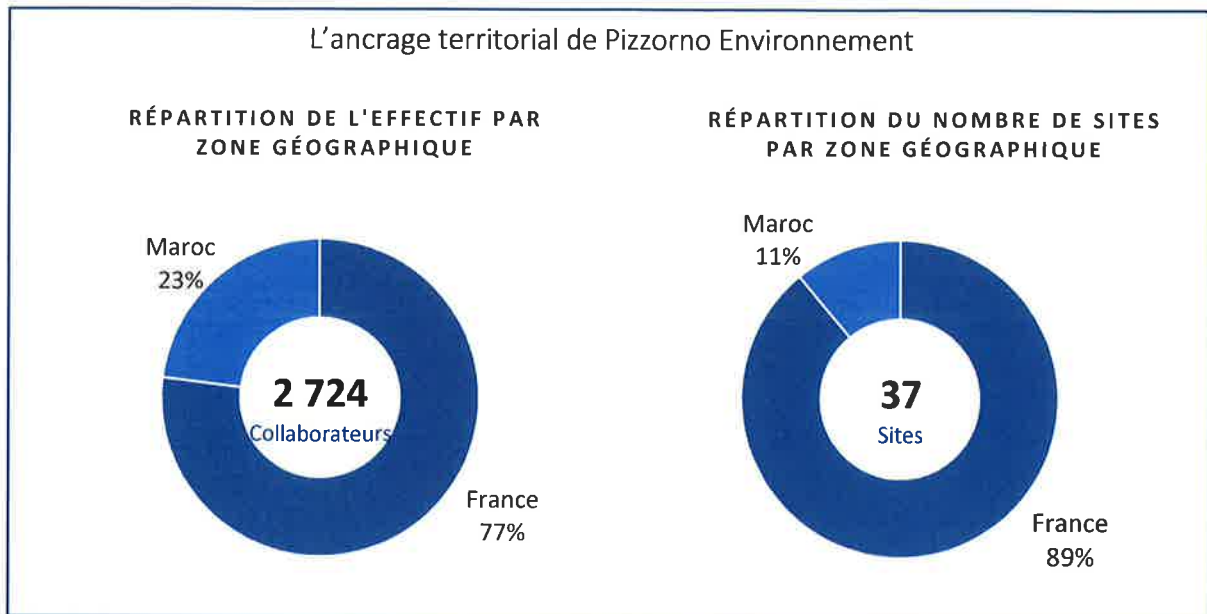
Il est utile de rappeler ici que le Groupe évolue dans un **environnement réglementaire** dont les exigences sont sans cesse renforcées du point de vue des opérations de gestion des déchets et des contrats les encadrant. La proximité que le Groupe cultive avec ses clients est donc un atout déterminant pour **répondre à ce besoin d'adaptation constante**.

UN ACTEUR IMPLIQUE DANS LES TERRITOIRES

Participation à la vitalité des territoires

Grâce au maillage territorial important déployé par le Groupe au fil des années sur ses bassins d'implantation historiques, il est devenu un réel contributeur au dynamisme économique, à l'emploi ainsi qu'à la vitalité de ceux-ci. Le Groupe emploie aujourd'hui **2724** personnes dont **2095** sur ses territoires français (voir partie 3.5). Pizzorno Environnement agit aussi pour l'insertion professionnelle et comptait en 2020 parmi ses effectifs **216 salariés avec des profils « éligibles insertion »** (voir partie 3.3).

L'ancrage territorial de Pizzorno Environnement



Le Groupe entretient un lien de proximité avec les populations pour lesquelles il agit et s'emploie à les impliquer dans son travail de propreté grâce au **déploiement d'applications mobiles** permettant aux citoyens de suivre les collectes et de signaler des déchets sur la voie publique.

De plus, Pizzorno Environnement a renouvelé en 2020 sa participation au World Clean Up Day qui s'est tenu en septembre à Saint-Raphaël. Mobilisé aux côtés de 150 bénévoles locaux, le Groupe a collecté et traité 260 kilos de déchets durant cette journée.

Signe de son implication dans le développement de l'économie locale, le Groupe a créé et décerné en septembre 2020 le tout premier **prix Pizzorno Environnement de l'Économie circulaire** à la start-up cannoise O'Sol. Celle-ci développe des solutions de générateurs solaires déployables en tout lieu pour répondre à des besoins énergétiques spécifiques. Plusieurs fois distinguée, O'Sol a notamment conclu des partenariats avec le Centre national d'études spatiales et Airbus.

Mécénat et solidarité

Au-delà de ces initiatives ponctuelles, Pizzorno Environnement perpétue des **sponsorings de longue durée et des actions de mécénat**.

En 2020, le Groupe a **poursuivi ses collaborations historiques et s'est diversifié** en devenant partenaire notamment de la librairie coopérative « Le Bateau Blanc », pour laquelle il a fait un apport au capital. Ce projet coopératif a pour but la **création d'un espace de rencontre dédié à la littérature et à l'écologie**. Le Groupe a aussi pris part à des actions de solidarité locale : suite aux intempéries ayant frappé les vallées de la Vésubie et de la Tinée, la direction a lancé une collecte de produits de première nécessité à destination des agents touchés par les dégâts a participé à une opération de solidarité auprès des sinistrés.

DES ACTIVITES ESSENTIELLES DE SERVICE AU PUBLIC – FOCUS SUR LA CRISE DE LA COVID-19

Si la crise de la Covid-19 a impacté les activités de Pizzorno Environnement sur l'année 2020, elle a surtout révélé la nature essentielle du service au public qu'elles constituent. Ainsi, tout au long de l'année, la **priorité du Groupe a été avant tout d'assurer la sécurité de ses collaborateurs** afin qu'ils puissent mener à bien leur mission de nettoyage, de collecte et de traitement des ordures ménagères, en limitant autant que possible le risque de contamination.

Pour cela, le **Groupe a su adapter sa gouvernance** afin de faciliter les échanges entre la direction et les équipes de terrain et permettre une communication rapide des mesures à adopter par le personnel. Des réunions quotidiennes ont été instituées et plus de 40 flashs informations ont été envoyés aux équipes sur une période de **5 mois**. **Plusieurs mesures ont été mises en place pour limiter les risques de contamination** : échelonnement des collectes et du passage des employés aux vestiaires pour garantir la distanciation sociale, installation de parois en plexiglass dans les cabines des camions de collecte, distribution de gels hydroalcooliques une fois les stocks disponibles, achats de masques (dont ceux adaptés aux personnes malentendantes), rotation des équipes administratives pour n'avoir qu'une personne à la fois dans un même bureau, etc.

Le Groupe souhaite **souligner à nouveau l'extraordinaire mobilisation** dont ont fait preuve l'ensemble de ses collaborateurs pour maintenir la continuité des activités, avec pour preuve l'absence d'exercice du droit de retrait entre mars et juin, et ce dans un contexte particulièrement éprouvant. Cette mobilisation s'est diffusée jusqu'à son actionnaire principal, qui a choisi de **renoncer en 2020 à ses dividendes**. Cela a permis au Groupe de **marquer plus encore sa reconnaissance** en accordant en juin 2020 la prime PEPA à hauteur de **750 € net** à tous les agents de terrain ayant travaillé pendant la durée du premier confinement en France. Un grand nombre d'utilisateurs et plusieurs collectivités ont également apporté des marques fortes de **gratitude** aux équipes de collecte au travers de mots laissés sur le passage des camions, de lettres adressées au Groupe, etc.



1.2. La gestion des déchets, maillon d'une économie locale bas carbone

Les activités du Groupe remplissent un rôle sociétal fort en participant à rendre les espaces de vie plus propres, plus sains et plus agréables pour leurs usagers. Elles constituent aussi un véritable levier pour contribuer au développement d'une économie bas carbone dans les territoires. Selon une récente étude menée par la FNADE², elles contribuent à l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce notamment au recyclage, qui permet de limiter l'extraction de ressources naturelles vierges, et à la valorisation énergétique qui permet de réduire localement le recours à des énergies nouvellement produites. Par extension, la gestion des déchets joue aussi un rôle important dans la préservation des ressources naturelles.

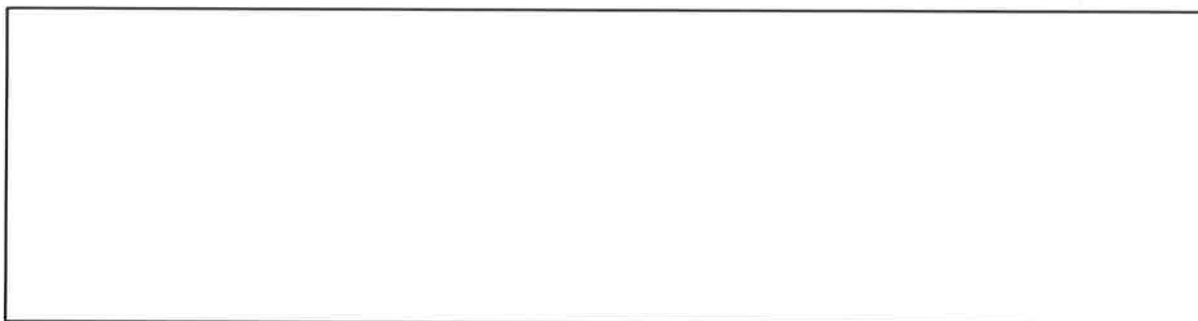
En France, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV 2015), désormais transposée dans le Code de l'Environnement a actionné ce levier au travers de deux objectifs phares :

- Réduire de 50% d'ici 2025 le stockage des déchets ménagers non dangereux par rapport aux volumes stockés en 2010
- Atteindre 65% de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes à horizon 2025.

Ces objectifs ont depuis été renforcé par la Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Dans ce cadre, le Groupe maintient ses efforts pour valoriser une part toujours plus importante de déchets non dangereux en matière et en énergie, et pour réduire davantage le recours à l'enfouissement.

DE LA COLLECTE A LA VALORISATION, LA CHAINE DES DECHETS PAR PIZZORNO ENVIRONNEMENT



² Etude « Contribution du secteur des déchets à la décarbonation de l'industrie et des territoires » réalisée par la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) et Deloitte en 2020



758 421
Tonnes
de déchets collectés

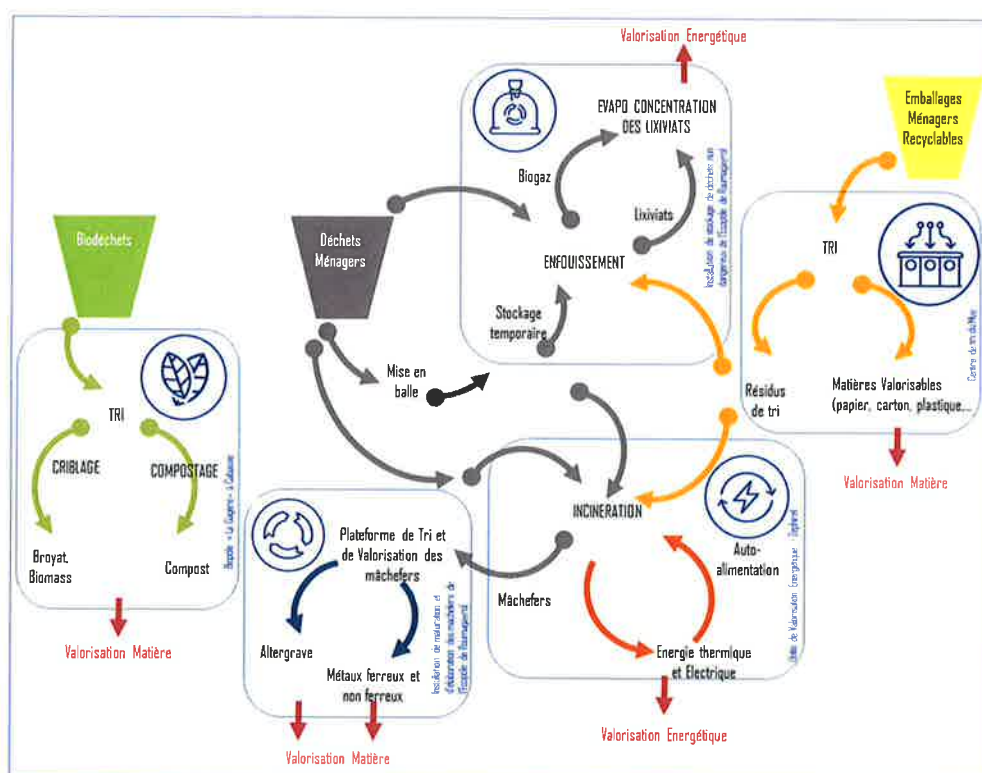


179 024
Tonnes
de matières valorisées



155 435
MWH
d'énergie produite

Les déchets entrent dans la chaîne de gestion lors de la collecte, activité par laquelle le Groupe joue un rôle essentiel dans la propreté des territoires. Cette collecte peut se faire en porte à porte, en point d'apport volontaire et en déchetterie. Selon leur nature, les déchets collectés sont ensuite orientés vers des sites de traitement et de valorisation.



Les déchets provenant de collectes dites sélectives ainsi que les déchets d'activités économiques (DAE) sont dirigés vers des centres où le Groupe assure le tri des matières premières secondaires telles que le papier, les métaux, les plastiques ou encore le verre. Le processus combine des opérations de tri mécanique et manuel qui vont permettre de **séparer les différents flux de matières** avant leur **expédition vers des filières de recyclage adaptées**. Il s'agit ici de **valorisation dite matière**.

Les déchets organiques collectés de manière séparative (déchets verts et biodéchets alimentaires) intègrent des cycles de valorisation matière pouvant être transformés en biomasse, en matière fertilisante ou en compost.

Les déchets ménagers ainsi que les DAE ultimes non dangereux, sont acheminés jusqu'à une **unité de valorisation énergétique** pour y être incinérés. Leur combustion générera de la chaleur ainsi que de la production d'énergies électrique et thermique ensuite injectées dans des réseaux locaux. Il s'agit là de **valorisation énergétique**. Les mâchefers résultant de l'incinération des déchets sont traités sur une plateforme dédiée pour extraire les **matériaux recyclables ferreux et non ferreux** et **produire des graves**, matières premières secondaires valorisables en travaux publics notamment en sous couches routières ou pour des remblais.

Arrivés en bout de chaîne, certains déchets ne trouvant pas de filière de valorisation matière ou énergie sont alors traités par **stockage**. Le Groupe a recours à l'enfouissement dans les ISDND³ d'Aboncourt (57) et d'Azur

³ Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Valorisation (Pierrefeu-du-Var, 83). Seuls les déchets non dangereux ultimes y sont admis. Le site de Pierrefeu-du-Var a fait l'objet de travaux en 2020 pour la création d'un nouveau casier de stockage, finalisé en septembre 2020.

LE DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS ET DE LA VALORISATION ORGANIQUE

Compte-tenu de l'échéance de décembre 2025 qui les rendra obligatoire à l'ensemble de la population, la collecte et la valorisation des bio-déchets est un axe de développement fort pour Pizzorno Environnement. Conscient de son rôle dans la création de débouchés territoriaux pour ce type de déchets, le Groupe poursuit ses investissements dans des installations de valorisation organique, à l'image de son centre de compostage historique de Cabasse.

En 2020, le Groupe a poursuivi le déploiement de son expertise sur cette nouvelle activité :

- Il a signé un contrat de collecte des bio-déchets des écoles primaires de Marseille.
- Il s'est engagé auprès d'enseignes de la grande distribution et de la restauration rapide pour collecter et traiter leurs invendus alimentaires.
- Enfin, il a poursuivi l'extension de sa collecte des bio-déchets de particuliers à Grenoble avec l'ajout de 80 000 habitants à son périmètre. Pour rappel, des bio-seaux et des bacs spécifiques sont distribués à chaque foyer concerné afin qu'il puisse opérer le tri en amont. Les bio-déchets sont ensuite acheminés dans une usine pour être compostés, en attendant la réalisation d'un projet de méthaniseur.

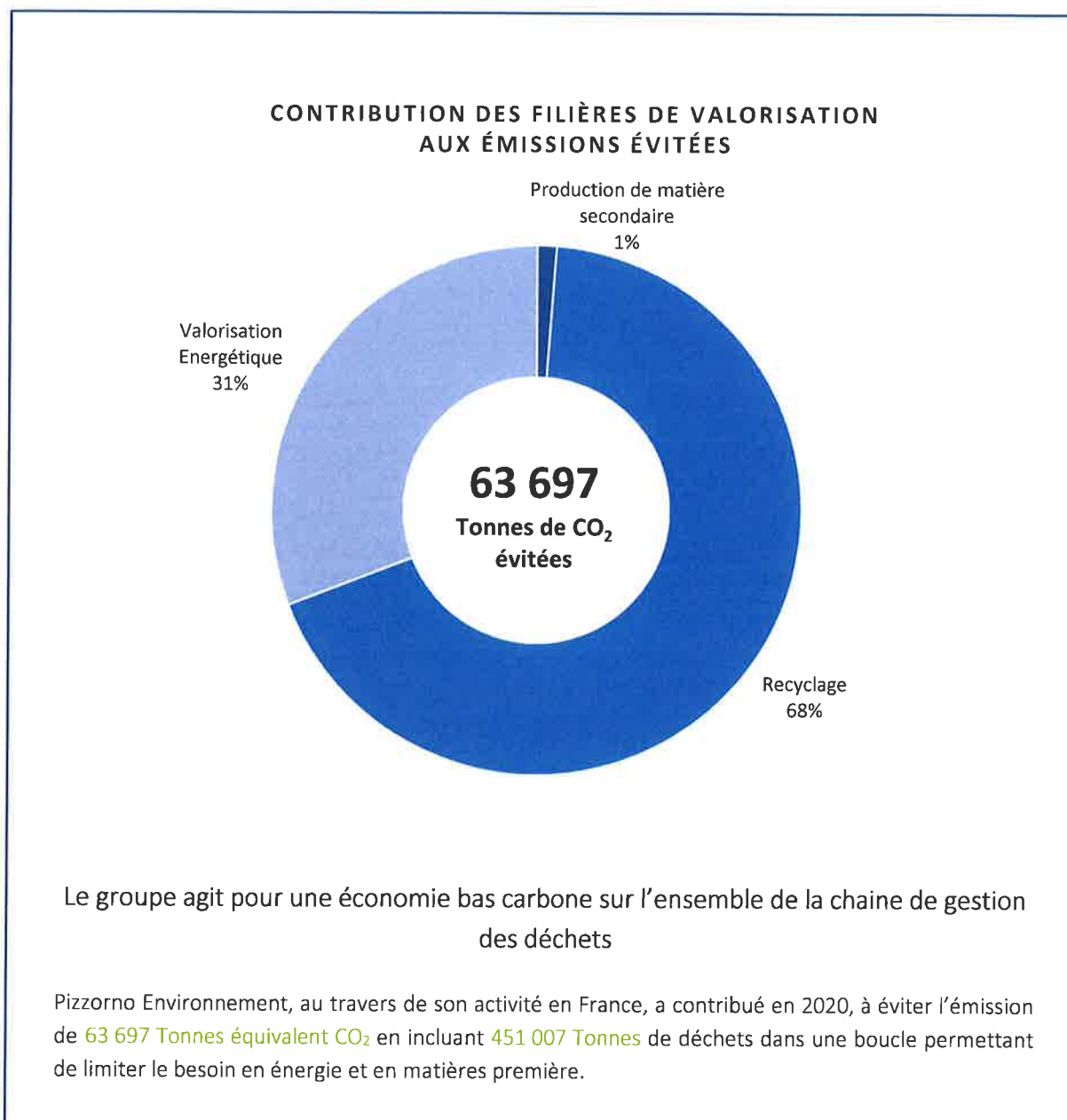
Selon l'étude de la FNADE (2020), la valorisation organique constitue elle aussi un levier d'évitement d'émissions de gaz à effet de serre au même titre que le recyclage et la valorisation énergétique. En effet, l'usage de compost évite l'emploi de fertilisants azotés de synthèse et le rejet de gaz à effet de serre liés à leur production. Il contribue aussi au stockage de CO₂ dans les sols.

DES SOLUTIONS PERMETTANT DE CONTRIBUER A UNE ECONOMIE BAS CARBONE

Le Groupe s'appuie sur le cœur de ses activités pour valoriser le gisement local que sont les déchets. Ce faisant, il apporte des solutions bas carbone pour la production d'énergie et la production de biens à partir de matériaux recyclés et a un rôle croissant à jouer dans la transition écologique.

Pour quantifier sa capacité à participer au développement d'une économie locale bas carbone, le Groupe évalue chaque année les émissions de gaz à effet de serre qu'il a contribué à éviter. Ce calcul est fait sur la base d'un scénario de référence défini par l'ADEME et qui correspond au scénario le plus probable qui se tiendrait si les solutions apportées par Pizzorno Environnement n'existaient pas. Prenons l'exemple du plastique PET : le Groupe permet la mise sur le marché de PET recyclé dont les émissions de production sont évaluées à 0,2 Tonne équivalent CO₂ par tonne, là où la production de PET vierge en émet 3,3. Le scénario de référence est ici l'usage

de PET vierge, et les émissions que contribue à éviter l'usage d'une tonne de PET recyclé en lieu et place de PET vierge sont estimés à 3,1 Tonnes équivalent CO₂.



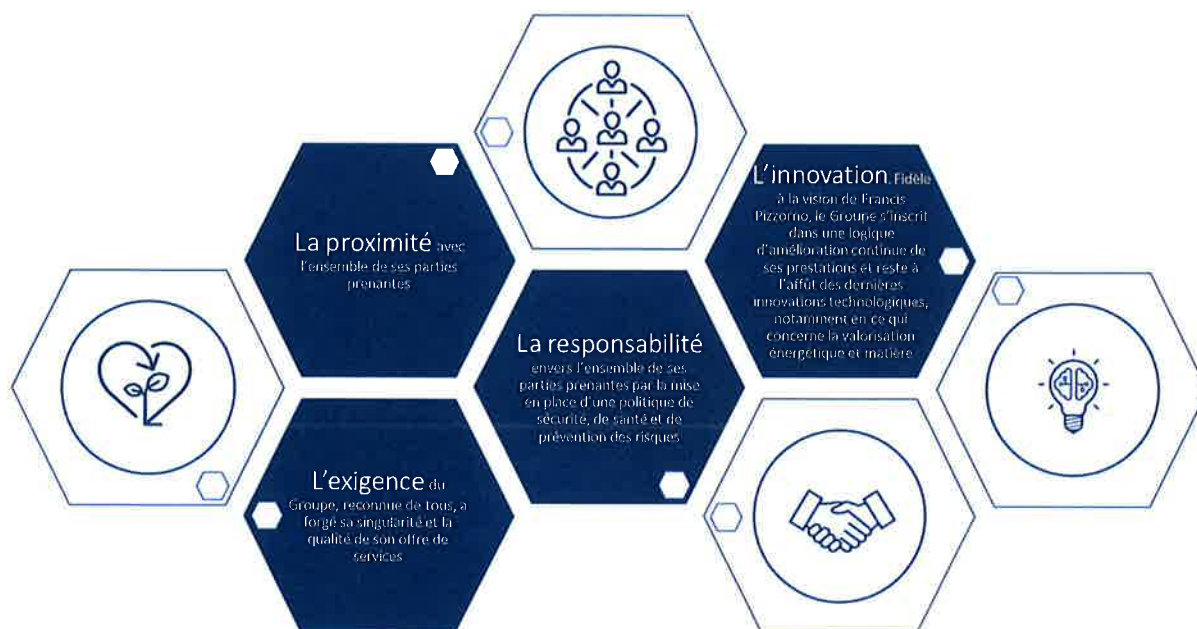
2. Le profil du Groupe et sa politique en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale

2.1. Le profil du Groupe

UNE ENTREPRISE FAMILIALE

Pizzorno Environnement est une entreprise familiale indépendante fondée à Draguignan en 1974 par Francis Pizzorno, qui portait un engagement profond en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des territoires qui se résume ainsi : « *Œuvrer chaque jour pour offrir un cadre de vie plus agréable et plus sain aux citoyens dans le respect de l'environnement* ». Le Groupe s'est développé dans la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur avant de s'implanter dans les métropoles de Lyon, Paris ou encore Grenoble. Il est également présent au Maroc.

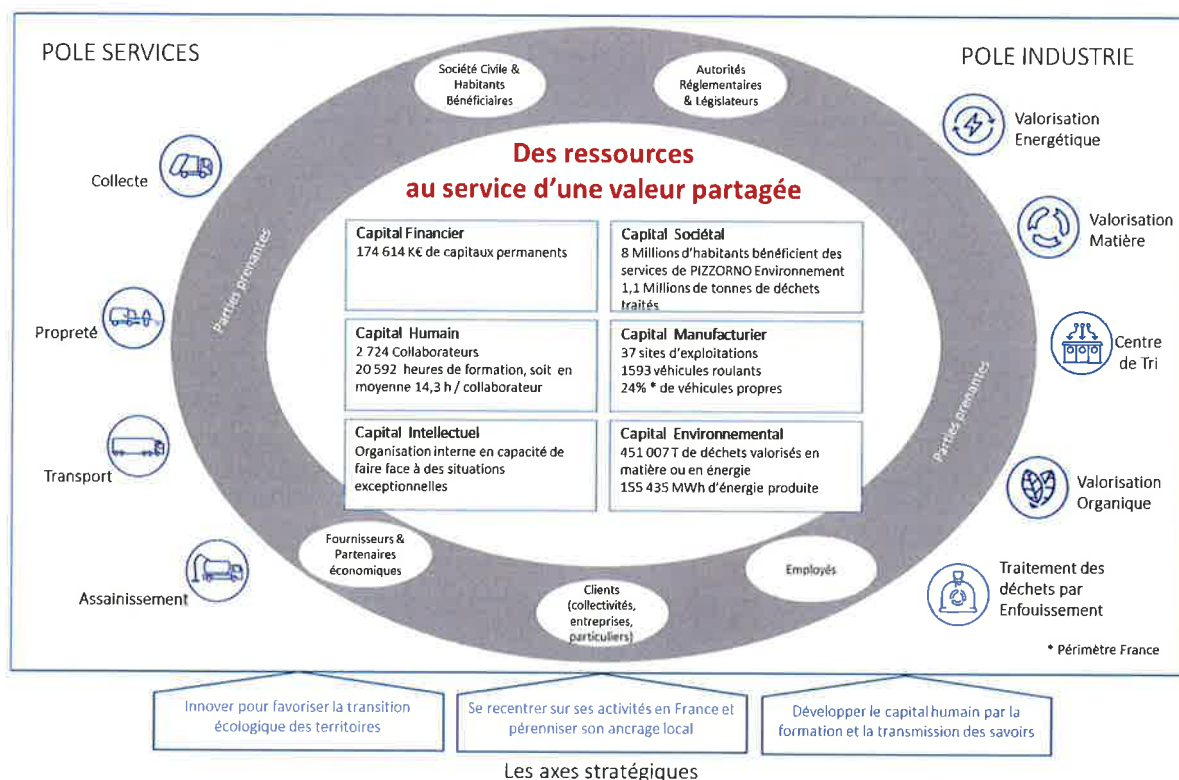
Le Groupe est attaché à son indépendance de gestion et reste engagé pour une création de valeur partagée, portée par la vision de la famille fondatrice au travers de Magali Devalle, Présidente, et de Frédéric Devalle, Directeur Général, tous deux issus de la deuxième génération de la famille Pizzorno. François et Jean-Charles Devalle, représentants la troisième génération, ont intégré l'entreprise respectivement en 2013 et 2019.



Les valeurs du Groupe

LA CREATION DE VALEUR DU GROUPE

Pizzorno Environnement interagit avec son écosystème pour créer de la valeur pour lui-même et pour ses parties prenantes, à travers un ensemble de capitaux connectés et interdépendants. Le Groupe se développe autour de **3 axes stratégiques** qui participent notamment à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en France (LTECV, 2015) et de la Loi n° 2020-105 du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.



UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

Sur tous ses territoires d'implantation, Pizzorno Environnement s'engage à **respecter les réglementations internationales et locales** en matière de droit du travail, de protection de l'environnement ou encore de droit fiscal. Fort de son histoire et de ses valeurs, le Groupe se mobilise en permanence pour **agir de façon responsable et éthique**. Pour cela, il a mis en œuvre des actions structurantes au fil des années :

2006	Définition de la charte SQE et désignation de coordinateurs SQE	2017	Elaboration d'un code de conduite interne
2008	Adhésion au Global Compact des Nations Unies	2018	Mise en place de la RGPD
2010	Définition d'une politique d'achats locaux et responsables et définition d'une charte d'engagements des fournisseurs à signer annuellement	2019	Définition d'une politique partenariats Définition d'une feuille de route sécurité avec 4 grands volets : leadership du management, traquer les situations dangereuses, débanaliser et capitaliser sur les accidents, communiquer efficacement pour développer la culture de la prévention
2013	Mise en place d'un réseau de plus de trente référents dans toutes les entités du Groupe pour coordonner le déploiement de la démarche développement durable		
2017	Définition d'une politique biodiversité s'appliquant à tous les sites sensibles du Groupe (3 axes : assurer un suivi de l'évolution de la biodiversité, préserver la biodiversité des écosystèmes au travers de partenariat avec les parties prenantes locales, mettre en œuvre des plans d'actions biodiversité sur 100% des sites écologiquement sensibles du Groupe)		Élections du CSE rassemblant vingt-six personnes représentant les agences et sites du Groupe en France
		2020	Mise à jour de la formation anti-corrupcion avec un déploiement programmé sur l'année 2021

Preuve de son engagement pour être et rester une entreprise responsable, Pizzorno Environnement a obtenu la **note ESG de 67/100** à l'évaluation de la performance RSE Gaia Rating, se plaçant au-dessus de la moyenne des entreprises évaluées sur son secteur.

2.2. Le développement durable au cœur de la stratégie de Pizzorno Environnement

Pizzorno Environnement est un acteur économique important dont les activités se caractérisent par leur lien avec les territoires et les parties prenantes. Le Groupe considère que l'intégration des enjeux de RSE dans sa stratégie n'est possible que grâce à un **dialogue permanent et de qualité avec l'ensemble de cet écosystème**. Il a pour cela mis en place des modes d'échange différenciés en fonction des acteurs et des enjeux.

Ces relations de proximité renforcent l'ancrage local du Groupe et lui permettent de saisir les évolutions des enjeux, des opportunités et des risques liés au développement durable.

Clients :

🔍 : Innovation, performance, qualité, satisfaction globale, emploi, sécurité, gestion des nuisances

💬 : Réponses aux appels d'offres, réunions, enquêtes de satisfaction, outils digitaux, consultations publiques, site internet, signalements

Collectivités / Clients industriels / Usagers et riverains

Acteurs internes :

🔍 : Emploi, santé et sécurité, bien-être, formation, employabilité

💬 : Forums emplois et salons, IRP, Journal interne, session de formation

Salariés (opérateurs de terrain et fonctions administratives) / IRP et syndicats / Candidats

Fournisseurs et partenaires économiques :

🔍 : Création de valeur, partenariat durable, éthique et respect, performance

💬 : Assemblées générales, évaluations, audits, charte engagement fournisseurs, réunions

Actionnaires / Investisseurs / Fournisseurs et sous-traitants / Fédérations professionnelles / Autres acteurs financiers et économiques (banques, assurances...)

Institutions publiques :

🔍 : Conformité réglementaire, éthique, durabilité économique

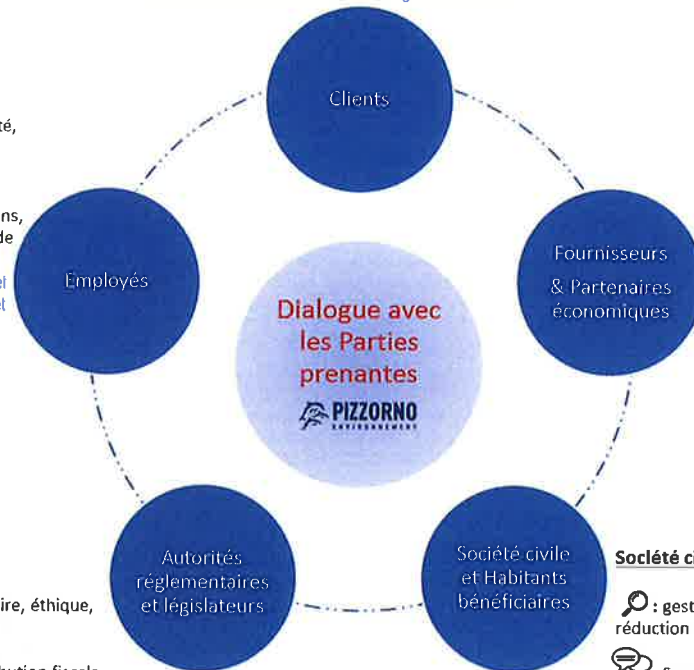
💬 : Respect des lois, contribution fiscale, concertations locales, débats publics

Gouvernements / Autorités locales / Autorités de contrôle / Institutions européennes

Société civile et associations :

🔍 : gestes éco-citoyens, sensibilisation, réduction des pollutions

💬 : Sponsoring, mécénat, visites de site, campagnes de sensibilisation, opérations de nettoyage, affichage, plaquettes Riverains / Associations et fondations / Organisations environnementales / Instituts de recherches / Monde académique et universitaire / Médias



LES ENJEUX RSE, LES OPPORTUNITES & RISQUES ASSOCIES

Une analyse de matérialité réalisée en 2018 (voir annexe 4.2) a permis au Groupe d'identifier 24 enjeux importants, très importants ou critiques répartis en 5 catégories de risques et opportunités⁴ :

⁴ Cette cartographie des risques inclut les thématiques requises par la réglementation relative au reporting sur la performance extra-financière appliquée au Groupe Pizzorno Environnement, à savoir : les conséquences sociales de son activité, les conséquences environnementales, les effets de cette activité quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption.

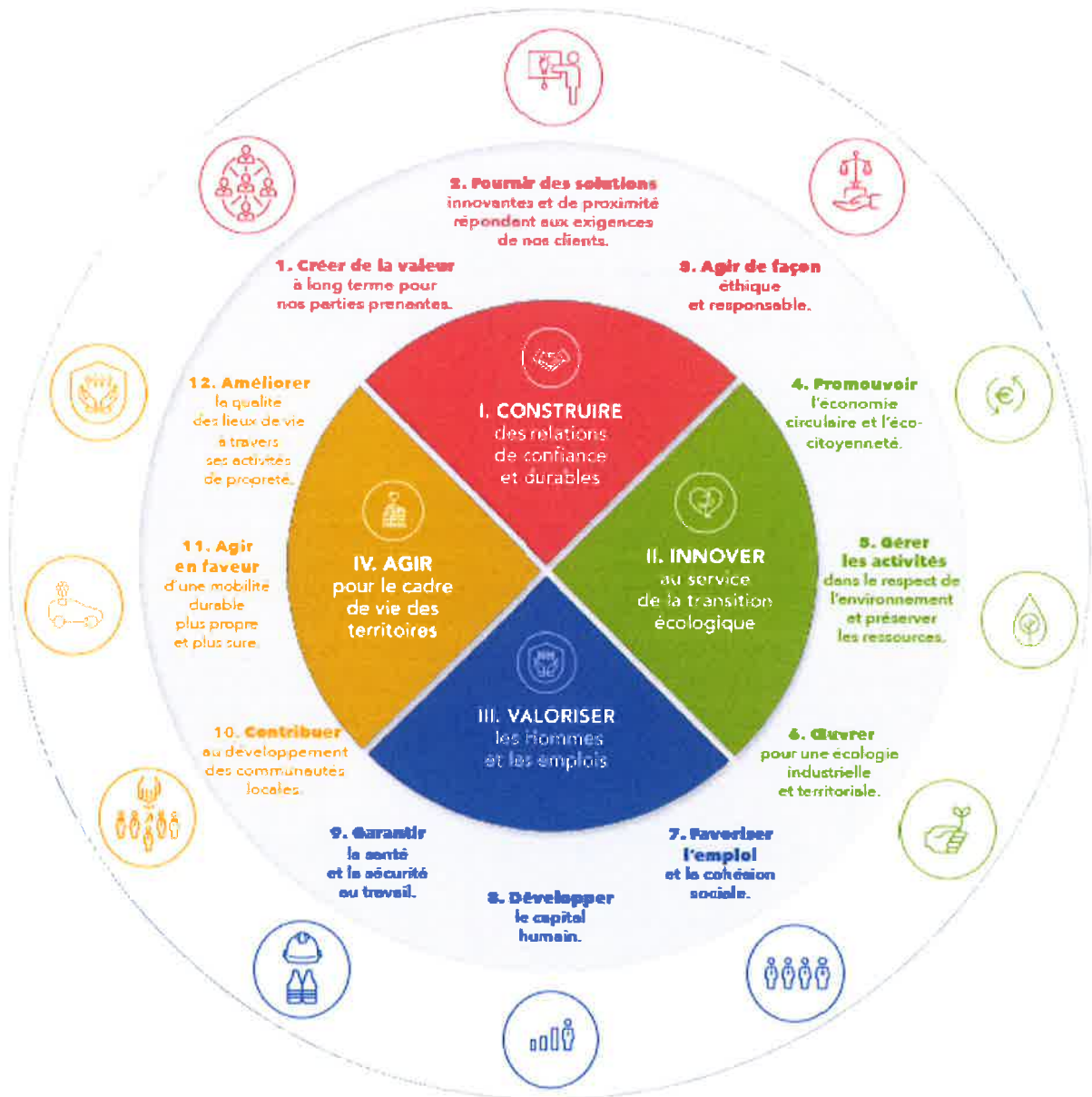
En revanche, et conformément à la réglementation, certaines thématiques n'ont pas été jugées suffisamment pertinentes au regard des activités du Groupe pour figurer dans ce rapport : il s'agit de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable.

Enjeux importants	Enjeux très importants	Enjeux critiques															
Droits de l'homme	Dialogue avec les Parties Prenantes	Economie circulaire															
Dialogue social	Santé et sécurité au travail	Qualité du service et satisfaction clients															
Adaptation au changement climatique	Développement socio-économique des territoires	Gouvernance															
Diversité et insertion	Formation et développement des compétences	Lutte contre la corruption et éthique des affaires															
Achats responsables	Digitalisation	Prévention des pollutions des eaux et des sols															
Ressources en eau	Lutte contre le changement climatique	Innovation, R&D															
Déchets dangereux	Consommation et efficacité énergétique	Gestion des espaces et prévention de la biodiversité															
<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capital naturel</td> <td>Climat & Energie</td> <td>Innovation & Adaptation</td> <td>Gouvernance, Ethique & Parties Prenantes</td> <td>Sécurité & Qualité de vie</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Catégories de risques et opportunités</td> </tr> </table>								Capital naturel	Climat & Energie	Innovation & Adaptation	Gouvernance, Ethique & Parties Prenantes	Sécurité & Qualité de vie	Catégories de risques et opportunités				
Capital naturel	Climat & Energie	Innovation & Adaptation	Gouvernance, Ethique & Parties Prenantes	Sécurité & Qualité de vie													
Catégories de risques et opportunités																	
		Prévention des nuisances et sécurité des services															
		Réduction des émissions atmosphériques															
		Utilisation des transports propres et alternatifs															

L'ensemble des enjeux sont traités dans le rapport. Les risques et opportunités associés aux enjeux majeurs les plus prioritaires pour le Groupe (c'est-à-dire les enjeux très importants et les enjeux critiques dont le seuil de criticité pour PIZZORNO Environnement a été évalué à plus de 2,78 sur 4) sont mis en perspectives avec les politiques, les principales mesures de maîtrise et solutions apportées et les résultats de ces politiques.

LA STRATEGIE RSE DE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Pour agir sur ces 5 grandes catégories, le Groupe s'est doté en 2018 d'une nouvelle politique RSE structurée



autour de 4 grands axes et 12 engagements :

Grâce aux engagements pris, le Groupe se positionne pour **accroître ses externalités positives** tout en **minimisant ses externalités négatives**. Il est à noter que les objectifs fixés par cette stratégie sont aujourd'hui en cours de redéfinition dans le cadre de **réflexions stratégiques** amorcées en 2020 par la direction de Pizzorno Environnement et son actionnaire principal. Ces réflexions portent prioritairement sur les possibilités de renforcer les moyens humains, techniques et financiers du Groupe afin d'étendre ses compétences pour mieux saisir les opportunités offertes par l'accélération de la transition écologique dans les territoires et le développement de l'économie circulaire.

La gouvernance de la RSE

La stratégie et les indicateurs de performance sociale et environnementale sont revus annuellement par les membres du comité de direction. La mise en œuvre de la démarche RSE est portée par la responsable du service



Audit interne et RSE, directement rattachée à la Direction Financière, et qui anime également le réseau de référents RSE du Groupe.

De plus, l'ensemble des collaborateurs sont mobilisés dans le déploiement de la stratégie RSE, les engagements étant déclinés et intégrés dans les systèmes de management à travers des indicateurs et des procédures spécifiques.

Le présent rapport est conçu par le comité RSE du Groupe, dirigé par la responsable dédiée et accompagné par un cabinet de conseil spécialisé, externe et indépendant : Utopies.

LES POLITIQUES DE LA STRATEGIE RSE

La stratégie RSE a été suivie de la définition de politiques permettant d'agir spécifiquement sur chacune des grandes catégories d'enjeux identifiés. Les principales mesures mises en œuvre sont décrites dans les tableaux ci-dessous.

Opportunités et risques	Principales mesures de maîtrise et solutions apportées
CLIMAT ET ENERGIE	
<p>Opportunités : développement des activités liées à l'économie circulaire et à la mobilité durable, augmentation de la part des déchets valorisés et des émissions de GES évitées, contribution à l'écologie industrielle et territoriale</p> <p>Risques : Obsolescence des investissements, nouvelles réglementations en matière de traitement des déchets, évolution des coûts des matières, dégradation des installations en lien avec les conditions climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'innovations testées et robustes pour la collecte, la valorisation et le traitement des déchets afin de faciliter le geste de tri, accroître la captation et le recyclage des matières, et réduire la part de déchets enfouis (voir parties 1.2, 3.1, 3.2 et 4.5) • Mesures visant à éviter la production des gaz à effet de serre, réduire l'usage d'énergies fossiles et améliorer l'efficacité énergétique des installations (voir partie 3.1) • Poursuite de l'électrification de la flotte de véhicules légers (voir partie 3.1)
CAPITAL NATUREL	
<p>Opportunités : Performance opérationnelle, continuité des services, acceptation sociétale et reconnaissance des services rendus, amélioration de l'image de l'entreprise</p> <p>Risques : Pollution de l'air, des eaux et des sols, perte de la biodiversité, mise en cause de la responsabilité de l'entreprise, perte d'autorisation d'exploiter, coût de remédiation, dégradation de l'image de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les sites du Groupe sont encadrés par un système de management environnemental afin de piloter et minimiser l'impact des activités sur l'environnement et les nuisances auprès des riverains (voir partie 3.2) • Investissement pour traiter les rejets atmosphériques et aqueux des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), conformément à la réglementation en vigueur (voir partie 3.2) • Amélioration de l'efficacité opérationnelle pour préserver la ressource en eau et la qualité des sols (voir partie 3.2) • Politique biodiversité pour préserver des écosystèmes sur 100% des sites sensibles du Groupe au travers de partenariats avec les parties prenantes locales (voir partie 3.2)
GOVERNANCE, ETHIQUE ET PARTIES PRENANTES	
<p>Opportunités : Création de valeur partagée et durable, instauration de relations transparentes et de confiance avec les parties prenantes, ancrage territorial</p> <p>Risques : Pertes de marchés, mise en cause de la responsabilité de Pizzorno Environnement, dégradation de la relation client, atteinte à l'image de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue constructif et différencié avec l'ensemble des parties prenantes (employés, collectivités, etc.) (voir partie 2.2) • Mise en œuvre d'une politique Sécurité Qualité Environnement et déploiement d'un système de management de la qualité ISO 9001 (voir partie 1.1)
INNOVATION ET ADAPTATION	
<p>Opportunités : Services innovants, différenciation sur le marché, amélioration de l'efficacité des services, développement de l'économie circulaire, développement des compétences des collaborateurs</p> <p>Risques : Obsolescence des actifs, perte de parts de marchés, inadéquation des compétences aux besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Digitalisation de l'offre de service et investissement dans de nouvelles technologies pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique (voir partie 1.1, 3.1, 3.2 et 4.5) • Développement d'outils digitaux de communication avec les citoyens et ouverture de comptes sur les réseaux sociaux (voir parties 1.1 et 3.1) • Accompagnement des hommes et des femmes dans la mutation des métiers (voir partie 3.5)
SECURITE ET QUALITE DE VIE	
<p>Opportunités : Identification de Pizzorno Environnement comme un acteur engagé des territoires et contribuant à un meilleur cadre de vie, partage de création de valeur, bien-être au travail</p> <p>Risques : Accidents, baisse d'engagement des collaborateurs, santé publique et nuisances, risque pour l'image de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une politique en faveur d'une mobilité durable plus propre, plus sûre et plus silencieuse (voir parties 3.1 et 3.4) • Favorisation de l'insertion professionnelle et engagement pour l'égalité des chances (voir parties 1.1 et 3.3) • Engagement en faveur d'initiatives citoyennes et participation active à des projets locaux (voir partie 1.1) • Renforcement de la culture santé et sécurité au travail avec la définition d'objectifs déclinés par agence et conditionnant les primes d'intéressement (voir partie 3.4)

LA CONTRIBUTION DU GROUPE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Définis en 2015 par les états membres de l'ONU, les Objectifs de Développement Durable forment le chemin à suivre pour aller vers une croissance « verte » et équitable. Au total, 17 objectifs et 169 cibles ont été identifiés pour 2030.

Pizzorno Environnement est à la fois acteur de ces ODD par le biais de ses stratégies opérationnelles, mais aussi accompagnateur de ses parties prenantes dans leurs initiatives pour y contribuer. Les 4 grands piliers de la stratégie RSE de Pizzorno Environnement lui permettent de contribuer activement aux cibles des 5 ODD suivants :



- **ODD 8, cible 5** : D'ici à 2030, parvenir au **plein emploi productif** et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un **travail décent** et un **salairé égal** pour un travail de valeur égale
- **ODD 11, cible 6** : D'ici à 2030, **réduire l'impact environnemental** négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la **qualité de l'air** et à la gestion, notamment municipale, des **déchets**
- **ODD 12, cible 5** : D'ici à 2030, réduire nettement la production de **déchets** par la **prévention**, la **réduction**, le **recyclage** et la **réutilisation**
- **ODD 13, cible 1** : **Renforcer**, dans tous les pays, la **résilience** et les **capacités d'adaptation** face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- **ODD 15, cible 5** : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour **réduire la dégradation du milieu naturel**, mettre un terme à l'appauvrissement de la **biodiversité** et, d'ici à 2020, protéger les **espèces menacées** et prévenir leur extinction

LA CONTRIBUTION DES 4 AXES DE LA POLITIQUE RSE DU GROUPE AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I. Construire des relations de confiance et durables



IV. Agir pour le cadre de vie des territoires

Le Groupe contribue à créer un environnement propre et durable en ville par la collecte et le traitement des déchets de de **8 millions** d'habitants citoyens en France et au Maroc, et par l'assainissement de leurs lieux de vie. En 2020, il a collecté **758 421** tonnes de déchets en France

Le Groupe mène une politique de mobilité propre et durable pour limiter l'impact de ses activités sur la qualité de l'air. Il gère une flotte en France composé de **24%** de véhicules électriques ou fonctionnant au GNV ou bio-GNV dans la flotte

III. Valoriser les Hommes et l'emploi



Le Groupe s'engage pour l'insertion professionnelle en son sein et contribue à la vitalité économique et sociale des territoires en créant notamment des emplois locaux.

- ▶ **1294** embauches en 2020
- ▶ **216 employés** en France avec un profil éligible à l'insertion professionnelle

II. Innover au service de la transition écologique



Le Groupe assure la collecte, la valorisation et le traitement des déchets. Il associe les acteurs de ses territoires pour développer une économie circulaire et sensibiliser les citoyens.

- ▶ **451 007** tonnes déchets valorisés en matière ou énergie, soit **78%** des déchets traités

Le Groupe met en œuvre une politique de réduction de ses émissions directes de gaz à effet de serre et contribue à éviter des émissions de CO2 au travers de ses activités de recyclage, d'incinération et de compostage (voir partie 1.2).

- ▶ **626** Tonnes équivalent CO2 économisées grâce à l'emploi d'énergie verte.
- ▶ Le Groupe contribue à éviter **63 697** tonnes équivalent carbone

Le Groupe contribue à préserver les milieux naturels par le traitement des déchets produits et met en œuvre des politiques pour réduire l'impact de ses activités sur les eaux, les sols et la biodiversité

- ▶ Préservation des eaux et des sols sur les sites de stockage par la mise en place de barrières active/passive des sols, le traitement de **237 795 m³** de lixiviats et la mise en place de plan de surveillance des rejets aqueux sur les sites sensibles
- ▶ **100%** des sites écologiquement sensibles sont couverts par la politique biodiversité du Groupe et sur lesquels sont menées des actions selon le principe « Eviter – Réduire - Compenser »
- ▶ Inventaire initial faune/flore sur l'ensemble des sites et suivi des évolutions du milieu naturel
- ▶ Préservation de **100ha** de forêt sur le site de Cabasse

3. Les résultats de la stratégie RSE du Groupe

3.1. La réduction de l'impact sur le dérèglement climatique

Les activités de Pizzorno Environnement contribuent à une meilleure utilisation des ressources au service de la transition écologique et sont porteuses de solutions pour répondre à un enjeu fondamental du XXIème siècle : la lutte contre le changement climatique.

L'Accord de Paris adopté lors de la COP21 en décembre 2015 a fixé un objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C par rapport aux températures préindustrielles. En France, la LTECV (2015) comprend un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990.

Dans ce contexte, la lutte contre le changement climatique apparaît comme l'un des enjeux les plus matériels pour Pizzorno Environnement, qu'il adresse à travers 2 engagements :

- Réduire ses émissions carbone sur les trois scopes et,
- Améliorer sa contribution à l'évitement d'émissions de GES grâce à ses activités.

LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les principaux leviers de réduction des émissions de CO₂

Pizzorno Environnement a mis à jour en 2020 son Bilan Carbone® pour les scopes 1,2 et 3 sur son périmètre France sur la base des données 2019 en suivant au plus près la méthodologie de l'ADEME. Les résultats de ce bilan ont montré que les principaux leviers de réduction des émissions CO₂ du Groupe résidaient dans la maîtrise de la quantité de biogaz diffus émis par le stockage, dans la poursuite du développement de la valorisation matière et énergie, ainsi que dans l'intensification de la performance opérationnelle.

BILAN CARBONE® : SCOPES 1,2 ET 3

Le scope 1 correspond aux émissions de GES directes, provenant de sources détenues par l'entreprise (utilisation de combustibles, émissions fugitives de méthane dans les installations de stockage des déchets, émissions générées par l'incinération des déchets dans l'UVE).

Le scope 2 correspond aux émissions de GES indirectes résultant de l'importation d'électricité, de chaleur ou de vapeur sur le lieu de production. Pour PIZZORNO Environnement, il s'agit principalement de la consommation d'électricité.

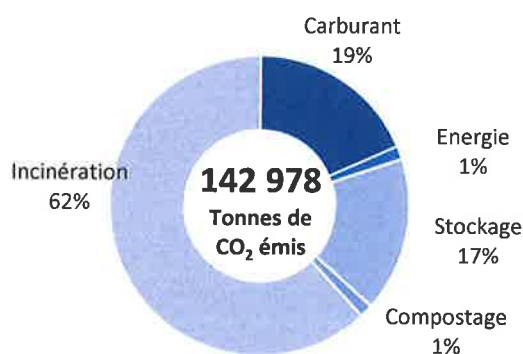
Le scope 3 comprend les autres émissions indirectes de GES, résultant des activités de l'entreprise mais dont la provenance ou le contrôle appartient à des entités qui lui sont extérieures. Pour le Groupe, le scope 3 amont inclut par exemple les achats de produits et de services, les immobilisations, les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, tandis que le scope 3 aval inclut le transport de marchandises aval et les déchets gérés par le Groupe qui sont éliminés dans des sites pour lesquels le Groupe n'a pas de contrôle opérationnel.

Les émissions de gaz à effet de serre

En 2020, les activités du Groupe ont émis, sur le scope 1&2, **142 978 TCO₂eq**, soit une baisse de **14 %** par rapport à 2019.

A noter : les données 2020, 2019 et 2018 sur les émissions de gaz à effet de serre ont été évaluées et mises à jour avec les facteurs d'émissions disponibles dans la version V19.0 de la **Base Carbone®** de l'ADEME

PROFIL CARBONE (SCOPES 1 & 2) PART DE CO₂ ÉMIS



	2018	2019	2020
Tonnes de CO ₂ émis ⁵	172 635	167 196	142 978

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe active différents leviers : le développement de la mobilité durable, la réduction de sa consommation d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables,

⁵ Valeurs mises à jour avec les facteurs d'émissions disponibles dans la version V19.0 de la Base Carbone® de l'ADEME

l'installation de réseaux de captage de biogaz au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation des ISDND et la mise en place de couverture sur les sites qui ne sont plus en exploitation.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe mesurée en 2020 est principalement liée à la réduction des émissions de biogaz diffus sur les trois installations de stockage en France suite à d'importants travaux de couverture des alvéoles (voir partie 3.1).

Développement de la mobilité durable

En 2020, le Groupe a poursuivi ses efforts pour **réduire ses émissions de gaz à effet de serre** en maintenant la part de sa flotte de véhicules roulant au bio-GNV, **énergie renouvelable** qui réduit de 80% les émissions de CO₂ par rapport au diesel ; en poursuivant **l'électrification** de sa flotte de véhicules légers et en déployant des applications de géoguidage pour optimiser les tournées de collecte.

	2018	2019	2020
Part de véhicules propres dans la flotte du Groupe en France	20%	22%	24%

Les consommations d'énergie et achat d'énergie verte

En 2020, les activités du Groupe ont généré une consommation globale d'énergie (électricité et chaleur) de **16 400 MWh** dont **17%** d'électricité verte. La flotte de véhicules du Groupe a consommé **6 998 193 litres** de carburant liquide et **1 639 T** de GNV dont **14%** de bio-GNV.

Les consommations d'énergie du Groupe en 2020	2018	2019	Résultat 2020
Somme des consommations d'électricité et de chaleur	18 718 MWh	20 546 MWh dont 15% d'électricité verte	16 400 MWh dont 17% d'électricité verte
Consommations de GNV et de bio-GNV	1 922 T	1 766 T dont 18% de bio-GNV	1 639 T dont 14% de bio-GNV
Consommations de Gaz Non Routier	1 334 707 L	1 100 225 L	1 026 346 L
Consommations de gasoil et Biodiesel	5 996 696 L	6 320 935 L	5 932 751 L
Consommations d'essence (SP et E85)	41 716 L	34 800 L	39 096 L

UVE DE TOULON : UNE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE



En matière de **consommation électrique**, Pizzorno Environnement a mis en place à l'UVE de Toulon un système de management de l'énergie et bénéficie désormais de la **certification ISO 50 001**. Dans ce cadre, le Groupe a pris les 3 engagements suivants :

- **Réduire** d'ici 2021 de 3% les consommations énergétiques
- **Optimiser** la performance énergétique par la fiabilisation de la conduite et de la maintenance de l'exploitation
- **Privilégier** l'achat de produits et de services économes en énergie, en phase de conception mais aussi de renouvellement

En 2020, le Groupe a réduit la consommation d'énergie de l'UVE de **12%** par rapport à 2019. L'UVE de Toulon représente aujourd'hui **49%** de la consommation totale d'énergie du Groupe.

LA CONTRIBUTION A L'EVITEMENT D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

En plus d'agir sur ses propres émissions de GES, le Groupe contribue à l'évitement d'émissions en dehors de son périmètre d'activité en produisant :

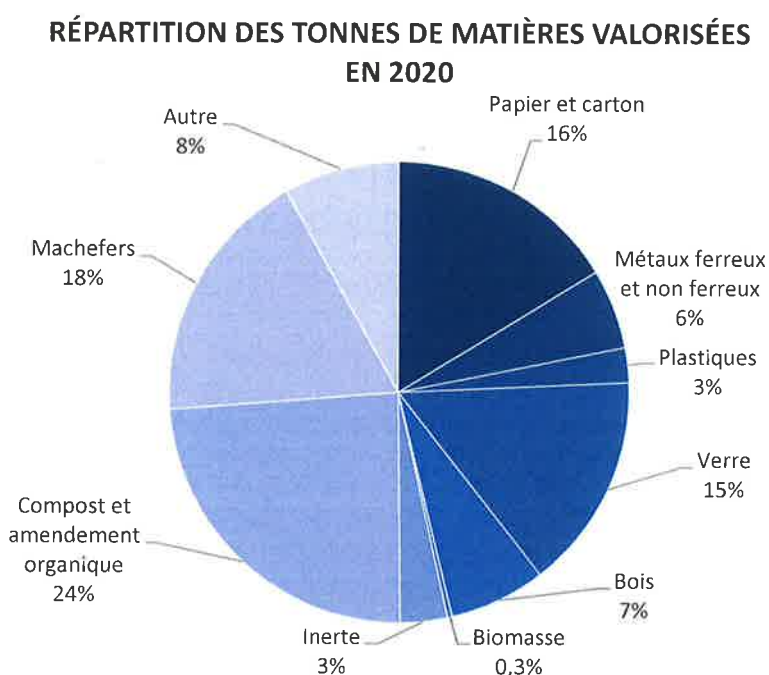
- **Des matières recyclées** dans ses centres de tri et de valorisation matière, qui auraient dû sans cela être obtenues par l'extraction et la transformation de matières vierges ;
- **De l'énergie électrique et thermique** grâce à la valorisation énergétique, évitant ainsi la consommation d'énergies fossiles ;
- **De matière secondaire** comme le **compost à partir de bio-déchets**, qui évite l'emploi de fertilisants azotés de synthèse et le rejet de gaz à effet de serre liés à leur production ou comme la production de biomasse.

Indicateurs de performance sur la contribution à l'évitement d'émissions de GES	2019	2020
Tonnes de CO ₂ que le Groupe a contribué à éviter	66 619 TCO ₂ évitées	63 697 TCO ₂ évitées
Tonnes de déchets valorisés en matière ou en énergie	638 735 T valorisées	451 007 T valorisées

Au cours de l'année 2020, le Groupe a contribué à éviter **63 697 tonnes de CO₂**. Ce résultat affiche une **baisse de 4%** par rapport aux résultats de 2019, ce qui s'explique par la **baisse** du tonnage de déchets valorisés en matière suite au non renouvellement du marché de délégation de service public d'exploitation du centre de tri de Grenoble.

Contribuer à l'évitement de GES au titre de la valorisation matière

En 2020, Pizzorno Environnement a valorisé 179 024 tonnes de déchets dont près de 88 % ont intégré une filière de recyclage (mâchefers, papier et carton, verre, bois, métaux ferreux et non ferreux, plastiques et autre) ou ont été convertis en combustible (biomasse).



La réutilisation de ces matières premières secondaires au lieu de matières vierges a contribué à éviter l'émission de 43 280 tonnes de CO₂.

La valorisation de matière organique en compost et matière fertilisante participe aussi à l'évitement de GES. En 2020, le Groupe a valorisé 21 380 tonnes de matière organique, contribuant ainsi à éviter 730 tonnes équivalent CO₂.

La valorisation matière représente 69% des émissions que le Groupe contribue à éviter.

Contribuer à l'évitement de GES au titre de la valorisation énergétique

La valorisation énergétique représente 31% des émissions que le Groupe contribue à éviter grâce à deux processus.

Tout d'abord, l'incinération de déchets ultimes non dangereux, qui a lieu dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon. L'UVE produit de l'énergie électrique et thermique. La chaleur produite vient alimenter le réseau de chauffage urbain desservant des établissements publics et 5 097 logements. La production d'électricité rejoint le réseau RTE. Celle-ci a atteint en 2020 102 732 MWh, soit l'équivalent de la consommation en électricité d'une

ville de 55 000 habitants (hors infrastructures), et fait de l'UVE le premier producteur indépendant d'électricité renouvelable du Var.

Ensuite, sur les sites de stockage, le biogaz produit par la dégradation des matières organiques est capté puis valorisé en énergie thermique (évapo-concentration des lixiviats) et en énergie électrique (unité de cogénération installée sur l'ISDND Aboncourt). En 2020, Pizzorno Environnement a atteint un taux de valorisation du biogaz capté sur ses installations de stockage de 79%.

3.2. La préservation du capital naturel

Si Pizzorno Environnement permet à de nombreux acteurs, publics comme privés, de gérer leurs déchets et de réduire leurs impacts environnementaux, le Groupe maîtrise également les impacts de sa propre activité en actionnant trois leviers : la protection des sols et de la ressource en eau, la réduction des pollutions atmosphériques et la préservation de la biodiversité.



78 %
du chiffre d'affaires couvert par
une certification
environnementale

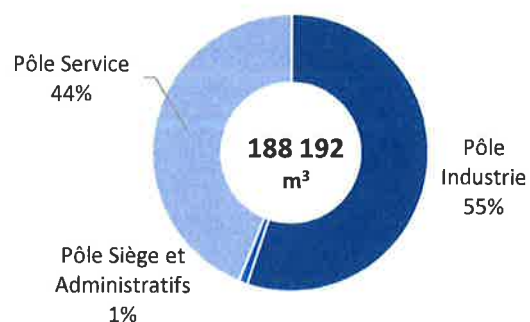
Le Groupe formalise ces engagements au travers de la certification ISO 14 001, qui couvrait en 2020 78 % de son chiffre d'affaires.

LA PROTECTION DES SOLS ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Maitriser la consommation d'eau

En 2020, les activités du Groupe ont induit une consommation totale de 188 192 m³ d'eau. Cette consommation est en baisse de 7% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la réduction du volume de nos activités, ainsi que l'impact de l'épidémie de COVID-19.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'EAU PAR PÔLE EN 2020



Face à l'enjeu que représente la surconsommation d'eau potable et la diminution des volumes disponibles, le Groupe met en œuvre des actions pour réduire les volumes utilisés dans ses activités et a recyclé l'équivalent de **41%** de sa consommation totale d'eau en 2020, soit **77 308 m³**.



77 308 m³
d'eau recyclée

Préserver les sols et la qualité de l'eau

La pollution des eaux et des sols est un risque identifié par Pizzorno Environnement, qui s'emploie à les préserver en mettant en œuvre plusieurs mesures de prévention et de réduction des pollutions.

Ainsi, le Groupe a défini sur ses sites des **plans de surveillance de la qualité des rejets aqueux**, avec pour objectif d'ici à fin 2021 que 80% d'entre eux soient couverts, y compris les agences de propreté urbaine. Ces plans demandent notamment que les produits de lavage utilisés pour la propreté des véhicules soient biodégradables à plus de 90% et ne contiennent ni phosphate, ni potasse. En 2020, **86%** des agences gérées par le Groupe en France faisaient l'objet d'un plan de surveillance.

Sur ses installations de stockage, le Groupe veille à la **préservation de la qualité des sols et des eaux souterraines**. Une ISDND se compose de plusieurs casiers indépendants délimités par des digues étanches, eux-mêmes composés d'alvéoles dans lesquelles sont entreposés les déchets. L'étanchéité de chaque alvéole est assurée par des barrières imperméables (géo-membranes, couches d'argile) et des couches de drainage qui permettent de prévenir les infiltrations dans les sols et de récupérer les lixiviats (liquides résiduels issus de la percolation des eaux de pluie à travers les déchets). Ceux-ci sont ensuite traités par osmose inverse ou par évapo-concentration. Ces techniques de traitement des lixiviats produisent une eau assimilable à de l'eau déminéralisée qui est réutilisée sur le site (**arrosage, lavage des véhicules, eaux de process pour la chaudière,**) ou renvoyée dans le milieu naturel après analyse. En 2020, le Groupe a poursuivi ses efforts pour améliorer ce processus en installant un nouvel évapo-concentrateur sur le site de l'écopôle de Roumagayrol. Ainsi en 2020, sur l'ensemble des ISDND exploitées en France, le Groupe a traité **237 795 m³** de lixiviats.

L'attention portée aux ISDND se poursuit après qu'ils aient atteint leur capacité maximale de stockage autorisée. L'alvéole non exploitée est alors recouverte d'une **couverture fixée par la réglementation** et fait l'objet d'une **végétalisation** en vue de l'entrée en **gestion post-exploitation** du site concerné. Ce cycle est aujourd'hui engagé sur le site du Balançon au Cagnet-des-Maures (83). En 2020, le Groupe a provisionné un montant de **26,7 millions d'euros** pour respecter ses engagements relatifs aux **coûts de réhabilitation et suivi trentenaire de tous ses sites de traitement des déchets** et **garanties financières pour risques en matière d'environnement**.

LA REDUCTION DES POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES

Le fonctionnement de l'UVE de Toulon est la principale source d'émissions de rejets atmosphériques polluants autres que le méthane et le CO₂ (traités plus spécifiquement dans la partie 3.1) liés aux activités du Groupe. Ces impacts sont pris en compte et gérés par **des mesures** qui lui permettent d'être **conforme aux normes** en vigueur et à ses engagements contractuels.

Concentrations moyennes des émissions de polluants liées à l'incinération dans l'UVE de Toulon

Seuils fixés par la réglementation "Arrêté Préfectoral" (VLE journalières)

Concentration moyenne en NO _x (oxyde d'azote)	67,6 mg/Nm ³	80 mg/Nm ³
Concentration moyenne en SO ₂ (dioxyde de soufre)	6,9 mg/Nm ³	50 mg/Nm ³
Concentration moyenne en HCl (acide chlorhydrique)	6,9 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³
Concentration moyenne en poussières	0,3 mg/Nm ³	10 mg/Nm ³
Concentration moyenne en CO (monoxyde de carbone)	11,7 mg/Nm ³	50 mg/Nm ³
Concentration moyenne en dioxines	0,007 mg/Nm ³	0,1 ng/Nm ³

Par ailleurs, grâce à ses investissements dans des engins roulant au GNV ou au bio-GNV, Pizzorno Environnement contribue à préserver la qualité de l'air en ville. Le GNV permet en effet de réduire les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) et de particules fines respectivement de 50% et de 95% par rapport au diesel.

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Pizzorno Environnement veille à maîtriser et limiter l'emprise au sol de ses ICPE, et agit en faveur de la protection de la biodiversité.

Les actions de préservation de la biodiversité

Sur tous ses sites écologiquement sensibles, le Groupe continue d'appliquer sa **politique biodiversité et le principe « éviter – réduire – compenser » (ERC)** pour s'assurer que les aménagements n'engendrent pas d'impact négatif sur leur environnement. Ce principe s'applique à la fois lors de la création ou l'agrandissement des sites et pendant leur période d'activité.

L'écopôle d'Azur Valorisation à Pierrefeu-du-Var (83) est une bonne illustration de l'application du principe ERC. En amont des travaux d'agrandissement réalisés principalement en 2020, le Groupe a fait mener des études qui ont permis d'identifier différentes mesures d'évitement et de réduction de l'impact sur la biodiversité du chantier. Le Groupe avait notamment modifié le tracé du projet pour éviter le ruisseau de Gagat, considéré comme un corridor écologique.

Fidèle aux engagements pris lors du lancement du projet, le Groupe a organisé en 2020 deux groupes d'actions de compensation :

- Mesures compensatoires liées au défrichement de 17 ha, nommées **MCD** et liées à l'Arrêté préfectoral de défrichement du 9/10/2019 : définition de travaux d'intérêt sylvicole à hauteur de 140 768 €, qui seront mis en œuvre de 2021 à 2024, sur des parcelles de la commune de Pierrefeu-du-Var, en partenariat avec l'ONF
- Mesures compensatoires environnementales, nommées **MCE**, liées à l'arrêté préfectoral de dérogation à espèces protégées du 8/10/2019 et arrêté préfectoral d'exploitation du 21/10/2019 :
 - Signature d'une convention tripartite Commune de Pierrefeu-du-Var/ONF/Azur Valorisation pour la gestion d'une parcelle de compensation de 48ha sur 30 ans ;
 - Financement d'une étude réalisée par le Groupe Chiroptères de Provence sur le comportement du Murin de Bechstein, une espèce de chauve-souris locale emblématique et protégée ;
 - Convention avec la Mairie de Pierrefeu-du-Var pour contribuer à des actions de protection incendie.

Le Groupe a également mis en place des **suivis écologiques conformément aux exigences de l'arrêté** autorisant les travaux : suivi des habitats naturels et des espèces végétales protégées ou patrimoniales, suivi de la faune protégée et des habitats d'espèces d'amphibiens, de reptiles, d'insectes et d'oiseaux, et suivi des habitats, de la faune et de la flore sur la parcelle de compensation visée.

Sur son site de Cabasse (Var), le site assure la **gestion forestière de 100 hectares** afin de **favoriser les services écosystémiques** rendus par la forêt tels que la séquestration du carbone ou la préservation de la qualité des sols. Cette gestion correspond à une mesure compensatoire identifiée dans le cadre de la demande d'autorisation qu'avait fait le Groupe pour installer sur le site son activité de compostage.

LA PROTECTION DU CAPITAL NATUREL A L'ÉCOPOLE DE ROUMAGAYROL EXPLOITÉE PAR LA FILIALE AZUR VALORISATION

En septembre 2020 s'est achevée la première phase des travaux de l'écopôle de Roumagayrol qui a consisté en la création d'un nouveau casier de stockage et en l'installation d'un évapo-concentrateur. Un projet de construction d'une unité de valorisation multi-filières est également en réflexion. L'écopôle fait l'objet d'une autorisation d'exploitation de 18 ans, conditionnée à la construction d'ici 8 ans maximum d'une déviation qui permettrait aux véhicules du Groupe d'éviter les centres villes des zones urbaines alentour.

Ce projet illustre plusieurs facettes de la protection du capital naturel sur lesquelles le Groupe agit. En effet, avant de débiter, le projet a fait l'objet d'études préliminaires d'impact sur la faune et la flore qui ont mené à la définition des mesures décrites dans la partie ci-dessus. Toutes les mesures pour protéger la qualité des sols et des eaux durant et après l'exploitation du site ont également été mises en œuvre.

L'écopôle a été le tout premier ISDND a bénéficié d'un arrêté préfectoral innovant qui exige des clients de Pizzorno Environnement qu'ils valorisent plus de **50 %** de leurs déchets en valorisation matière amont (exigence de la LTECV transcrite dans le code de l'environnement) pour être autorisés à enfouir les déchets ultimes restants. Cet arrêté renforce la légitimité au Groupe pour accompagner ses clients dans la transformation de la chaîne des déchets et dans la mise en place d'un suivi rigoureux de leur devenir.

Cet arrêté vient s'inscrire dans la stratégie à long terme du Groupe pour développer la valorisation matière et énergétique. En plus de participer à une économie bas carbone, cette stratégie contribue à la préservation des ressources naturelles, en réduisant le besoin de matières premières vierges. Ainsi, l'écopôle de Roumagayrol intensifie la façon dont le Groupe œuvre pour préserver le capital naturel directement sur ses sites et indirectement en dehors grâce à son rôle clef dans le tri et le recyclage des matières.

3.3. La contribution à la vitalité des territoires

Parce que les différentes activités du Groupe consistent à améliorer la qualité de vie de chacun, elles ne sauraient s'arrêter à l'exécution seule de ses missions premières. Ainsi, le Groupe est naturellement **impliqué dans la vie locale et contribue à la vitalité économique et sociale des territoires.**

LA PARTICIPATION A LA VITALITE ECONOMIQUE

Par la diversité de l'ensemble de ses activités décrites en partie 1, le Groupe contribue activement à créer de la valeur partagée par ses parties prenantes sur ses territoires d'implantation. Le Groupe **contribue notamment au dynamisme économique de ses territoires** en nourrissant des relations durables avec ses clients (voir partie 1.1) et avec ses fournisseurs.

En 2020, Pizzorno Environnement a poursuivi ses politiques d'achats responsables et notamment son engagement pour des achats locaux. En phase avec l'approche RSE du Groupe, **86% de ses fournisseurs les plus importants ont renouvelé en 2020 leur signature à sa Charte d'Engagements.** Le Groupe a par ailleurs procédé à une révision de ses procédures relatives aux paiements des fournisseurs afin qu'elles garantissent le respect du délai réglementaire de 45 jours en toutes circonstances.

L'EMPLOI LOCAL ET LE SOUTIEN A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Fort de son ancrage territorial important, Pizzorno Environnement est un acteur de l'emploi local reconnu, **engagé pour l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi.** Pour cela, le Groupe a poursuivi en 2020 ses collaborations avec les associations comme Corail ainsi que ses partenariats avec Adecco France et ID'EES (filiale d'Adecco).

En interne, le Groupe favorise l'arrivée dans le marché de l'emploi des jeunes en accueillant et en formant à ses métiers des stagiaires et des apprentis. En 2020, Pizzorno Environnement a formé **33** stagiaires.

Le partenariat Cité Une Femme

Le Groupe Pizzorno Environnement s'est associé à l'opération « Cité une femme » lancée par le Rugby Club Toulonnais et Pôle Emploi en parrainant une jeune femme dans la réalisation de son projet professionnel.

Déjà partenaires historiques, le Groupe et le Rugby Club Toulonnais partagent cette même volonté de valoriser leur territoire et de promouvoir les talents qui y vivent.

Ce partenariat s'inscrit dans une politique volontariste menée par le Groupe en faveur de la diversité et de l'inclusion.

3.4. La protection de la sante et qualité de vie des salariés et des usagers

Les activités de Pizzorno Environnement présentent par leur nature des facteurs de risques d'accidents pour les agents ainsi que pour les usagers (risques routiers, risques liés à la manipulation et troubles musculo-squelettiques, risques mécaniques liés aux machines, risques de chutes, risques liés à la co-activité véhicules, engins, piétons etc.). La prévention de ces risques est une priorité pour le Groupe **qui entend renforcer sa culture santé et sécurité.**

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET USAGERS

Pizzorno Environnement met en place des actions et des certifications pour prévenir les risques professionnels. En 2020, **80 %** de ses activités en équivalent du chiffre d'affaires étaient couverts par la certification ISO 45001 ou OHSAS 18 001, normes dédiées à la santé et sécurité au travail. Le Groupe a également poursuivi les formations liées à la sécurité avec **60% du total des heures de formation dédiés à cette thématique** sur l'année passée.



80 %

du chiffre d'affaires couvert par une certification en matière de sécurité

Par ailleurs, le Groupe s'est donné comme enjeu prioritaire la **sécurité lors des collectes**, en **généralisant notamment au sein de ses exploitations l'identification de « points noirs »**. Ceux-ci correspondent à des situations de travail qui présentent des risques d'accidents, soit pour les

salariés soit pour les usagers, que des actions de prévention doivent corriger. Le Groupe a renforcé en 2020 son **dialogue avec les collectivités et les autorités locales idoines** pour améliorer la gestion de ces points noirs et **identifier les aménagements à envisager** (déplacement des points de collecte pour éviter les marches arrière des camions, etc.). A date, **55%** des sites d'exploitation du Groupe font l'objet d'un plan de surveillance des points noirs. L'objectif reste d'atteindre **100 %** des sites couverts d'ici fin 2021.

L'INNOVATION CHEZ PIZZORNO ENVIRONNEMENT : UN NOUVEAU MODELE DE DECHETTERIE A FREJUS

Pour réduire les risques de chute, Pizzorno Environnement a mis en place sur la commune de Fréjus un nouveau modèle de déchetterie à plat qui permet aux usagers de déposer leurs déchets dans une trémie au sol, avant que celle-ci ne soit mue par un bras mécanique pour la vider dans un compacteur fermé. Ce procédé permet à la fois de réduire les risques d'accidents pour les usagers et de limiter les transports de déchets grâce au compactage.

LA REDUCTION DES NUISANCES

Au-delà des enjeux de sécurité pour les usagers, le Groupe met en œuvre des mesures pour limiter les nuisances olfactives, visuelles et sonores liées à ses activités et ainsi préserver la qualité de vie des riverains.

Pour ce qui est du stockage, en plus des dispositifs déjà prévus comme des suivis olfactométriques réguliers, une rampe de pulvérisation d'huiles essentielles sur le site de Roumagayrol (Pierrefeu-du-Var, 83) a été installée au cours de l'année. De plus, tout en réalisant la couverture des ISDND en 2020, le Groupe a poursuivi ses actions de végétalisation sur ses sites de traitement.

Le Groupe est aussi mobilisé pour réduire l'impact du fonctionnement de sa flotte de véhicules. Il maintient pour cela ses mesures de réorganisation des tournées de collecte et son engagement à privilégier des technologies silencieuses afin d'atténuer les nuisances sonores associées au passage des véhicules.

LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE SANTE ET SECURITE

Le Groupe opère depuis plusieurs années un changement dans sa culture santé et sécurité. Un premier pilier de cette transformation réside en la supervision des politiques et des plans d'action relatifs à ces enjeux directement par le CODIR. Ceci permet de coordonner le pilotage de la sécurité au niveau du Groupe.

Un second pilier consiste en la responsabilisation croissante du management de proximité. Des objectifs de sécurité globaux sont définis puis sont déclinés par agence. Ils sont accompagnés de mesures incitatives pour les équipes comme des challenges sécurité au sein des agences, donnant lieu à l'attribution de récompenses aux salariés ayant atteint leurs objectifs. Ces mesures contribuent efficacement à mobiliser chaque individu dans la lutte contre les accidents du travail.

Le Groupe a mis en place en 2020 un modèle de gouvernance plaçant la santé et sécurité au cœur de ses opérations, avec l'indexation d'une partie de l'intéressement sur des objectifs sécurité qui ont pour la première fois été déclinés par agence.



Pizzorno Environnement, engagé pour la prévention des risques professionnels

- **36,91 %**
Taux de fréquence des accidents du travail
- **3,18 %**
Taux de gravité des accidents du travail
- **182**
Nombre d'accidents avec arrêt
- **6 853 h**
Heures d'absence pour maladie professionnelle (périmètre France)

Cette dynamique a permis de réduire de 17% son taux de fréquence des accidents du travail par rapport à 2019.

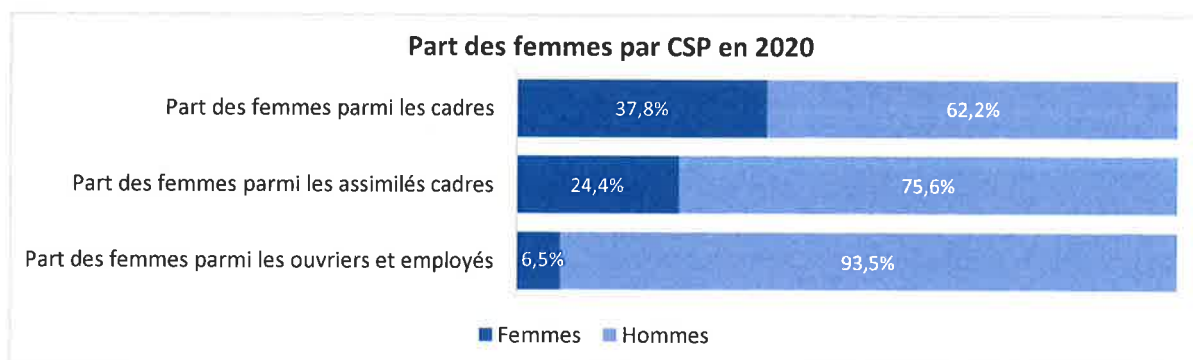
3.5. La valorisation du capital humain à travers l'emploi

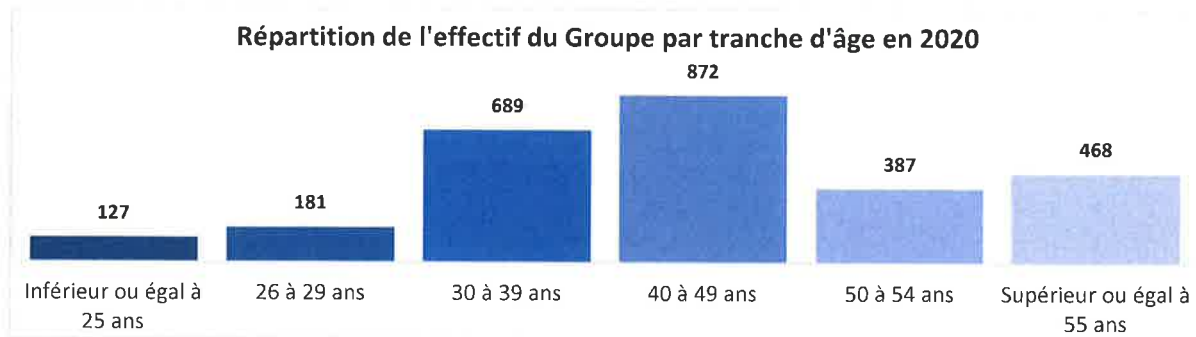


Au sein de Pizzorno Environnement, ce sont 2724 collaborateurs (77% en France et 23% au Maroc) qui exercent leurs métiers au service des communautés et qui portent les valeurs du Groupe au quotidien. Afin de valoriser les femmes et les hommes, le Groupe agit sur 3 grandes thématiques : la qualité de l'emploi, le dialogue et la cohésion sociale ainsi que le développement du capital humain.

L'INCLUSION ET LA DIVERSITE

Pizzorno Environnement conçoit la **diversité des équipes** comme une source de richesse culturelle, d'équilibre et de bien-être, participant à sa performance globale. Le Groupe applique un principe de non-discrimination dans le recrutement, la rémunération ou encore la formation, formalisé notamment dans l'accord triennal sur l'égalité professionnelle signé en 2018.





Les actions en faveur de l'emploi des femmes

Pizzorno Environnement accorde une importance particulière à l'intégration des femmes dans ses effectifs, et s'applique à donner l'exemple au plus haut niveau en se dotant d'un CODIR composé à plus de 50% de femmes. En 2020, Pizzorno Environnement a obtenu sur l'**index de l'égalité H/F un score de 99 sur 100**, en progression par rapport à 2019. Supérieur à 75, ce score positionne le Groupe en adéquation avec les attentes du gouvernement.

Par ailleurs, le Groupe reste mobilisé pour la **prévention du harcèlement sexuel**, à travers la mobilisation des managers de proximité et la désignation de référents dédiés. Chaque CSE a nommé son référent sur les questions de harcèlement ou d'agissements sexuels et un référent a été nommé de manière supra légale. Le Groupe a planifié de former ses managers à la prévention de ce type de faits en 2021.

Les actions en faveur de la diversité des profils et de l'inclusion

Le Groupe a signé en décembre 2020 un plan d'action d'une durée d'un an portant sur l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail et le droit à la déconnexion.

Celui-ci prévoit notamment des mesures pour **promouvoir la diversité et lutter contre toute forme de discrimination** et notamment la formation des managers quant à la posture à adopter afin de prévenir les discriminations lors de l'embauche.

Dans ce même cadre, le Groupe a poursuivi ses partenariats avec **des acteurs spécialistes du recrutement et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap** tels que CAP EMPLOI et le SAMETH. L'accord prévoit par ailleurs la poursuite des actions d'information et de sensibilisation des salariés sur le handicap.

LE MAINTIEN D'UN CADRE DE TRAVAIL DE QUALITE

L'organisation du travail

En France, Pizzorno Environnement dépend majoritairement de la **convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD)**. Il participe aux commissions paritaires de négociation de branche (CPPN), ainsi qu'aux négociations paritaires nationales sur l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP).

La politique du temps de travail s'inscrit dans le respect des dispositions légales de chaque pays et, le cas échéant, celles de la Convention Collective.

En 2020, le taux d'absentéisme s'élève à **5,35 %**, un chiffre en augmentation de 28 % par rapport à 2019 est directement lié à la pandémie.

Favoriser le dialogue et la cohésion sociale

Dans un souci de préservation du bien-être de ses collaborateurs et afin de garantir les meilleures conditions de travail, le Groupe s'applique chaque année à s'adapter au plus tôt aux évolutions de la législation française. Cela nécessite un dialogue nourri avec le CSE et les salariés, comme lors de la crise de la Covid-19 qui a montré la résilience du Groupe et sa capacité à **transformer rapidement ses modes de dialogue** (voir partie 1.1).

Les accords collectifs

Pour accompagner le dialogue et la cohésion sociale, **Pizzorno Environnement dispose de 8 accords collectifs signés par toutes les parties prenantes concernées**, dont l'un est dédié à la santé et la sécurité des salariés, et deux à la mise en place des Instances Représentatives du Personnel (IRP). Le dernier accord en date est celui consacré à l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail et le droit à la déconnexion cité précédemment.

Pizzorno Environnement classé dans le Top 3 des meilleurs employeurs

Pour la 3^{ème} année consécutive, Pizzorno Environnement figure dans le trio de tête du classement annuel des meilleurs employeurs de France établi par le magazine économique Capital, dans la catégorie des entreprises du secteur de l'environnement.

Réalisée par l'institut Statista, cette enquête reflète le ressenti des collaborateurs d'une entreprise et le compare aux résultats des acteurs du même secteur d'activité. Elle a été menée auprès de 2 100 entreprises de plus de 500 salariés de 32 secteurs d'activités différents.

Évènement social de 2020

Pizzorno Environnement a fait face en mars 2020 à une grève de six jours des agents de collecte des agences de La Seyne-sur-Mer et de Toulon avec aucun impact sur nos prestations. Le directeur général, Frédéric Devalle, ainsi que plusieurs représentants de la direction du Groupe, ont mené les discussions avec les représentants syndicaux à l'issue desquelles plusieurs mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail des agents et renforcer le dialogue social avec les équipes et les acteurs locaux.

Résiliation du contrat d'exploitation du site d'Oum Azza

Le Groupe a mis fin en juin 2020 à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation situé à Oum Azza au Maroc, conformément à un protocole de résiliation à l'amiable conclu avec les décideurs et les autorités marocaines. Les employés du site ont poursuivi leur mission avec l'entreprise choisie pour la reprise du contrat. Toutefois en l'absence d'un cadre juridique clair entre le donneur d'ordre et le repreneur, le statut des salariés, rémunérés par le repreneur, est susceptible de constituer un litige futur dont le Groupe ne peut être tenu pour responsable selon ses conseils.

L'ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYÉS DANS LA MUTATION DES MÉTIERS

Pizzorno Environnement prend appui sur plusieurs outils à sa disposition, dont les entretiens professionnels (obligatoires tous les 2 ans) **et la formation**, pour faire évoluer ses collaborateurs et accompagner leur carrière. L'année 2020 a été dédiée aux formations sur la santé et la sécurité et à celles à destination des managers. Malgré le contexte sanitaire, le Groupe a pu former plus de deux tiers des effectifs qui avaient été ciblés lors de la construction du plan de formation 2020, pour atteindre finalement **65%** de réalisation du plan de formation prévisionnel.

La formation et la gestion des compétences des collaborateurs

La formation a pour objectif **d'accompagner les employés dans l'évolution de leurs métiers**, et notamment dans la **transition technologique** engagée au sein du Groupe afin de mieux pérenniser les emplois. Les programmes du Groupe se répartissent en trois types : les formations réglementaires, les formations de professionnalisation comme le CACES⁶ et les formations de développement des compétences.



20 592 heures

de formation, soit en
moyenne

14,3 h/collaborateur

Une formation anti-corruption renouvelée et digitalisée

Attaché au principe de bonne gouvernance, le Groupe a formé en 2018 les personnes les plus exposées à **l'éthique des affaires et aux risques de corruption**, dont les membres du comité de direction et les directeurs d'exploitation. Fin 2020, cette formation a fait l'objet d'une mise à jour pour intégrer un module de e-learning sur une application mobile et destinée à l'ensemble des cadres de l'entreprise et dont le déploiement de la formation est prévu en 2021.

Le Groupe a aussi poursuivi son **programme innovant de formation des managers de proximité**, dont **16** chefs d'équipes nouvellement nommés à des fonctions d'encadrement ont bénéficié en 2020. Ils ont ainsi pu suivre près de **80 heures** de formation, réparties en 6 modules de 1 à 2 jours, mêlant théorie et cas pratiques pour une meilleure prise de fonction.

⁶ Certificat pour la conduite d'engins de chantier comme les nacelles

4. Annexes

4.1. Les filiales du Groupe Pizzorno Environnement

Pôles d'activités	Filiales
Pôle Services	<ul style="list-style-type: none">• Pizzorno Global Services• Dragui-transports• Propolys• Deverra• Pizzorno Environnement Eau et Assainissement (PEEA)• Spanc Sud• Exa'Rent• Dragui-Gaz• SAMNET
Pôle Industries	<ul style="list-style-type: none">• Valeor• Azur Valorisation• Abval• Zephyre (gestion de l'UVE de Toulon)• Valteo
Pôle International	<ul style="list-style-type: none">• Segedema• Teorif

4.2. Note méthodologique : analyse de matérialité et des risques et opportunités principaux liés au développement durable de Pizzorno Environnement

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE

Dans le cadre de la mise en conformité de son reporting avec la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier dans le droit français et la redéfinition de sa politique RSE, Pizzorno Environnement a souhaité réaliser un premier exercice de matérialité via l'organisation d'une consultation de parties prenantes internes et externes, afin de mener une évaluation de ses enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

La présente note a pour objectif de donner les détails méthodologiques du projet.

L'ANALYSE DE MATERIALITE

Pizzorno Environnement a choisi de recourir à un cabinet de conseil spécialisé et indépendant, Utopies®, pour réaliser l'analyse de matérialité.

La cartographie des enjeux de développement durable existants et émergents de Pizzorno Environnement a été établie à partir de travaux bibliographiques, de benchmark et avec un recours à un outil d'intelligence artificielle. Les enjeux ont été sélectionnés selon leur lien avec la stratégie, leur capacité à substantiellement influencer la création de valeur, les potentiels risque ou perte d'opportunité si l'enjeu n'était pas suivi et l'importance aux yeux des parties prenantes ou s'inscrivant dans une controverse existante

Cette liste de 24 enjeux préliminaires a fait l'objet d'une première priorisation interne et externe en 2017.

La seconde étape de l'analyse a pour objectif d'évaluer la matérialité des enjeux identifiés au travers de deux processus menés en parallèle : auprès de parties prenantes internes et externes en 2018.

Au total, 24 personnes ont été interrogées. Les parties prenantes internes (12 entretiens) ont été choisies parmi les différentes directions de l'entreprise. Les parties prenantes externes (12 entretiens) ont été choisies parmi les clients (collectivités et riverains), des ONG environnementales et sociales, les institutions, les syndicats et associations interprofessionnelles.

Chacune des 24 parties prenantes interrogées a ainsi noté l'importance de l'enjeu de 1 à 4, et les directions internes ont pu émettre un avis sur la performance du groupe sur chacun des enjeux.

Les résultats de l'analyse ont été formalisés par une matrice qui synthétise sur l'axe des abscisses l'importance moyenne des enjeux du par le groupe Pizzorno Environnement et sur l'axe des ordonnées l'importance moyenne de ces enjeux par les parties prenantes externes du Groupe.

La matrice de matérialité produite reflète les enjeux les plus significatifs du groupe Pizzorno Environnement.

LIMITES DE L'EXERCICE

Il est important de garder à l'esprit les limites et biais potentiels de l'approche et d'ajuster la compréhension des résultats en conséquence. La principale limite de l'exercice de matérialité de Pizzorno Environnement tient à l'échantillon réduit de parties prenantes consultées, qui n'est de fait pas représentatif de l'ensemble des parties prenantes. Les résultats obtenus permettent néanmoins de donner des tendances et, en complément d'analyses plus qualitatives, de servir de base à l'élaboration de recommandations stratégiques.

L'ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITES

L'identification des risques et opportunités principaux de Pizzorno Environnement en matière de développement durable a été menée à la suite de l'exercice de matérialité.

Pour chacun des enjeux identifiés, les risques et opportunités associés ont été décrits et validés par la Direction Audit Interne et RSE. Les risques et opportunités ont été caractérisés selon 5 catégories : réputationnels, juridiques, opérationnels, humain et de marché.

Les risques et opportunités associés aux enjeux les plus prioritaires pour Pizzorno Environnement ont été mis en perspective avec les politiques et plan d'actions de Pizzorno Environnement, ainsi qu'avec les indicateurs de performance. Cela a permis d'évaluer le niveau de gestion des risques et opportunités mis en place par Pizzorno pour chacun des enjeux de développement durable prioritaire.

4.3. Périmètre de reporting et vérification des informations extra-financières

Ce rapport a pour objectif de présenter les objectifs, engagements, actions et résultats en matière de RSE de PIZZORNO Environnement pour l'année 2020, ainsi que de répondre aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Les données publiées dans ce rapport portent sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, à l'exception des données sur la consommation de l'eau qui peuvent être décalées de quelques mois pour des raisons de disponibilité des informations. L'ensemble des activités et des filiales dont le Groupe a le contrôle opérationnel sont couvertes, y compris les filiales Exa'Rent et Dragui-gaz créées en 2019. Les filiales Zéphire et Dragui-gaz, détenues à 51% et 50% respectivement par PIZZORNO Environnement et mises en équivalence dans le reporting financier, sont intégrées et consolidées globalement dans le reporting extra-financier.

La majorité des indicateurs sociaux et sociétaux couvrent les effectifs du Groupe en France et au Maroc. En revanche, pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs environnementaux ne prennent en compte que les sites du territoire français. A titre d'information, l'activité au Maroc représente 6% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2020, et 23% de ses effectifs et 48% des tonnages des déchets traités par le Groupe.

L'article L. 225-102-1 du code de commerce exige qu'un Organisme Tiers Indépendant vérifie les informations extra-financières publiées dans le rapport de gestion des entreprises concernées par la réglementation. Le rapport d'assurance relatif à la vérification des informations extra-financières est présenté en annexe 5 de ce rapport. Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour réaliser ce rapport, merci de contacter Mme. Maria Carrozza, Directrice Financière du Groupe, à l'adresse email suivante : m.carrozza@pizzorno.com.

4.4. Tableaux des indicateurs de la performance extra-financière

Construire des relations de confiance et durables				
Indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Taux de couverture ISO 9001 du chiffre d'affaires	%	84	80	+4%
Taux de renouvellement des marchés publics dans l'activité Services	%	90	99	-9%
Taux de réponses à la charte « engagement fournisseur »	%	86	81	+6%
Taux du montant des investissements consacré à l'innovation sur le chiffre d'affaires	%	2,9	1,1	+164%
Taux des personnes les plus exposées ayant été formées à l'éthique des affaires et aux risques de corruption	%	Nouvelle campagne de formation mise en œuvre en décembre 2020 visant à former 100 % des cadres en 2021		-

Agir pour le cadre de vie des territoires ⁷				
Indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés	Tonnes	758 421	848 352	-11%
Taux de véhicules fonctionnant à l'électricité ou au GNV	%	24	22	+9%
Taux de points noirs identifiés pour lesquels une action a été menée	%	55	47	+17%
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un dispositif d'insertion professionnelle		216	255 ⁸	-9%
Nombre de stagiaires formés par PIZZORNO Environnement		33	38	-13%
Taxe d'apprentissage	€	583 161	184 332	+216%

⁷ Périmètre France sauf notification contraire

⁸ Correction apportée par rapport à la DPEF 2019

Innover au service de la transition écologique⁹

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Économie circulaire et Eco-citoyenneté					
Tonnage total de déchets traités par le Groupe		T	574 730	831 006	-31%
Dont :	Tonnage de matières valorisées	T	179 024	375 826 ¹⁰	-52%
	Tonnage de déchets traités par incinération	T	271 983	262 909	+3%
	Tonnage de déchets traités par stockage	T	123 723	192 270	-36%
	Part des déchets traités par recyclage (valorisation matière)	%	31%	45%	-31%
Répartition des modes de traitement des déchets traités par le Groupe¹¹	Part des déchets traités par incinération (valorisation énergétique)	%	47%	32%	+50%
	Part des déchets traités par stockage	%	22%	23%	-7%
Tonnage des matières valorisées sorties		T	179 024	375 826	-52%
Dont :	Métaux Ferreux et non ferreux	T	10 046	10 563	-5%
	Cartons & papiers	T	29 078	48 690	-40%
	Verre	T	27 149	25 964	5%
	Plastiques	T	4 381	6 838	-36%
	Mâchefers	T	32 258	168 100	-81%
	Bois et broyats de végétaux	T	33 522	40 988	-22%
	Déchets inertes	T	5 885	12 416	-53%
	Compost	T	17 782	20 658	-14%
	CSR et Biomasse	T	621	2 106	-71%
	FFOM / Fermentescibles	T	3 598	18 721	-81%
	Autres	T	14 704	17 202	-29%

⁹ Périmètre France sauf notification contraire

¹⁰ Valeur corrigée par rapport à la DPEF 2019

¹¹ Hors stocks et refus de tri

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Production d'énergie de l'UVE et de la centrale de cogénération d'Aboncourt	Valorisation électrique nette (valorisée en externe)	MWh PCI	107 947	113 113	-5%
	Valorisation thermique nette (valorisée en externe)	MWh PCI	47 488	46 012	+3%
	Valorisation thermique et électrique nette	MWh PCI	155 435	159 125	-2%
Valorisation énergétique du biogaz	Taux de valorisation du biogaz	%	79	91%	-13%
Eco-citoyenneté	Nombre de visiteurs sur les sites du Groupe		1 215	5844	-79%
Climat et énergie					
Émissions totales de Gaz à Effet de Serre ¹²		TCO ₂ eq	142 978	167 196	-14%
Dont :	Émissions liées à la consommation d'électricité	TCO ₂ eq	469	767	-39%
	Émissions liées à la consommation de gaz naturel	TCO ₂ eq	1 571	1 249	+26%
	Émissions liées à la consommation de carburant	TCO ₂ eq	26 414	28 070	-6%
	Émissions liées au stockage	TCO ₂ eq	23 812	48 408	-51%
	Émissions liées au compostage	TCO ₂ eq	2 046	2 994	-32%
	Émissions liées à l'incinération de déchets par l'UVE	TCO ₂ eq	88 666	85 708	+3%
Consommation d'énergie	Somme des consommations d'électricité et de gaz naturel	MWh	16 400	20 546	-20%
Dont :	Part d'électricité issue d'énergie renouvelable	%	17%	15%	+13%
Consommation de carburant par types	GNV et bio-GNV	T	1 639	1 766	-7%
	Dont la part de bio-GNV	%	14%	18%	-21%
	GNR	L	1 026 346	1 100 224	-7%
	Gasoil	L	5 924 156	6 320 935	-6%
	Essence	L	37 704	34 627	+9%
	Consommation E85	L	1 392	173	785%
	Consommation Biodiesel (B10)	L	8 595	-	100%

¹² Résultats calculés sur les scope 1 et scope 2, avec les facteurs d'émissions disponibles en janvier 2021 et utilisés pour recalculer les données 2019

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Contribution aux émissions de gaz à effet de serre évitées					
Émissions de GES évitées ¹³¹⁴		TCO ₂ eq	63 697	66 619	-4%
Dont :	Émissions évitées par la valorisation énergétique des sites de stockage	TCO ₂ eq	5 669	6 053	-6%
	Émissions évitées par la valorisation énergétique de l'incinération	TCO ₂ eq	14 000	14 177	-1%
	Émissions évitées grâce à la production de biomasse et de CSR	TCO ₂ eq	17	56	-71%
	Émissions de GES évitées grâce au recyclage	TCO ₂ eq	43 280	45 091	-4%
	Émissions de GES évitées grâce à la production de compost et d'amendement	TCO ₂ eq	730	1 241	41%
Empreinte écologique					
Part du Chiffre d'affaires du Groupe couvert par une certification ISO 14001 ¹⁵		%	78	74	6%
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement		K€	26 740	24 822	7%
Consommation d'eau		m ³	188 192	202 546	-7%
Dont :	Consommation d'eau pôle Services	m ³	82 590	86 805	-5%
	Consommation d'eau pôle Industrie	m ³	103 638	109 839	-6%
	Consommation d'eau Siège et Administratifs	m ³	1 964	5 647	-188%
Pourcentage d'eau recyclée		%	41	25	-8%
Part des sites couverts par un plan de surveillance de la qualité des eaux		%	86	78	+9%
Volume de lixiviats traités		m ³	237 795	236 586	1%

13 Les émissions évitées comprennent : les émissions évitées grâce à la valorisation thermique et électrique du biogaz sur les ICPE de stockage, les émissions évitées grâce à la production électrique et thermique de l'UVE, ainsi que les émissions évitées grâce à la valorisation matière.

14 Résultats calculés sur les scope 1 et scope 2, avec les facteurs d'émissions disponibles en janvier 2021 et utilisés pour recalculer les données 2019

15 Périmètre Groupe

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Concentration moyenne des émissions de polluants liées à l'incinération	Concentration moyenne en NOx	mg/Nm3	68	66,05	+3%
	Concentration moyenne en SO2	mg/Nm3	7	7	-
	Concentration moyenne en HCl	mg/Nm3	6	6	-
	Concentration moyenne en poussières	mg/Nm3	0	0	-
	Concentration moyenne en CO	mg/Nm3	12	13	-7%
	Concentration moyenne en dioxines	mg/Nm3	0	0,01	-
Intégration paysagère des sites de stockage	Moyenne annuelle du couvert végétal visible de l'extérieur des ISDND	%	63%	64%	-2%
Part des sites écologiquement sensibles couverts par un plan d'action biodiversité		%	100%	100%	0%
Ecologie Industrielle et Territoriale					
Nombre de partenariats inscrits dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale		Nb	6	3	+50%

Valoriser les Hommes et les emplois						
Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Emploi						
Effectif total au 31/12	Groupe		Nb	2724	2947	-8%
Répartition de l'effectif au 31/12 par zone géographique	France		Nb	2095	2111	-1%
	Maroc		Nb	629	836	-25%
Répartition de l'effectif au 31/12 par pôle	Groupe	Siège et administratifs	Nb	214	227	-6%
		Services	Nb	2341	2383	-2%
		Industries	Nb	121	289	-58%
		Transport (Exa'Rent)	Nb	48	48	-
Répartition par sexe	Groupe	Hommes	Nb	2482	2696	-8%
		Femmes	Nb	242	251	-4%

Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Nombre d'embauches au total	Groupe		Nb	1294	1479	-13%
Répartition des embauches par type de contrat	Groupe	CDI	Nb	300	398	-25%
		CDD	Nb	994	1081	-8%
Nombre de départs	Groupe	Total ¹⁶	Nb	1854	1744	+6%
		Dont démissions	Nb	50	89	-44%
		Dont ruptures conventionnelles	Nb	8	13	-38%
		Dont licenciements/ pertes de marchés	Nb	730	508	+44%
		Dont départs à la retraite	Nb	39	26	+50%
		Dont départs en cours de période d'essai	Nb	13	16	-19%
		Nb de fin de CDD (en contrat) ¹⁷	Nb	1 001	1088	-7%
		Dont décès	Nb	13	4	+225%
Taux de turnover (hors CDD) ¹⁸	Groupe		%	29,41	21,24	+38%
Masse salariale ¹⁹	Groupe		€	109 027 703	117 826 275	-8%
Rémunération moyenne mensuelle par zone géographique	France		€	2 467 €	2 480 €	-1%
	Maroc		€	411 €	391 €	+5%
Santé & sécurité						
Taux de fréquence	Groupe		%	36,91	44,33	-17%
Taux de gravité	Groupe		%	3,18	2,71	+18%
Nombre d'accidents avec arrêt	Groupe		Nb	182	253	-28%
Heures d'absence liées à des maladies professionnelles	Groupe		Nb	6 853	7285	-6%
Taux de couverture ISO 45001 ou OHSAS 18001 du chiffre d'affaires	Groupe		%	80	76	+5%
Proportion des heures de formation dédiées à la sécurité	Groupe		%	60	72	-17%

¹⁶ hors fin apprentissage, transfert sociétés et établissements et autre cas

¹⁷ Nouvel indicateur

¹⁸ hors CDD, décès, transfert de sociétés et établissements, fin d'apprentissage et autre cas

¹⁹ Incluant les intérimaires

Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2020	Résultats 2019	Évolution 2020/2019
Cadre de travail						
Taux d'absentéisme	Groupe		%	5,35%	4,18	+28%
Proportion de femmes dans l'effectif par CSP	Groupe	Cadres	%	37,8	38,5	-2%
		Assimilés-cadres, TAM	%	24,4	25,4	-4%
		Ouvriers et employés	%	6,5	6,2	+5%
Répartition de l'effectif au 31/12 par tranche d'âge ²⁰	Groupe	< ou égal à 25 ans	Nb	127	154	-18%
		26 à 29 ans	Nb	181	186	-3%
		30 à 39 ans	Nb	689	788	-13%
		40 à 49 ans	Nb	872	959	-9%
		50 à 54 ans	Nb	387	430	-10%
		> ou égal à 55 ans	Nb	468	430	+9%
Index égalité H/F	France		Nb	99	84	+17,8%
Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	France		Nb	21	54,2	-
Dialogue et cohésion sociale						
Accords collectifs signés	Groupe	Total	Nb	8	11	-27%
		Dont Accords portant sur la santé/sécurité	Nb	2	2	-
Formations						
Formations dispensées	Groupe	Nombre d'heures totales	h	20 592	23 737 ²²	-15%
		Effectif formé	Nb	1438	1 754	-22%
		Nombre moyen d'heures par salarié formé	h	14,3	13,5	+5%

²⁰ Cet indicateur n'est disponible que pour le périmètre suivant : les sociétés de l'UES, Zéphire et le Maroc

²¹ La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a notamment réformé l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. Le fond et la forme de la déclaration obligatoire pour l'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) ont été modifiés. En effet, dans un souci de rationalisation des déclarations sociales, le support de la DOETH tel qu'il existait auparavant a été supprimé pour n'utiliser plus qu'un seul vecteur déclaratif : la DSN. La première DOETH en DSN, au titre de l'exercice 2020, s'effectuera au mois de juin 2021.

²² Valeur rectifiée par rapport à la DPEF 2019

4.5. Tableaux de correspondance des indicateurs

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	Référence DDR	GRI Standards
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	1.1	
	2.1	102-14
	2.2	
Politique générale Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.2	
	3.1	
	3.2.	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	4.4	201-2
Pollutions Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		303-3
		305-6
	3.1	305-7
	3.2	306-1
		306-3
		306-5
La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	3.1	
	3.2	306-3
	3.4	

		1.1	301-3
Économie circulaire (prévention des déchets)	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	1.2	306-2
		3.1	306-3
		3.2.	306-5
		Non applicable : Pizzorno Environnement n'a pas d'activité ni de lieu de restauration collective	
Économie circulaire (utilisation durable des ressources)	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales		303-1
		3.2	303-1
			303-2
		3.1	301-1
Économie circulaire (utilisation durable des ressources)	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.2.	301-2
			302-1
		3.1	302-2
			302-4
302-5			
Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit		305-1
			305-2
		3.1	305-3
			305-4
			305-5
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	1.2	
		2.2	
3.1			
Changement climatique	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en	3.1	

	œuvre à cet effet		
			304-1
			304-2
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.2	304-3
			304-4
			306-5

INDICATEURS SOCIAUX		Référence DDR	GRI Standards
			102-7
	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	3.5	102-8
		4.4	401-1
			405-1
Emploi	Les embauches et les licenciements	3.5	202-2
		4.4	401-1
	Les rémunérations et leur évolution		102-35
			102-36
			102-37
		4.4	102-38
			102-39
			201-1
			202-1
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	3.5	
	L'absentéisme	3.5	403-2
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	3.4	403-1

	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.4	403-2 403-3
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.5	402-1
	Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	3.4 3.5	403-4
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	3.5	102-27 404-2 404-3
	Le nombre total d'heures de formation	3.5	404-1 412-2
	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.5	401-3 405-1 405-2
Égalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	1.1 3.3 3.5	405-1
	La politique de lutte contre les discriminations	3.5	405-1 406-1

* Indicateur répondant partiellement à la thématique.

INDICATEURS SOCIETAUX	Référence DDR	GRI Standards
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement local	202-2
		203-1
		203-2
		204-1
		413-1
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	Sur les populations riveraines ou locales	202-2
		203-1
		203-2
		204-1
		411-1
		413-1
Relations avec les parties prenantes	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	102-21
		102-43
	Les actions de partenariat ou de mécénat	1.1
		203-1
		2.1

			308-2
			408-1
	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.3	412-1
			414-1
			414-2
Sous-traitance et fournisseurs		3.3	102-9
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Pizzorno Environnement a recours de façon ponctuelle à la sous-traitance. Celle-ci porte essentiellement sur des activités spécifiques, telles que les travaux d'aménagement des installations de stockage des déchets.	308-1
			308-2
			408-1
			412-1
			414-1
			414-2
Loyauté des pratiques	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs		
		Pizzorno Environnement étant une entreprise du secteur de la propreté et du traitement des déchets, et n'offrant pas de produits ou services à des consommateurs, cette thématique est non applicable à son activité.	102-2
			416-1
			416-2
			417-1
			417-2
			417-3
		Pour les actions en faveur de la sécurité des habitants :	418-1
			419-1
		3.4	
Lutte contre la corruption	Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.1	102-16
		3.5	102-17
			205-1

		205-2
		205-3
Promotion et respect des stipulations fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	3.5 407-1
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.5 406-1
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2.1 409-1
	A l'abolition effective du travail des enfants	2.1 408-1
Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.1

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société Anonyme

109 rue Jean Aicard
83300 Draguignan

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Pizzorno Environnement, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de devoir de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention [ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (*Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*)].

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹ par la conduite de travaux au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations. Nous avons mis en œuvre, pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs² que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 24 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes entre février et avril 2021.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous

¹ Informations qualitatives : Prévention des nuisances, prévention des pollutions des eaux et des sols, mobilité propre, lutte contre la corruption et l'éthique, dialogue avec les partis prenantes, développement socio-économique des territoires.

² Informations quantitatives environnementales (Périmètre France) : Somme des tonnages et répartition de matières valorisées sorties (matières valorisées, incinération, stockage) ; Répartition des modes de traitement des déchets traités par le Groupe (recyclage, incinération, stockage) ; Tonnage des matières valorisées sorties et répartition par type de matières ; Consommation d'eau ; Production d'énergie de l'UVE et de la centrale de cogénération d'Aboncourt (Valorisation électrique et thermique nette) ; Consommations d'énergie ; Consommation de carburant par types ; Émissions totales de Gaz à Effet de Serre (scope 1&2) ; Émissions de GES évitées et répartition par type de valorisation ; Volume d'eau recyclé ; Taux de plan de surveillance des rejets aqueux.

Informations quantitatives sociales : : Effectif total au 31/12/2020 ; Nombre d'embauches au total ; Nombre de départs et répartition par type de motifs ; Nombre d'heures totales de formation ; Nombre moyen d'heures par salarié formé ; Taux de fréquence des accidents de travail ; Taux de gravité des accidents de travail ; Nombre d'accidents avec arrêt.

³ Entités sélectionnées : Site du Muy (indicateurs de déchets et environnementaux) ; Site d'Aboncourt (indicateurs de déchets et environnementaux) ; UVE Zéphire Toulon (indicateurs environnementaux).

avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Comme évoqué en note méthodologique, le périmètre de reporting des indicateurs environnementaux est limité aux entités françaises, qui représentent environ 48% du volume total de déchets traités par an, les activités au Maroc étant exclues.

Paris-La Défense, le 28 juin 2021
L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés



Philippe Battisti
Associé, Audit



Eric Dugelay
Associé, Développement Durable

4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 INFORMATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

4.1.1 Liste des mandats et fonctions de chaque mandataire social durant l'exercice

Mme Magali DEVALLE

Présidente du Conseil d'Administration,

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc)	Gérante
Dragui-Transports SA	Présidente
SCI François Charles Investissement.....	Gérante
SCI De La Nartuby	Gérante
SCI La Bergerie	Co-Gérante
SCI La Camargue	Co-Gérante
SCI Rue de Trans	Co-Gérante ²

M. Frédéric DEVALLE

Administrateur, Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transports SA	Directeur Général/Administrateur
Dragui-Gaz SAS.....	Représentant permanent de GPE
Deverra SA	Président/Directeur Général
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA)	Directeur Général Délégué
Pizzorno Environnement Services SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Propolys SAS	Représentant permanent de GPE Présidente
Proval Environnement SAS	Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement Industries SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Azur Valorisation SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement International SAS.....	Représentant permanent de GPE Présidente
Valeor SAS.....	Représentant permanent de PE INDUSTRIES Présidente
Abval SAS	Représentant permanent de GPE Présidente
Valteo SAS.....	Représentant permanent de PE INDUSTRIES Présidente
Pizzorno Global Services SAS	Représentant permanent de GPE Présidente
SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation)	Représentant permanent de P.E.E.A
TEODEM.....	Président
Pizzorno Environnement Tunisie	Co-Gérant
SAMNET SARL	Gérant ³
SCI Foncière de la Môle	Gérant

² Depuis le 05/07/2017

³ Depuis le 24/03/2016

SCI La CamargueCo-Gérant
SCI La BergerieCo-Gérant
Société de Tri d'AthamorReprésentant permanent de GPE Présidente

M. François DEVALLE

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SAS 2DftPrésident

M. Reynald GORINI

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SARL GORINI & ASSOCIESGérant
SARL EXCELLIA AUDITGérant
SAS H GORINI & FILSDirecteur Général
SAS CARROSSERIE DU FOURNAS.....Directeur Général
SCI EXPERTIMMO.....Gérant
SCI FONTIMMOGérant
SCI MALIMMO.....Gérant
SCI AMANDIMMOGérant
SCI FOURNAS INVESTAssocié
SARL EXCELLIA CONSULTINGGérant

Mme Maria CHATTI-GAUTIER

Administratrice

Autres mandats et fonctions :

CHAMS FINANCE société personnelle de conseil en capital
investissement (Private equity) et en levée de fondsPrésidente
SAS BUFFET CRAMPON GROUPMembre du Conseil de Surveillance
GEORGIA CAPITAL (société cotée au London Stock
Exchange).....Administratrice indépendante

Mme Laetitia REYNAUD

Administratrice

Autres mandats et fonctions : néant

4.1.2 Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre l'un des mandataires sociaux et une autre société dont la 1ère possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (article L 225-37-4 du code de commerce)

Néant

4.1.3 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, celles qui ont été passées par notre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

4.1.3.1 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.

Nous vous précisons que :

- conformément L 225-39 du Code de commerce, les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital d' l'autre, sont désormais exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées ;
- le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé, conformément à l'article 38 de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, de ne pas soumettre à son examen, chaque année, les conventions conclues et autorisées avant le 2 août 2014 et qui entrent dans le champ de l'article L225-39 du Code de commerce.

4.1.3.2 Conventions entre GPE et la SCI François Charles Investissements

La SCI François Charles, dont Madame Magali DEVALLE est associée et gérante, a signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec la Société pour les locaux de son siège social sis au 109, rue Jean Aicard, 83 300 Draguignan.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet au 1^{er} octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant n° 2 à effet du 1/03/2011 ayant pour objet de décider la fin de la colocation. A cette date, la société Groupe PIZZORNO Environnement est devenue seule et unique locataire de la SCI François Charles.

La location des bureaux du siège social s'est élevée à 252 099 Euros hors taxes pour l'exercice 2020.

La société a signé un bail avec la SCI François Charles le 29 juillet 2010 pour les locaux de son établissement sis au 53 rue Edith Cavell, 94 400 Vitry sur Seine.

La location s'est élevée à 211 925 Euros hors taxes pour l'exercice 2020.

La SCI François Charles, a signé le 02 octobre 2017 un bail commercial avec la Société pour un complément de locaux à usage de bureaux pour l'exercice de ses activités administratives, commerciales et industrielles liées aux métiers de l'environnement, sis Lieu-Dit Quartier L'Enclos, 83 300 Draguignan.

La location des bureaux complémentaires du siège social s'est élevée à 88 354 Euros hors taxes pour l'exercice 2020.

4.1.3.3 Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby dont Madame Magali DEVALLE est Gérante a signé un bail commercial avec la Société pour les locaux situés au 303, boulevard Caussemille, 83 300 Draguignan.

La location s'est élevée à 55 223 Euros hors taxes pour l'exercice 2020.

4.1.3.4 Procédure d'évaluation des conventions courantes passées à des conditions normales

Nous vous informons que le conseil d'administration du 19 mai 2020 a décidé, conformément à l'article L 22-10-12 du Code de commerce, de mettre en place une procédure d'évaluation des conventions réglementées dispensées d'autorisation parce qu'elles sont courantes et passées à des conditions normales.

Cette procédure consiste, pour le comité d'audit du conseil d'administration, pour chaque convention concernée, à vérifier :

- D'une part le caractère courant de la convention en constatant que le même type de convention est régulièrement pratiquée par des groupes de sociétés comparables au notre ;
- D'autre part, que les conditions prévues par la convention correspondent à celles que l'on retrouve habituellement dans le même type de convention tant en ce qui a trait aux aspects financiers que sur les autres droits et obligations qui en découlent.

Le comité d'audit procédera à cette vérification tous les deux ans et pour la première fois en 2021. Cependant, pour le type de convention qu'il décidera, le comité d'audit pourra procéder à cette vérification à une fréquence supérieure s'il estime que ce type de convention peut faire, de façon habituelle, l'objet de modifications à une fréquence inférieure à deux ans.

4.1.4 Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé

Néant.

4.1.5 Tableau des délégations en cours de validité des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Conformément à l'article L.225-37-4 alinéa du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale des actionnaires n'a pas conféré au conseil d'administration des délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

4.1.6 Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

Votre conseil d'administration est à ce jour composé de six (6) membres (3 femmes et 3 hommes) dont deux (2) administrateurs indépendants, et une salariée.

Administrateurs	Exercice de renouvellement	Qualité
Madame Maria CHATTI-GAUTIER	2023	Administratrice indépendante
Monsieur François DEVALLE	2024	Administrateur
Monsieur Frédéric DEVALLE	2023	Administrateur et Directeur Général
Madame Magali DEVALLE	2023	Administratrice et Présidente du Conseil d'administration
Monsieur Reynald GORINI	2023	Administrateur Indépendant
Madame Laetitia REYNAUD	2022	Administratrice salariée

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, à l'exception des administrateurs représentant les salariés.

4.1.7 Fonctionnement et organisation du conseil d'administration

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration, nommé par les administrateurs pour une durée fixe, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, et révocable à tout moment. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la séance est présidée par le vice-président qu'il a désigné, ou à défaut d'une telle désignation, par un administrateur nommé par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

En particulier, le conseil d'administration :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

4.1.8 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le Président ou la moitié de ses membres. Il peut également être convoqué verbalement.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins trois (3) jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

La société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Philippe BATTISTI et la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, représentée par M. Jean-Pierre Giraud, commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes annuels et semestriels de la Société.

4.1.9 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre conseil d'administration s'est réuni 2 fois. Le taux moyen de participation a été de 100 % des membres présents ou représentés

L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

Date de la réunion du conseil	Principaux points évoqués
19 mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> - examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; - proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; - conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé ;</i> ▪ <i>réexamen des conventions antérieurement autorisées dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;</i> - procédure sur les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ; - situation et renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ; - situation des mandats des administrateurs, du Président du conseil d'administration, du Directeur Général ; - proposition de fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration ; - rémunération des mandataires et des dirigeants sociaux de la Société ; - proposition à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions ; - mise en œuvre du programme de rachat d'actions ; - gestion prévisionnelle ; - convocation d'une assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société ; - préparation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle et des projets de résolutions qui seront soumis à ladite assemblée ; - préparation du rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au rapport de gestion - autorisation et approbation de cautions et autres garanties à consentir par la Société ; - politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; - questions diverses, - pouvoirs pour formalités.
15 octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes semestriels (1^{er} semestre 2020) - Communication financière - Activités du 3^{ème} trimestre 2020 et perspectives - Appréciation de l'exécution des missions du comité d'audit au titre de l'exercice 2019 - Point sur la politique anti-corruption - Questions diverses

4.1.10 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que les convocations.

Ils peuvent également à tout moment demander que leur soient communiqués les documents qu'ils estiment utiles à leur bonne information.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un procès-verbal établi à la fin de chaque séance constate les délibérations adoptées par le conseil d'administration. Il est signé par le président de séance et un administrateur au moins ou en cas d'absence du président de séance, par deux administrateurs au moins. Il est ensuite retranscrit dans un registre spécial coté, paraphé, et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

4.1.11 Lieu des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

4.1.12 Rémunération des administrateurs au titre de leur fonction

Les administrateurs bénéficient d'une rémunération au titre de leur fonction dont le quantum est déterminé, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire annuelle et qui est attribuée aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

Il peut également leur être alloué des rémunérations exceptionnelles par le conseil d'administration pour des missions ou mandats. Ces rémunérations sont alors portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la rémunération des administrateurs a été fixée à 40 000 euros, et a été exclusivement attribuée aux administrateurs indépendants selon la politique de rémunération des mandataires sociaux de notre société.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le conseil d'administration.

4.1.13 Comités spécialisés

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le conseil d'administration a, en 2005, mis en place un comité financier et d'audit.

Dans ce cadre, le comité financier et d'audit :

- procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels,
- examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel.

Ainsi, le comité financier et d'audit :

- veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière destinée au marché boursier ;
- évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et s'assure notamment de la mise en place et du bon fonctionnement du contrôle interne ;
- prend connaissance de la situation financière de la trésorerie ;
- examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

Le Comité financier et d'audit est composé de membre(s) désigné(s) par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres dudit comité coïncide avec la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité financier et d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière ou toute autre personne du management.

Lors de la séance du 21 avril 2017, le conseil d'administration compte tenu de sa composition à cette date, qui ne comportait qu'un administrateur indépendant, a constaté que la constitution d'un comité financier et d'audit possédant au moins deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, s'avérait impossible et a pris la décision d'en exercer lui-même les fonctions dans l'attente de la nomination d'un deuxième administrateur indépendant.

Lors de sa séance du 29 septembre 2017, Le conseil d'administration a décidé, sous réserve que Madame Maria CHATTI-GAUTIER soit nommée administrateur par la prochaine assemblée générale ordinaire, de recomposer le comité financier et d'audit, et de lui confier les missions prévues à l'article L 823-19 du Code de Commerce, à compter du jour de la nomination de Madame Maria CHATTI-GAUTIER en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2017, a nommé, en qualité de nouvel administrateur de la Société, Madame Maria CHATTI-GAUTIER.

Aussi, depuis le 15 novembre 2017, le comité financier et d'audit étant composé au moins de deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, exerce à nouveau les fonctions décrites ci-dessus.

Le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ou un comité en charge des rémunérations.

4.1.14 Travaux du comité financier et d'audit

Il est rappelé que depuis le 21 avril 2017, le conseil d'administration assurait la mission du comité d'audit jusqu'au 15 novembre 2017, et que depuis le conseil d'administration du 15 novembre 2017, le comité d'audit, composé de M. Reynald GORINI et de Mme Maria CHATTI-GAUTIER, a repris ses fonctions.

En 2020, le comité d'audit, a organisé plusieurs réunions, notamment en visio conférence compte tenu de la crise sanitaire, avec la direction générale, la direction juridique, la direction financière, le service audit interne et RSE, le service communication et les commissaires aux comptes (réunions). Au cours de ces réunions, il a notamment été traité des sujets suivants :

- Le 13 janvier 2020 Budget Maroc
- Le 22 janvier 2020 Budget centre de tri du Muy
- Le 27 mars 2020 Point sur les audits du Maroc
- Le 5 juin 2020 :: point sur le Maroc, en particulier sur la fin du contrat d'Oum Azza ; coût du traitement des lixiviats et problématique du provisionnement de ces lixiviats ; avenir du contrat Marrakech.
- Le 6 octobre 2020 : participation à la réunion de synthèse sur les comptes du 1^{er} semestre 2020
- Octobre 2020 : Rapport des commissaires aux comptes au comité d'audit sur les comptes du 1^{er} semestre 2020. A cette occasion le management a été alerté de l'écart de traitement entre les provisions MAROC dans la comptabilité et les encaissements programmés dans les impairment tests.
- ☒ Le 15 octobre 2020, synthèse des hypothèses fondatrices des BP et évocation des nouveaux projets.
- Le 19 octobre 2020 : réunion sur les hypothèses des BP, notamment en lien avec ABONCOURT et PIERREFEU.
- Le 22 octobre 2020, le comité d'audit organise une réunion au sujet des BP.
- Le 5 novembre 2020, le comité d'audit participe au CODIR de présentation des BP.
- Le 19 novembre 2020, le comité d'audit participe à une conférence téléphonique au sujet des audits diligents.

- Le 3 décembre 2020, réunion téléphonique destinée à finaliser son rapport sur les hypothèses fondatrices des BP.
- Le 25 janvier 2021, explications par la directrice financière du chiffre d'affaires 2020 et ses
- ☒ Le 1^{er} février 2021, réunion téléphonique au sujet de la problématique des provisions sur les créances Marocaines.
- Le 23 mars 2021 : réunion de synthèse sur les comptes sociaux 2020.
- Le 26 mars 2021 réunion au sujet des créances MAROC et de la stratégie ou méthodologie à adopter pour provisionner.
- Le 7 avril 2021 réunion téléphonique au sujet des provisions MAROC et des audits stratégiques.
- Le 7 avril 2021 réunion d'étape sur les comptes consolidés.
- Le 20 mai 2021 réunion du comité d'audit sur les comptes annuels et consolidés en présence des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit a émis un rapport précisant les démarches réalisées et ses conclusions.

4.1.15 Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général

Au cours de l'exercice 2020, aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Ceux-ci sont déterminés à l'article 18 des statuts de la Société.

Dans la suite de l'organisation de sa succession débutée en 2015 (dissociation de la présidence et de la direction générale en mai 2015, donation à sa fille de la nue-propriété des titres de la société qu'il détient), en début d'exercice 2017, M. Francis PIZZORNO a fait part à la Société de son souhait d'abandonner ses fonctions de Président du conseil d'administration puis celles d'administrateur (à leur date d'échéance pour ces dernières) avec pour objectif de faire évoluer la gouvernance pour qu'une transmission naturelle se fasse sans modification de stratégie pour l'entreprise, son personnel et ses clients qui lui font confiance depuis plus de 40 années.

C'est ainsi que lors de sa séance du 28 mars 2017, le conseil d'administration, après avoir constaté les démissions de M Francis Pizzorno de ses fonctions de Président et de Mme Magali Devalle de ses fonctions de Directeur Général Délégué, a nommé Mme Magali Devalle aux fonctions de Présidente du conseil d'administration.

Le Président du conseil d'administration :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales et de l'article 18 des statuts de la Société.

La mission du Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

A ce jour, et conformément aux décisions du conseil d'administration qui l'a nommé, M. Frédéric DEVALLE, assumant la direction générale de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

4.1.16 Conseil d'administration et commissariat aux comptes

4.1.16.1 Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

4.1.16.2 Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- le mandat d'administrateur de Monsieur Reynald GORINI, expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le mandat d'administrateur de Madame Maria CHATTI-GAUTIER arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
-
- le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric DEVALLE arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat d'administrateur de Madame Magali DEVALLE arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat d'administrateur de Monsieur François DEVALLE, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le mandat d'administrateur de Madame Laetitia REYNAUD, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société DELOITTE ET ASSOCIES a été renouvelé pour une durée de 6 exercices sociaux lors de l'assemblée générale du 15 juillet 2020, et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS SARL est arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 15 juillet 2020, et n'a pas été renouvelé.
- le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. En conséquence, il sera proposé à votre assemblée de renouveler les mandats de la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Néanmoins il sera proposé à votre assemblée de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES .

4.1.16.3 Nomination d'un administrateur salarié

L'assemblée générale du 29 juin 2018, après avoir pris note de l'avis favorable émis par le Comité d'Entreprise, a décidé de modifier les statuts de la Société afin de permettre la nomination d'administrateurs représentant les

salariés au sein du conseil d'administration, conformément aux articles L 225-27-1 et suivants du code de commerce.

Dans ce cadre, le comité d'entreprise s'est réuni le 24 juillet 2018, et a désigné Madame Laetitia REYNAUD, salariée de la Société, en qualité d'administrateur salarié au sein du conseil d'administration, et ce pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration du 12 octobre 2018 a entériné cette nomination, et ce conformément aux statuts de la société, modifiés en conséquence.

4.1.16.4 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020

- Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2020 (en euros)	Deloitte				Novances - David & Associés				Audit & Contrôle			
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau	
	(Deloitte & Associés)				(Novances-David & Associés)				(Audit & Contrôle)			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel												
• Entité	88 330	56%	n/a		28 920	32%	n/a		0	0%	n/a	
• Entités contrôlées (1)	46 110	29%	33 642	100%	62 348	68%			64 307	100%		
<i>Sous-total A</i>	134 440	85%	33 642	100%	91 268	100%	0	0%	64 307	100%	0	0%
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires												
• Entité												
• Entités contrôlées (1)												
<i>Sous-total B</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)												
• Entité	24 000	15%			0	0%			0	0%		
• Entités contrôlées (1)				0%				0%				0%
<i>Sous-total C</i>	24 000	15%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Sous-total D = B + C</i>	24 000	15%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL E = A + D	158 440	100%	33 642	100%	91 268	100%	0	0%	64 307	100%	0	0%

(1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidées de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant.

4.2 REFERENCE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de son conseil d'administration du 21 avril 2017, notre société a choisi de modifier le Code de Gouvernement d'Entreprise qu'elle souhaite appliquer. Elle se référera, pour les exercices 2017 et suivants au Code MiddleNext créé pour s'adresser aux sociétés cotées à actionnariat contrôlé à savoir notamment les sociétés comme la nôtre à forte dimension familiale. Ce code est disponible à l'adresse suivante : www.middlenext.com.

4.2.1 En ce qui concerne les rémunérations

Ces recommandations visent notamment les principes suivants :

- le conseil d'administration doit déterminer le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que l'information qui en est faite ;
- le conseil d'administration doit apprécier l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président-directeur-général, directeur général ;
- la limitation des indemnités de départ des dirigeants (plafond de deux ans de rémunération, fixe et variable) et leur suppression en cas de départ volontaire ;
- l'amélioration de l'encadrement et de la transparence des régimes de retraite complémentaire et autres avantages ;
- l'encadrement des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants ;
- la présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.

A ce titre, la Présidente du conseil d'administration constate que la Société, sauf ce qui sera précisé dans le paragraphe ci-dessous, se conforme déjà, tant en ce qui la concerne que pour le Directeur Général, depuis l'introduction en bourse et de manière spontanée, à ces recommandations visant à encadrer la rémunération des dirigeants sociaux de la Société.

Lors des réunions du conseil d'administration appelées à statuer sur la rémunération des dirigeants, ces derniers, en leur qualité d'administrateur, ne prendront pas part au vote, par souci d'impartialité, sur la fixation de leur rémunération.

Pour une parfaite information, il est rappelé :

- que la Présidente et le Directeur Général, ne bénéficient d'aucun élément de rémunération, indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, de retraite chapeau ou régime de retraite supplémentaire à prestations définies, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites,
- de manière générale, que la Société n'a jamais accordé d'indemnité de départ en cas de départ volontaire ou d'échec, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites à ses dirigeants sociaux, ni aménagé de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies à ses dirigeants sociaux,
- que le contrat de travail de M. Frédéric DEVALLE a été suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur Général ;
- que seule Mme Magali DEVALLE bénéficie d'un contrat de travail depuis le 1^{er} mars 2011, date à laquelle les contrats de travail des salariés cadres des filiales du Groupe ont été transférés sur notre société dont celui de Mme Magali DEVALLE.

4.2.2 En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

Les dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext » qui n'étaient pas appliquées comme indiqué dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale du 29 juin 2018, ont, notamment depuis le conseil d'administration du 31 janvier 2019 qui a arrêté un règlement intérieur, été appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

4.3 MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la Société sont celles prévues aux articles 25 et 26 des statuts de la Société ainsi que celles prévues aux dispositions des articles L.225-106 à L.225-116, R.225-61 et suivants, et L 22-10-39 du code de commerce.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la Société est de 21.416.000 euros, divisé en 4.000.000 actions de 5,354 euros de nominal.

En tenant compte des opérations effectuées jusqu'au 1^{er} juin 2021, l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le 31 août 2021 devra ainsi atteindre, à titre ordinaire, un quorum de 772 478 actions (1/5 des actions ayant droit de vote soit 3 86 393) sur première convocation et aucun quorum sur seconde convocation, en supposant que 100% des actionnaires soient présents, représentés, ou aient voté par correspondance ou dispose d'un droit de vote en tenant compte des titres auto-détenus par la société. Ce quorum sera de 965 598 actions (1/4 des actions ayant droit de vote soit 3 862 393) à titre extraordinaire.

4.4 FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe a choisi le cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Afin de maîtriser au mieux les risques identifiés, notre Société a mis au point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le système contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

4.4.1 Organisation du contrôle interne

Le dispositif du contrôle interne peut être décrit selon cinq composantes, proche du référentiel COSO : Environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et surveillance.

4.4.1.1 L'Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :

- L'engagement du management en faveur de l'intégrité et du comportement éthique ;
- Des responsabilités et pouvoirs définis et formalisés dans le respect du principe de séparation de tâches ;
- Des structures de management et techniques où les managers de chacune des entités opérationnelles ou fonctionnelles sont responsables de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques ;
- La politique des ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d'objectifs individuels et gestion des compétences.

4.4.1.2 Analyse des risques

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activités supervisent les opérations des sociétés du Groupe et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le conseil d'administration. Ils réalisent l'identification des risques pesant sur leurs activités et la mise en œuvre des moyens de préventions ou d'actions correctrices adéquates.

Une description des risques principaux, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont disponibles dans le chapitre « Description des risques principaux » au paragraphe 1.7 du Rapport de Gestion.

Le Groupe développe un processus pour renforcer son approche systématique de l'analyse des risques. D'abord initiée sur le périmètre comptable et financier, la démarche a été étendue au cours de l'exercice 2009 aux processus métiers de l'entreprise.

L'approche vise à couvrir tous les types de risques, quantifiables comme non quantifiables, y compris les risques d'opérationnels, les risques de conformité et de réputation susceptibles d'affecter le Groupe à court, moyen et long terme, ainsi que les opportunités.

Le processus de gestion des risques comprend plusieurs composantes :

- Définition des objectifs et de la tolérance au risque ;
- Identification et évaluation des risques et des opportunités ;
- Evaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention ;
- Suivi de l'évaluation des risques et des opportunités.

La mise en œuvre du dispositif est conduite au travers d'une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et de supports. Elle permet de recenser, sur la base d'un outil commun, les risques dont le niveau de maîtrise est insuffisant ou pourrait être amélioré. Les procédures de contrôle interne sont alors conçues ou revues pour une meilleure efficacité en collaboration avec les équipes opérationnelles.

Le déploiement du processus est en cours de réalisation. L'objectif étant de développer un véritable outil de gestion des risques visant à optimiser la création de valeur du Groupe.

4.4.1.3 Système d'information

Le Groupe dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de *reporting* qui prévoit l'analyse des documents d'activités ainsi que l'analyse de la formation du résultat. Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

De plus, le Groupe a mis en place un système de management de la qualité visant l'excellence. Ce référentiel constitue un outil commun disponible sur l'intranet. La documentation de ce système recouvre toutes les procédures, outils et méthodes relatifs aux processus clés du Groupe, à savoir :

- Le processus de management avec la définition de la politique du Groupe, la maîtrise de la documentation, l'amélioration continue de la qualité et la gestion de l'environnement ;
- Les processus de réalisation qui couvre le développement commercial, la réalisation des prestations, l'administration des ventes ;
- Les processus de soutien aux opérations qui comprennent les ressources humaines, les investissements, les achats.

4.4.1.4 Activités de contrôle

Les contrôles sont présents à tous les niveaux dans l'organisation, qu'ils s'agissent de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

L'accent est mis sur la prévention et la maîtrise des risques résultant des activités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Parmi les activités de contrôle, figurent notamment les procédures suivantes :

4.4.1.5 Suivi budgétaire

Le Groupe a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité. Il donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification des écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne du Groupe.

4.4.1.6 Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement

Les risques internes inhérents aux processus de réalisations de nos activités sont principalement les risques environnementaux et les risques liés à la santé des travailleurs. La surveillance du respect de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement est effectuée grâce à un réseau de 13 coordinateurs QSE en France et à L'Etranger qui interviennent sur toutes nos implantations.

4.4.1.7 Elaboration de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel reprenant le cadre de référence proposé par l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière.

Les procédures liées à l'élaboration de l'information comptable et financière sont décrites plus spécifiquement dans le chapitre suivant.

4.4.1.8 Surveillance

Procédures générales de surveillance

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système du contrôle interne, le Groupe réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi de contrôle s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'audit interne et d'autre part, par les Commissaires aux Comptes ; Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

La contribution de l'audit interne

Le Groupe dispose d'un service d'audit interne composé d'une personne accompagnée de cabinets spécialisés.

Il est rattaché à la direction financière.

L'audit interne a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique.

L'audit interne fournit à la Direction une évaluation, fondée sur les risques, de l'efficacité des processus de l'entreprise.

En outre, l'audit interne examine les procédures d'exploitation afin d'identifier des opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques. Il vérifie le respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures. Le programme de travail porte notamment sur les points suivants :

Éléments organisationnels

- la vérification des organigrammes en place et des missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- la planification du travail et le suivi du personnel,
- les procédures paies,
- les procédures Ressources Humaines,
- la planification du travail à court et moyen terme,
- les données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition).

Financiers

- le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- le suivi des procédures d'achats,
- l'évaluation des besoins réels et l'efficacité des opérations,
- les recouvrements.

Fonctionnels

- la fiabilité des processus de travail en place,
- le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- le développement de la structure.

Qualitatifs

- le respect des outils de travail mis à disposition,
- le respect des règles QSE,
- la détermination des critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du Groupe.

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants, émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés.

L'audit interne effectue également des vérifications ponctuelles, à la demande de la Direction ou du Comité d'Audit, axée sur des risques immédiats ou futurs.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport d'audit communiqué aux organisations auditées, à leur hiérarchie et aux membres du conseil d'administration décrivant les principaux éléments d'organisation pour chaque processus et émettant des recommandations.

Des mesures sont engagées par les responsables opérationnels en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne observées et d'y apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. La mise en place des plans d'actions fait l'objet d'un plan de suivi par l'audit interne.

4.4.2 Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les activités de contrôle interne des processus d'élaboration des documents comptables et financier reposent sur deux piliers importants :

- Un auto - contrôle permanent basé sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert-comptable ;

4.4.2.1 Auto-contrôle structurel

L'auto-contrôle repose sur les principes de « validation » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple).

Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité.

Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués par l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la Société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectés et transportés.

Un *reporting* mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avoirs, l'état des encours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour.

4.4.2.2 L'intervention de l'expert-comptable

La Société fait appel, pour l'ensemble du Groupe, à un expert-comptable pour l'établissement des liasses fiscales et du bilan consolidé.

Au Maroc et en Tunisie, un expert-comptable local est en charge de l'élaboration des bilans semestriels, et annuels, des déclarations fiscales et sociales ainsi que la révision des comptes. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert-comptable en France.

4.4.3 .Perspectives

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation du management et des équipes, la revue systématique des risques, la formalisation du dispositif du contrôle interne et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins.

4.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SUR L'EXERCICE

Dans les tableaux qui suivent, les mandataires sociaux non cités ne bénéficient d'aucune rémunération de leur mandat.

4.5.1 Rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice pour chacun des mandataires sociaux, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titre de créances ou de titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société.

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Rémunération des administrateurs	Total de la rémunération brute globale
M. Frédéric DEVALLE	2019	190 636 €				190 636 €
	2020	188 882 €				188 882 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de directrice des achats)	2019	84 447 €	8 036 €			92 483 €
	2020	87 812 €	8 205			96 017 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de Présidente de la société)	2019	67 724 €				67 724 €
	2020	67 737 €				67 737 €
M. Reynald GORINI	2019				20 000 €	
	2020				20 000 €	
Mme Maria CHATTI-GAUTIER	2019				20 000 €	
	2020				20 000 €	

En ce qui concerne Mme Magali DEVALLE, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société en ses qualités de Présidente et de Directrice des achats. Ils comprennent les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de la Société et une couverture sociale.

Les rémunérations de Mme Magali DEVALLE et de Monsieur Frédéric DEVALLE sont décidées par le conseil d'administration.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président et le Directeur Général sont assimilés à des salariés et bénéficient notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres de la Société.

En ce qui concerne Mme Magali DEVALLE, les éléments variables correspondent aux primes d'objectifs versées aux cadres suivant avenants aux contrats de travail « parts variables » signés en 2008 pour prise d'effet en 2009.

Il est précisé que la Société a passé les provisions suivantes, dans les comptes consolidés, au titre des indemnités de fin de carrière en exécution de son contrat de travail pour Mme Magali DEVALLE : 84 381 € (2020).

4.5.2 Les rémunérations et avantages reçus, durant l'exercice, des sociétés contrôlées au sens de l'art L 233-16 du code de commerce par la société dans laquelle le mandat est exercé, ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Frédéric DEVALLE	2019	0 €	0 €	0 €	0 €
	2020	0 €	0 €	0 €	0 €
Mme Magali DEVALLE	2019	60 771 €	0 €	0 €	60 771 €
	2020	60 222 €			60 222 €

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.5.3 Ratios et évolution des rémunérations des dirigeants et des salariés de la Société (article L 22-10 -9 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous présente les informations prévues à l'article L 22-10-9 du Code de commerce sur la base des rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2020

2016_2020
 Sans
 Contrat/CADI
 BRUT

_V_CP_Administrateur BRUT
 RGS

EXERCICE	SOCIETE	EMPLOI	Matricule	Dirigeant	Brut
2020	GPE	Tous les Salariés	61000516	DEVALLE Frédéric	188 882,20
			61001658	DEVALLE Magali	67 736,64
EXERCICE	SOCIETE	EMPLOI	Matricule	Dirigeant	Brut
2019	GPE	Direct Général	61000516	DEVALLE Frédéric	190 635,89
		Président	61001658	DEVALLE Magali	67 724,00
EXERCICE	SOCIETE	EMPLOI	Matricule	Dirigeant	Brut
2018	GPE	Direct Général	61000516	DEVALLE Frédéric	191 114,55
		Président	61001658	DEVALLE Magali	66 967,54
EXERCICE	SOCIETE	EMPLOI	Matricule	Dirigeant	Brut
2017	GPE	Direct Général	61000516	DEVALLE Frédéric	185 393,14
		Président	61001658	DEVALLE Magali	50 221,26

Réf : indicateur C1a3 de la BDES PIZZORNO Environnement
 (salarié permanent = CDI+CDD, présent sur toute l'année, à temps complet
 avec un minimum de 11 mois en hs payées, hors Apprentis et contrat de
 professionnalisation, hors expatriés et sans contrat)

Brut moyen ETP (hors dirigeant)		Brut médian ETP (hors dirigeant)	
GPE	N/N-1	GPE	N/N-1
40 449 €	1,74%	32 836 €	1,31%
4,75	0,81%	5,83	0,38%
1,70	1,76%	2,09	1,33%
GPE	N/N-1	GPE	N/N-1
39 757 €	8,64%	32 411	4,73%
4,71	-0,25%	5,81	-0,25%
1,67	1,13%	2,06	1,13%
GPE	N/N-1	GPE	N/N-1
36 593 €	4,55%	30 947	3,59%
4,72	3,09%	5,82	3,09%
1,66	33,35%	2,04	33,35%
GPE	N/N-1	GPE	N/N-1
35 003 €	7,77%	29 873	9,59%
4,58	1,38%	5,65	1,38%
1,24		1,53	

SW

EXERCICE	SOCIETE	EMPLOI	Matricule	Dirigeant	Brut
2016	GPE	Direct Général Président	61000516	DEVALLE Frédéric	182 865,02

GPE	N/N-1	GPE	N/N-1
32 480 €		27 260	
4,52		5,57	

100

4.5.4 Politique des rémunérations applicables aux mandataires sociaux (article L 22-10-8 du Code de commerce)

Nous vous présentons dans le présent rapport, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux constituant la politique de rémunération de ces mandataires pour l'exercice 2021.

A ce titre, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 août 2021 de se prononcer sur une résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que développée à la présente section.

Conformément à l'article L 22-10-8 du code de commerce, dans l'hypothèse où l'assemblée générale ordinaire annuelle n'approuvait pas cette résolution, la rémunération serait alors déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent.

S'il devait intervenir, le versement d'éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation, par une assemblée générale ordinaire, des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

Les grands principes et critères de la politique de rémunération sont fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a évalué la pertinence de la structure de la rémunération en ayant à l'esprit que la Société est une structure capitalistique familiale.

Le conseil d'administration a également conduit ses réflexions en intégrant les changements que le Groupe a traversé au cours de la période 2014-2016, qui dans un contexte de marché en profonde mutation et avec un environnement de plus en plus concurrentiel et instable, a jugé nécessaire de mettre en adéquation la structure juridique du Groupe avec sa structure opérationnelle en créant une nouvelle organisation structurée autour de trois pôles d'activités.

Conformément à cette structure de gouvernance, les dirigeants mandataires sociaux sont :

- le **Président du conseil d'administration**, dont le mandat a été confié à Madame Magali DEVALLE et
- le **Directeur Général**, dont le mandat a été confié à Monsieur Frédéric DEVALLE

Les différentes composantes de la rémunération de ces dirigeants mandataires sociaux ont été déterminées avec exhaustivité, en adéquation avec les pratiques de sociétés françaises de taille et de structure capitalistique comparables.

4.5.4.1 Rémunération fixe

La politique de rémunération proposée par le conseil d'administration, prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe au Président du conseil d'administration ainsi qu'au Directeur Général.

Le montant de cette rémunération fixe est déterminé selon les critères propres à la personne et en tenant comptes des différents rôles et responsabilités assignés aux deux dirigeants.

4.5.4.2 Rémunération variable annuelle

La politique de rémunération établie par le conseil d'administration exclut, pour l'exercice 2021, toute part variable dans la rémunération de la Présidente du conseil d'administration et du Directeur Général. En effet, compte tenu des structures capitalistique et managériale de la Société à majorité très largement familiale, le conseil d'administration souhaitent que les dirigeants assument les performances de la Société d'une part par la prise en compte de la valeur de cette dernière et d'autre part dans le cadre de la politique de versement des dividendes. Le conseil d'administration juge que cette structure de rémunération permet d'obtenir des dirigeants

une stratégie de développement à long terme et en conséquence nécessairement durable. Le conseil d'administration n'estime donc pas nécessaire de compléter la rémunération fixe par une rémunération variable.

Il est rappelé qu'en tout état de cause, conformément aux dispositions légales, le versement d'une part variable ne pourrait intervenir qu'après approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

4.5.4.3 Rémunération exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'est prévue au titre de l'exercice 2021 pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

4.5.4.4 Rémunération des administrateurs au titre de leur fonction

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire annuelle de fixer à la somme de 40 000 € le montant global annuel de la rémunération à verser aux administrateurs au titre de leur fonction, rémunération qui sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

La politique de répartition de cette somme par le conseil d'administration aux seuls administrateurs indépendants membres du comité d'audit en rémunération du travail réalisé et des responsabilités qui en découlent, sera maintenue.

4.5.4.5 Attribution de stock-option / actions de performance

Pour les mêmes raisons que celles exposées pour justifier l'absence de rémunération variable, le conseil propose que la Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficient d'aucune attribution de stock-option ou actions de performance pour l'exercice 2021.

4.5.4.6 Régime de retraite supplémentaire

Le conseil propose que la Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire pour l'exercice 2021.

4.5.4.7 Indemnité de non concurrence

Le caractère familial déjà exposé ci-dessus exclut que la Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général puissent bénéficier d'une indemnité de non concurrence notamment pour l'exercice 2021.

4.5.4.8 Avantage en nature

La Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général continueraient de bénéficier de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

La Présidente du conseil d'administration et le Directeur Général bénéficieraient également au titre de leurs fonctions exercées au sein de la Société d'une couverture collective santé/prévoyance.

4.5.4.9 Informations diverses

Comme rappelé ci-dessus la Présidente du conseil d'administration bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directrice des achats. Il s'agit d'un contrat à durée indéterminée comportant un préavis de trois mois.

La Société ni aucune société contrôlée n'ont pris d'engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice des mandataires sociaux pouvant correspondre à des

éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.5.5 Application de la politique de rémunération aux dirigeants mandataires sociaux pour 2021

4.5.5.1 Rémunération fixe

Le conseil d'administration a décidé d'allouer une rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021 au même niveau que celui de l'exercice précédent à savoir :

Rémunération fixe nette

	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DIRECTEUR GENERAL
	Madame Magali DEVALLE	Monsieur Frédéric DEVALLE
En euros nets annuel	54 000 €	145 000 €

4.5.5.2 Avantages en nature

Le conseil d'administration a décidé, à l'identique de l'exercice précédent, de mettre à disposition du Directeur Général pour l'exercice 2021, un véhicule de fonction et de ne pas lui faire bénéficier de la couverture collective santé prévue pour les cadres de la Société. Il bénéficie de la convention collective en matière de prévoyance.

Montant avantage en nature annuel

	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DIRECTEUR GENERAL
	Madame Magali DEVALLE	Monsieur Frédéric DEVALLE
AN Véhicule En Euros	0 €	5 480,88*€

*Pouvant varier en fonction des variations de l'évaluation d'un avantage en nature pour véhicule de fonction.

En ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations versées au cours de l'exercice 2020, les résolutions soumises à votre vote sont visées au paragraphe 2.20 du présent rapport.

4.6 INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES AUX SOCIETES COTEES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES INCIDENCES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

4.6.1 Structure du capital de la Société

Sachant que le capital est composé de 4 000 000 titres dont 1 000 000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.10 du rapport de gestion.

4.6.2 Les restrictions statutaires sur droit de vote et transfert de titre

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à la cession des titres.

L'article 11 des statuts prévoit notamment qu'en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote de l'usufruitier sera limité aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices, le nu-propiétaire disposant alors seul du droit de vote pour toutes les autres décisions.

Aucune convention n'a été transmise à la Société au titre de l'article L 233-11 du Code de commerce.

4.6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe 2.10 du rapport de gestion.

4.6.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

4.6.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

4.6.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

4.6.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les statuts reprennent les dispositions légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants des statuts.

4.6.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Voir paragraphes 2.10 et 2.16 du rapport de gestion, et paragraphe 4.1.7 du présent rapport.

Accords de la société prenant fin ou modifiés en cas de changement de contrôle

Néant.

4.6.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Le 22 juillet 2021

Magali Devalle

Présidente du conseil d'administration



5. ANNEXES

5.1 ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE

SA DRAGUI TRANSPORTS

Le bilan arrêté le 31 décembre 2020 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 74 942 536 € et a ainsi augmenté de 0.44 % par rapport à l'exercice précédent avec 74 617 949 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de 766 599 €.

SAS PROPOLYS

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 76 681 451 € (exercice précédent : 71 007 542 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 835 745 €

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 13 713 €.

SAS ABVAL

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 2 391 €.

SA DEVERRA

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 2 505 €.

SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 3 162 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 31 400 € (exercice précédent : 31 070 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 657 911 €

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de 23 743 €.

SAS ZEPHIRE

En 2020, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 23 955 398 €

Cet exercice s'est traduit par une perte de 1 966 481 €.

La SA de droit marocain TEODEM

En 2020, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 3 690 805 €.

Cet exercice s'est traduit par une perte de 6 177 881 €.

Exercice 2019 : 7 464 962 € et une perte de 314 915 €.

La SA de droit marocain TEORIF

En 2020, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 1 892 643 € et une perte de 288 472 €

Exercice 2019 : chiffre d'affaires de 2 067 949 € et une perte de 643 023 €.

La SAS de droit marocain TEOMARA

En 2020, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 5 174 095 € et un bénéfice de 594 753 €.

Exercice 2019 : chiffre d'affaires de 5 799 573 € et un bénéfice de 861 154 €.

5.2 Tableau des filiales et participations 2020

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES	% DU	VALEUR COMPT		PRETS & AVANCES	AVALS & CAUTIONS	CA HT DERN. EX.	RESUL TAT DERN. EX.	DIVIDEN DES ENCAISS ES AU COURS EX.
		AVT AFFECT.	CAPITAL	TITRES DETENUS	BRUTE					
		RESULTAT (*)	DETENU			CONSE NTIS	DONNE S	ECOULE (**)	CLOS(* *)	

Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	12 000
TEOMARA	183 742	3 236 392	5,00	10 336	10 336			5 182 586	637 279	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	32 229 131	95,64	7 858 747	7 858 747			74 942 536	-766 599	960 624
PE INDUSTRIES	24 675 550	13 104 620	100,00	24 675 556	24 675 556			31 400	657 911	
PE INTERNATIONAL	1 010	-153 841	100,00	1 010	0	152 466		0	-23 743	
DEVERRA	37 000	21 305	99,84	36 940	18 740	59		0	-2 505	
ABVAL	1 000	-13 009	100,00	1 000	0	45 251		0	-2 391	
PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1 000	-11 283	100,00	1 000	0	17 201		0	-3 162	
TEODEM	2 434 588	1 348 799	49,33	1 149 472	0	722 425		3 709 922	-6 177 881	
TEORIF	119 433	898 905	49,00	13 291	13 291	1 240		1 893 238	-288 472	
PROPOLYS	14 800 400	22 863 920	100,00	14 800 450	14 800 450			76 681 451	835 745	500 000
PE SERVICES (1)	10 100	-492 501	100,00	10 100	0	729 711		0	-13 713	
ZEPHIRE	1 000 000	-11 479 914	50,50	505 000	505 000	33 563 712		23 955 398	-1 966 481	

DRAGUI-GAZ	10 000	-39 610	50,00	5 000	5 000			567 209	69 466	
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	32 229 131	95,64	7 858 747	7 858 747			74 942 536	-766 599	960 624
PE INDUSTRIES	24 675 550	13 104 620	100,00	24 675 556	24 675 556			31 400	657 911	

-(*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2020 : 1 € = 10,8848 dh

-(**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2020 : 1 € = 10,8496 dh

-(1) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de PE SERVICES est déprécié à hauteur de 506 K€ au 31/12/2020.

60

5.3 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social,	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000
b) Nombre d'actions émises,	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT.	65 884 771	61 268 549	56 288 698	44 646 339	32 540 246
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise	15 037 578	6 394 968	8 771 620	5 593 418	-6 071 566
c) Impôts sur les bénéfices.	143 074	-2 040 453	-1 249 852	-2 136 454	-2 012 607
c') Participations des salariés.					
d) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	10 561 724	2 383 871	3 938 291	-233 536	-483 171
e) Montant bénéfices distribués au cours de l'exercice .	2 000 000	2 000 000	1 000 000	0	0
III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION					
a) Résultat après impôts, particip. des salariés , avant dotation aux amortissements et provisions et reprise	3,72	2,11	2,51	1,93	-1,01
b) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	2,64	0,60	0,98	-0,06	-0,12

c) Dividende versé à chaque action.	0,25	0,50	0,25		
-------------------------------------	------	------	------	--	--

IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés.	599	535	450	370	375
b) Montant de la masse salariale.	20 767 412	17 855 567	15 794 070	14 319 799	13 274 498
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux.	7 727 082	7 011 413	6 298 164	6 080 380	6 021 958
d) Personnel intérimaire	3 039 129	2 356 044	2 250 078	830 841	256 200
e) Personnel loué intersociété	578 383	803 055	490 934	543 206	48 642

5.4 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENTS

RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2020

SOMMAIRE

1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie	3) Turn Over	7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité
1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle	4) Heures Supplémentaires	8) Formations
2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre	5) Absentéisme	9) Accords signés
2b) Embauches	6) Masse Salariale annuelle	10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place

1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 1a) Effectif mensuel moyen équivalent temps plein par catégorie	<i>Cadres</i>		GPE	Nb	61,51
	<i>Assimilés cadres, TAM</i>				55,12
	<i>Ouvriers, employés</i>				208,27
	TOTAL				324,90

1b) Egalité Homme / Femme en effectif

moyen :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle	Cadres		GPE	Nb	62,01
	Assimilés cadres, TAM				56,54
	Ouvriers, employés				212,05
	TOTAL				330,60

2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 2a) Egalité hommes/femmes : effectif inscrit au 31 décembre	Cadres	Femmes	GPE	Nb	28
		Hommes			35
	Total Cadres				63
	Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes			29
		Hommes			27
	Total Agents de Maîtrise et Assimilés				56
	Ouvriers, employés	Femmes			47
		Hommes			164
	Total Ouvriers, employés				211
	TOTAL				330

2b) Embauches :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 2b) Embauches	Nb d'embauches en CDD (Nb de contrats)		GPE	Nb	42
	Nb d'embauches en CDI				29
	TOTAL				71

3) Turn Over :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020	sous-total par motif
RGS : 3) Turn Over	Nb de départs pour démission	Cadres	GPE	Nb	3	6
		Assimilés cadres, TAM			1	
		Ouvriers, employés			2	
	Nb de départs pour licenciement	Cadres			1	11
		Assimilés cadres, TAM			2	
		Ouvriers, employés			8	
	Nb de départs en cours de période d'essai	Cadres			1	1
		Assimilés cadres, TAM			0	
		Ouvriers, employés			0	
	TOTAL					18

4) Heures Supplémentaires :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 4)Heures supplémentaires	Nb d'heures à 125% + Forfait Heures		GPE	Hs	7 589
	Nb d'heures à 150%				312
	TOTAL				7 901

5) Absentéisme :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 5)Absentéisme	Total heures d'absence		GPE	Hs	33 449
	<i>Nb d'heures de Maladie</i>				26 798
	<i>Nb d'heures d'AT/MP</i>				6 651
	Nb d'heures théoriques				595 264
	TAUX ABSENTEISME				5,62%

6) Masse Salariale annuelle hors intérimaire et sous-traitance :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 6) Masse salariale annuelle	BRUT total versé, hors contrats intérim		GPE	€	12 522 024
	Charges patronales, hors contrats intérim				5 920 257
	TOTAL				18 442 281

7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 8) Conditions d'hygiène et de sécurité	10.3 Nombre d'accidents du travail avec arrêt		GPE	Nb	16
	10.4 Nombre de jours perdus				1 339

8) Formations :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS : 9) Formations	Nb d'heures totales		GPE	Hs	3 879
	Effectif formé			Nb	308
	Coût fomations			€	131 872
	Coût salarial			€	22 918

9) Accords signés :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
7.1 Liste des accords collectifs			GPE	Nb	5

10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place (périmètre contenant la société GPE) :

11

Indicateur	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Périmètre	Unité	TOTAL 2020
RGS 12) Institutions représentatives du personnel mises en place le 22 mars 2020 pour le périmètre UES (1er tour)	Ensemble des CSE avec N° et périmètre géographique		GPE	Nb	2
	Ensemble des CSSCT avec N° et périmètre géographique		GPE	Nb	2
	Ensemble des RP avec N° et périmètre géographique		GPE	Nb	4

LISTE DES CSE :

CSE 1 (UES hors établissement Dragui-Transports Toulon)

CSEC Comité social d'entreprise central (périmètre UES)

LISTE DES CSSCT :

CSSCT 1 (UES hors établissement Dragui-Transports Toulon)

CSSCT Central (périmètre UES)

LISTE DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE (RP) :

SUD
RHONE-ALPES

ILE DE France
TRAITEMENT/VALORISATION